

SCIENCES PO LILLE

COMPARAISON DES PROJETS DE
TRANSFORMATION POLITIQUE
BRITANNIQUE ET AMERICAINE EN IRAK,
RESPECTIVEMENT EN 1917 ET 2003

MACRELLE Elsa

Sous la direction d'Etienne Peyrat, Directeur de Sciences Po Lille,
Maître de conférences en histoire contemporaine



Mémoire de recherche présenté en vue de l'obtention du Master 1
Paix, action humanitaire et développement

Année 2023-2024

Résumé et mots-clés

En seulement quatre-vingts ans, l'Irak a été deux fois le théâtre d'exportation de projets de transformation politique. La Grande-Bretagne, investie d'un mandat de la Société des Nations, y est intervenue pour la première fois à partir de 1917 pour construire l'État irakien à la suite du démantèlement de l'Empire Ottoman. En 2003, elle y est intervenue à nouveau pour suppléer les États-Unis dans la reconstruction de l'État après le renversement du régime de Saddam Hussein. Ces deux opérations ont résulté d'un subtil mélange entre imposition d'un modèle occidental et coopération avec les élites locales. Étant donné que les médias et les milieux académiques ont souvent évoqué une « répétition de l'histoire », il est intéressant d'étudier comment la première intervention a servi à la fois de modèle et de répulsion pour la seconde.

Irak – transformation politique – construction de l'État et de la nation – clientélisme

Summary and keys words

In just eighty years, Iraq has twice been the stage for radical political transformation. Great Britain, mandated by the League of Nations, intervened there for the first time in 1917 to build a new Iraqi state following the dismantling of the Ottoman Empire. Again, in 2003, it intervened to assist the United States in the reconstruction of the state after the overthrow of Saddam Hussein's regime. These two operations resulted from a subtle balance between imposing a Western model and cooperating with local elites. Given that the media and academic circles have often discussed a "repetition of history," it is interesting to study how the first intervention served both as a model and as a deterrent for the second.

Iraq – political transformation – nation building/state building – cronyism

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier Etienne Peyrat, pour avoir accepté d'encadrer mes recherches ainsi que pour ses éclairages avisés tout au long de cette année.

Je souhaite également remercier Philippe Droz-Vincent pour ses précieux conseils sur mon sujet.

Mes remerciements s'adressent aussi à Elias Zafrane et à celles et ceux qui ont accepté de m'accompagner dans le travail de relecture.

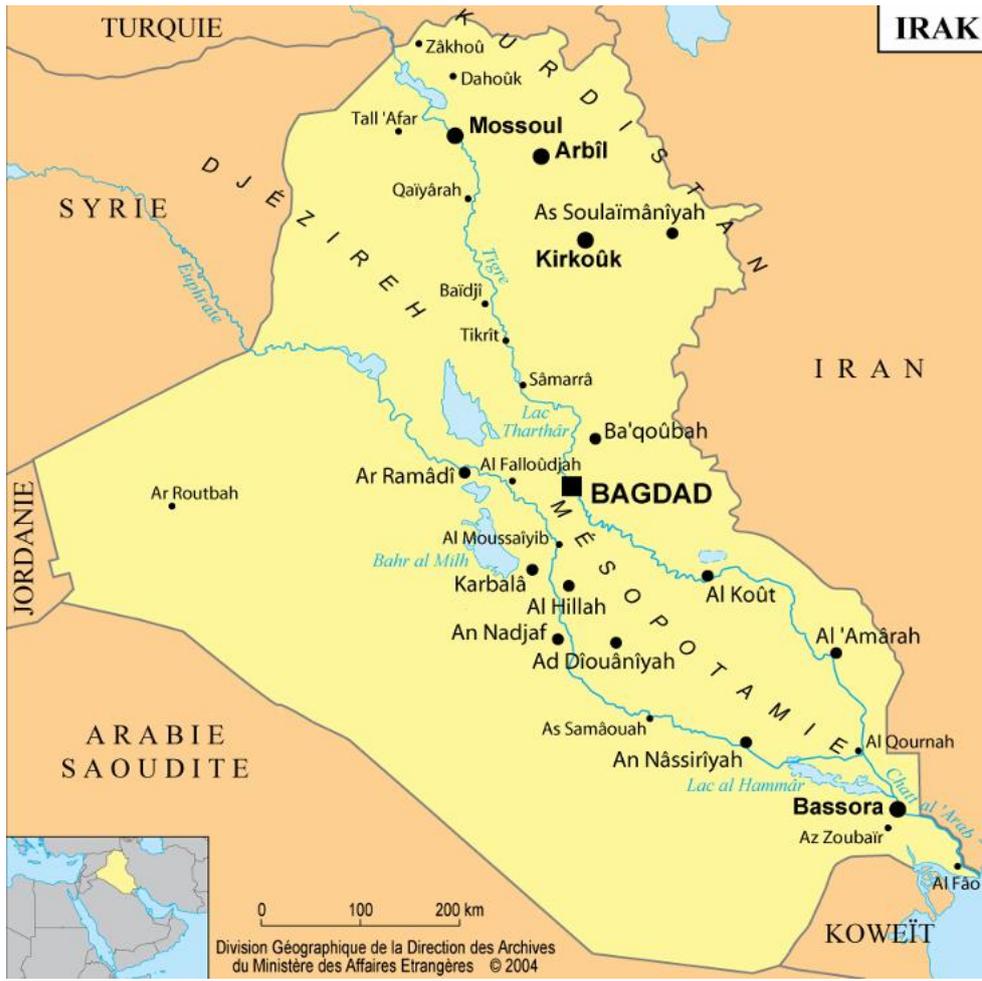
Enfin, merci à mes parents et à Mathias Ségard, pour leur appui logistique sans lequel je n'aurais pu élaborer ce mémoire sereinement.

Abréviations

AMAE : Archives du ministère des Affaires étrangères
CIA : Central Intelligence Agency
CPA : Coalition Provisional Authority
DIA : Defense Intelligence Agency
DOE : Department of Energy
EI : organisation État islamique
GMO : Grand Moyen-Orient
GPI : Gouvernement provisoire irakien
GRK : Gouvernement Régional du Kurdistan
IMN : Iraqi Media Network
INR : Bureau of Intelligence and Research
NSC : National Security Council
ONU: Organisation des Nations Unies
ORHA : Office of Reconstruction and Humanitarian Assistance
PDK : Parti démocratique du Kurdistan
PNUD : Programme des Nations unies pour le développement
RRMT : Rapid reaction media team
SDN : Société des Nations
UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UPK : Union Patriotique du Kurdistan
YPG : Forces Kurdes syriennes

Sommaire

Résumé et mots-clés	2
Remerciements	3
Abréviations	4
Introduction	7
Chapitre 1 – L'imposition autoritaire d'un modèle occidental	18
Retour sur le concept de nation et son incompatibilité avec la situation irakienne	18
La mise en place d'une rupture : gouvernance et régime politique sous une pyramide décisionnaire	26
L'instauration d'une hiérarchie impérialiste : arrogance, intérêts et rhétorique	33
Chapitre 2 : Le rôle des pratiques clientélistes avec les élites locales : une co-construction ratée de la nation	42
Gagner les cœurs et les esprits des populations locales par tous les moyens	42
L'émergence d'une connivence entre les élites locales et les deux puissances	50
Diviser pour mieux régner : le jeu des dissensions ethniques et religieuses	57
Chapitre 3 : Des politiques de sortie complexes : l'aveu d'un échec ?	65
Une méconnaissance des terrains	65
Le cas britannique : fondements fragiles pour l'indépendance nationale	73
Le cas Américain : pendant du cas britannique	80
Conclusion	87
Annexes	90
Bibliographie	96



Carte de l'Irak, Source : Archive du ministère des Affaires Etrangères, division géographique, 2004.

Introduction

« Ces immenses systèmes politiques durent devenir westphaliens et épouser, malgré une histoire antérieure multimillénaire, les conceptions européennes de la souveraineté, de la territorialité, de la guerre, mais aussi de la diplomatie [...] leur ordre institutionnel, juridique, voire leurs mœurs, us et coutumes. »

« C'est justement au tournant de notre siècle que les effets dramatiques de ces importations se font le plus massivement sentir : effondrement d'États du Sud, peu légitimes et peu performants, déchirement de nations au contrat social bricolé à la hâte. »

Bertrand Badie, « Préface de la nouvelle édition » *L'État importé : essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*. Paris : CNRS éditions. 2017, p. III-IV.

Le 29 juin 2014, après une ascension fulgurante, l'organisation État islamique en Irak et au Levant proclame le rétablissement du califat dans les territoires d'Irak et de Syrie sous son contrôle. Le niveau de violence dans ces zones est extrême : exécutions publiques, massacres et attentats-suicides se multiplient. Cet événement a nourri dans les milieux académiques de riches discussions sur l'organisation État islamique¹, et notamment sur les raisons et événements antérieurs qui ont pu permettre ce chaos, voire en être directement à l'origine. L'organisation s'est de fait attachée aux symboles, notamment via le rejet de la géographie née du découpage colonial issu des accords de Sykes-Picot de 1916, et par la prise de Mossoul, ville que les Français et Britanniques se disputaient. Presque naturellement, la question de l'État irakien et de son importation est revenue fortement chez de nombreux auteurs². En effet, l'avènement de l'organisation terroriste sur le territoire irakien a été analysé comme la conséquence directe à la fois d'un long déclin au niveau politique, social, économique de l'Irak, et d'une décennie d'occupation étrangère vécue comme une humiliation. Parallèlement, de nombreux auteurs spécialisés sur l'Irak ont trouvé comme cadre d'analyse fécond l'échec de l'État et la répétition de l'Histoire entre deux

¹ L'organisation État islamique est aussi appelée Daech, qui correspond à l'acronyme de son nom en arabe : ad-dawla al-islāmiyya.

² Parmi les auteurs qui ont traité ces questions, on peut citer, entre autres : Benraad, Sluglett, Blanc, Chagnollaude, Caplan et Pouligny.

périodes marquantes : la période mandataire britannique et l'occupation américaine à la suite de la deuxième guerre d'Irak (Luizard, Sluglett, Bakawan). D'où le choix de mon sujet, qui porte sur la comparaison des projets de transformation politique britannique et américaine en Irak, respectivement en 1917 et 2003.

L'État irakien actuel est une construction relativement récente. À partir de 1534, le territoire est sous l'autorité de l'Empire ottoman, divisé en trois provinces distinctes : Bassora, Mossoul et Bagdad³. À l'époque, il est désigné sous le nom de « Mésopotamie ». Son contrôle est plus ou moins effectif, et les provinces sont considérées comme une zone frontalière, régulièrement disputée avec la Perse, dont l'influence chiite se fait particulièrement ressentir dans le sud. À partir du 5 novembre 1914, les Ottomans combattent aux côtés de l'Empire allemand dans la Première Guerre mondiale. Le Royaume-Uni, qui perçoit la Mésopotamie comme une zone stratégique sur la route des Indes impériales, avait déjà établi sa présence dans la région par des arrêts navals, des liaisons postales ou des entrepôts commerciaux à partir de la fin du XIXe siècle. Craignant désormais l'ouverture de l'accès à l'Empire allemand vers la Perse et son riche sous-sol, les dirigeants britanniques décident d'occuper Bassora dès 1914. Le 11 mars 1917, les troupes de l'armée anglo-indienne du Tigre sous le Général Major Sir Stanley Maude prennent Bagdad, puis Kirkouk l'année suivante. Ces avancées sont rendues possibles par la promesse faite aux souverains arabes de leur accorder l'indépendance s'ils se soulèvent contre l'Empire ottoman. C'est notamment l'objet de la correspondance entre Sherif Hussein bin Ali, un leader arabe du Hedjaz⁴, et Sir Henry McMahon, Haut-Commissaire britannique en Égypte. Cependant à la fin de la guerre, les Accords Sykes-Picot de 1916⁵ ont largement compromis ces promesses : les régions arabes sont découpées en zones d'influence. Après une période d'incertitude quant à l'avenir de la Mésopotamie, le territoire est placé sous mandat de la Société des Nations (SDN), assuré par le Royaume-Uni, lors de la Conférence de San Remo en avril 1920. Un mandat est un statut légal attribué à certains territoires, administré par un État mandataire sous le contrôle d'une organisation internationale⁶, régi par l'article 22 du

³ « The View from Basra: Southern Iraq's Reaction to War and Occupation, 1915-1925. » *The Creation of Iraq, 1914-1921*. Columbia University Press. 2004.

⁴ La région du Hedjaz, située dans la péninsule arabique, englobe notamment des villes telles que La Mecque et Médine.

⁵ Les Accords Sykes-Picot étaient des accords secrets signés le 3 janvier 1916 entre la Grande-Bretagne représentée par Mark Sykes, et la France de François Georges Picot. Ils prévoyaient le partage des territoires du Moyen-Orient contrôlés par l'Empire ottoman en cas de victoire des Alliés.

⁶ Buirette, Patricia, « Territoire sous mandat », *Encyclopædia Universalis*. En ligne : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/territoire-sous-mandat/> [consulté le 18 décembre 2023].

Pacte de la SDN⁷. Le but est de faciliter temporairement « le développement »⁸ des peuples des territoires issus du démembrement de l'Empire Ottoman afin qu'ils deviennent aptes à se diriger de manière autonome. Les Britanniques ont profité de cette période mandataire pour créer un État⁹ à leur image, c'est-à-dire sur le concept d'État-nation. L'État irakien et ses institutions ont ainsi été créés de toutes pièces par les Britanniques. Le pays a ensuite obtenu son indépendance en 1932, sans pour autant que la Grande-Bretagne ne renonce à son influence dans la région. Il faudra attendre 1958 pour que la rupture soit consommée.

Cependant, quarante-cinq ans plus tard, le 20 mars 2003, plus de 45 000 soldats britanniques envahissent l'Irak. Cette fois, la Grande-Bretagne fait figure de supplétif, les États-Unis menant les opérations. La large coalition participant à la mission occupe le pays, et lui fait perdre de nouveau son autonomie. La première puissance mondiale¹⁰ entend mener sa « Guerre mondiale contre le terrorisme » après avoir été attaquée le 11 Septembre 2001, pour la première fois sur son sol depuis Pearl Harbor en 1941. Ce qui devait être une « guerre éclair » dont les opérations dureraient quelques mois se mue en opération de refonte en profondeur des institutions du pays, avec pour objectifs la « démocratisation », la « construction de la nation » (*Nation Building*) et de l'État (*State Building*). C'est que le renversement du régime de Saddam Hussein, président de la République d'Irak depuis 1979, s'accompagne de la destruction des institutions du pays. L'expression *State Building* désigne

⁷ Le Pacte de la SDN, signé le 28 juin 1919, représente la première partie du Traité de Versailles. Ce document fixe les objectifs principaux de l'organisation, à savoir : assurer la sécurité collective, favoriser la coopération fonctionnelle et exécuter les mandats des traités de paix.

⁸ Si le terme développement n'est employé dans son acception économique que depuis les années 1950, l'idée remonte à l'ouvrage d'Adam Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776). Le développement économique et social désigne le processus par lequel un pays devient capable d'accroître sa richesse de façon durable et autonome, et de la répartir équitablement entre les individus. Pour ce faire, il est communément accepté que le pays en question doive modifier ses techniques de production et transformer ses structures politiques, sociales et institutionnelles. L'argument du développement a été largement utilisé par les colonisateurs pour motiver leur expansion territoriale. Source : Friboulet, Jean-Jacques. « Développement économique et social – histoire » *Encyclopædia Universalis*. En ligne : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/developpement-economique-et-social-histoire/> [consulté le 16 mai 2024].

⁹ L'État est une entité politique souveraine qui exerce le « monopole de la violence physique légitime » (Weber, 1919) sur une population donnée. Le plus souvent, il dispose d'un territoire, d'une population, d'un gouvernement et d'institutions.

¹⁰ La puissance désigne « la faculté de faire, de faire faire, d'empêcher de faire, de refuser de faire » (Serge Sur, 1995) ou encore la capacité d'un État à s'imposer sur la scène internationale. Les États-Unis sont souvent considérés comme la première puissance mondiale pour plusieurs raisons. D'abord il y a leur puissance économique, qui se mesure généralement avec le produit intérieur brut (PIB) en parité de pouvoir d'achat. Le PIB illustre la grandeur de la richesse générée par l'activité économique d'un pays. Ensuite, il y a leur puissance militaire : les États-Unis disposent de l'une des armées les plus grandes et équipées au monde. Celle-ci est projetée de manière régulière dans des conflits internationaux. On peut enfin compter leur influence culturelle et diplomatique.

la création, le développement et le renforcement d'institutions étatiques viables sur le long terme. Sa popularité résulte du changement de paradigme selon lequel l'instabilité internationale est causée par la faiblesse des États plutôt que par leur puissance. La formule *Nation Building* fait pour sa part référence aux actions mises en place par des acteurs étatiques pour créer une identité nationale et susciter un sentiment d'appartenance à l'État. L'occupation durera huit ans, avec un retrait progressif des troupes américaines à partir de 2011.

Le but de ma recherche est d'interroger les liens entre les tentatives de construction de l'État irakien par les Britanniques à partir de 1917 et de reconstruction par les États-Unis à partir de 2003. Il s'agit de deux projets de transformation politique et étatique d'un même territoire. C'est lors de la lecture de l'ouvrage d'Adel Bakawan (2021) sur l'histoire moderne de l'Irak, que j'ai découvert pour la première fois la possibilité de comparer les interventions britanniques et américaines dans ce pays¹¹. En explorant davantage le sujet, j'ai remarqué que de nombreux auteurs établissaient des parallèles entre ces deux périodes historiques. Cependant, très peu d'entre eux accordaient à cette comparaison une place centrale dans leurs travaux de recherche. Pour rendre mon sujet plus captivant, j'ai jugé nécessaire d'aborder cette comparaison sous un angle spécifique. Je me suis inspirée de la thématique développée par Bertrand Badie (2017) dans son ouvrage sur l'importation de l'État tel que conçu en Occident dans les pays colonisés, pour l'appliquer au cas particulier de l'Irak sous occupation occidentale¹².

La question de recherche, qui s'en est dégagée est : Dans ces deux projets, qu'est-ce qui a relevé d'une stratégie unilatérale d'imposition d'un modèle occidental, et qu'est-ce qui a relevé d'une stratégie clientéliste avec les élites locales ?

De cette question principale découlent plusieurs questions secondaires, qui sont :

- Quel modèle de gouvernance les puissances occupantes ont-elles cherché à mettre en place ?

¹¹ Bakawan, Adel. *L'Irak, un siècle de faillite*. Paris : Tallandier. 2021. 288 p.

¹² Badie, Bertrand. *L'État importé : essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*. Paris : CNRS éditions. 2017. 334 p. (Biblis).

- L'écart entre les motivations officielles et celles inavouées des puissances occupantes a-t-il joué un rôle dans cet échec ?
- Comment la stratégie d'action de ces interventions a-t-elle été élaborée ?
- Comment ces interventions ont-elles été perçues par la population, et en particulier par les différents groupes ethniques et religieux ?
- Quelle a été la perception de la communauté internationale, quel rôle les organisations internationales ont-elles joué ?
- Quel bilan dresser de chaque intervention ?

Pour délimiter chronologiquement mon sujet, j'utilise comme points de référence la prise de Bagdad, capitale de l'Irak. Lors de la première intervention, celle-ci s'est déroulée entre le 8 et le 11 mars 1917, tandis que pour la seconde elle a eu lieu le 09 avril 2003. Pour marquer la conclusion de chaque période, je retiens deux dates distinctes. Dans le premier cas, la tutelle directe s'achève le 23 août 1921, marquant le début du règne de Faysal 1^{er}, bien qu'il ait été installé par les Britanniques. Pour le second cas, la tutelle directe se termine le 30 janvier 2005, date des premières élections démocratiques en Irak. Quant à la tutelle indirecte, bien que l'indépendance officielle de l'Irak, qui a lieu le 3 novembre 1932, soit un moment important, ce n'est pas celui que je retiens. En effet, c'est le coup d'État militaire du 14 juillet 1958 qui met réellement fin à l'ingérence britannique dans le pays. Pour la période contemporaine, je retiens le 18 décembre 2011, date du retrait des dernières troupes américaines d'Irak.

Pour élaborer ce mémoire, il m'a fallu parcourir les Archives diplomatiques de La Courneuve¹³ sur le Levant, en me concentrant sur les dossiers de politique générale, politique intérieure, armée et questions religieuses, sur une période s'étendant de 1918 à 1937. Ces documents comprennent principalement des correspondances entre les consuls français en Irak et le ministère des Affaires étrangères français. J'ai également consulté les archives numérisées de la SDN, publiées par les Nations Unies depuis Genève¹⁴, ainsi que les archives de documents officiels tels que les traités et les constitutions disponibles en libre accès sur internet. L'un des portails qui m'a été le plus utile est celui de la Digithèque de matériaux juridiques et politiques qui propose, avec le soutien de l'université de Perpignan, des

¹³ Les Archives diplomatiques de La Courneuve sont gérées par le ministère des Affaires étrangères français. Elles sont situées au 3 Rue Suzanne Masson, 93120 La Courneuve.

¹⁴ *Archives de la Société des Nations - Archives des Nations Unies à Genève*. En ligne : https://archives.ungeneva.org/lontad?sf_culture=fr

documents officiels en langue française¹⁵. Malheureusement, pour des raisons logistiques évidentes, l'accès aux archives locales ne m'a pas été possible.

Pour la période contemporaine, la recherche de sources primaires s'est avérée plus complexe en raison de la classification secret défense¹⁶ appliquée à l'essentiel des documents par les autorités américaines et françaises. J'aurais souhaité utiliser les documents classifiés divulgués sur le site internet de l'organisation non-gouvernementale Wikileaks ; cependant, cette source s'est rapidement révélée difficile à exploiter en raison de l'absence de classification claire. C'est pourquoi j'ai préféré consulter les archives d'articles de presse francophone et anglophone disponibles en accès libre sur internet. La quantité d'articles relatifs à l'intervention a représenté une source inépuisable de données.

Pour compléter ces archives, je me suis appuyée sur de nombreux articles et ouvrages académiques. Dans un premier temps, j'ai exploré des ouvrages historiques généraux portant sur l'histoire moderne de l'Irak. Ils sont généralement divisés en trois périodes distinctes. Tout d'abord, celle de la dynastie Hachémite, établie par les Britanniques et qui s'achève par un coup d'État militaire (1921-1958). Ce coup d'État aboutit à la création de la république d'Irak (1958-2003). Ensuite, l'intervention américaine et la chute du régime de Saddam Hussein ont marqué le début de la période contemporaine (2003-2023). L'historien Pierre-Jean Luizard (1991)¹⁷ et le sociologue Adel Bakawan (2021)¹⁸ font figure de principales références françaises en matière d'histoire de l'Irak. Leurs ouvrages m'ont été très utiles pour appréhender les périodes couvertes par mon mémoire. Les articles spécialisés de Pierre-Jean Luizard (2003)¹⁹ et de Peter Sluglett (2008)²⁰, dans lequel ils identifient chacun de nombreuses similarités entre les périodes d'invasion britannique et américaine, ont été particulièrement déterminants pour ma propre comparaison, qui toutefois se distingue en abordant des éléments plus relatifs à l'occupation.

¹⁵ En ligne : <https://mjp.univ-perp.fr/>

¹⁶ L'expression « secret défense » désigne un niveau d'habilitation d'accès à un document gouvernemental ou militaire restreint par une loi pour des motifs liés à la sécurité nationale.

¹⁷ Luizard, Pierre-Jean. *La Formation de l'Irak contemporain : le rôle politique des ulémas chiïtes à la fin de la domination ottomane et au moment de la construction de l'État irakien*, Paris. Paris : CNRS Editions. 1991. 557 p.

¹⁸ Op. Cit.

¹⁹ Luizard, Pierre-Jean. « Irak : du premier au second mandat. L'effondrement d'un système postcolonial », *Le Débat*. 2003, vol.126 n° 4. p. 62-75.

²⁰ Sluglett, Peter. « Imperial Myopia: Some Lessons from Two Invasions of Iraq », *Middle East Journal*. 2008, vol.62 n° 4. p. 593-609.

Dans un second temps, j'ai examiné le champ de la recherche dédié aux études mandataires. Ce domaine est largement dominé par les Anglo-saxons, ce qui souligne le manque d'une perspective française. Ce manque d'intérêt des chercheurs français pour ces questions découle principalement du fait que la région du Proche-Orient n'a jamais été centrale dans les préoccupations des hommes politiques français. Les premières initiatives éparses visant à accumuler des connaissances parmi les historiens français remontent aux années 1980, tandis que l'Institut Français du Proche Orient a été créé en 1997, intégrant l'étude des mandats (*mandate studies* en anglais) dans le cadre plus large de l'histoire coloniale française. Ainsi, de nombreux travaux se concentrent sur la comparaison entre l'administration mandataire française et britannique. De plus, tant dans les milieux académiques français qu'anglo-saxons, une grande partie des recherches sur les mandats est axée sur la Palestine. Il en ressort que d'autres pays, dont l'Irak, n'ont pas bénéficié d'une littérature aussi foisonnante. L'ouvrage dirigé par Cyrus Schayegh (2015)²¹ revêt un grand intérêt car il propose une compilation de l'état actuel de la recherche sur les mandats de l'après-Première Guerre mondiale sous diverses perspectives. Il s'appuie notamment sur les travaux fondateurs de Nadine Méouchy et de Peter Sluglett (2004)²². Pour ces auteurs, la recherche en est encore à l'étape de l'accumulation de connaissances. L'enjeu actuel consiste à se pencher sur de nouvelles sources, telles que les Archives diplomatiques de Nantes²³, ou à adopter de nouvelles approches pour étudier celles déjà explorées. En particulier, l'attention se porte désormais sur les sources à la fois locales et internationales (traités, conventions, etc.), ainsi que sur les contextes locaux et mondiaux. Les recherches de Pierre Blanc et Jean-Paul Chagnollaud (2017)²⁴ portent sur la même période, en mettant davantage l'accent sur le caractère artificiel des États-nations du Moyen-Orient, qu'ils considèrent comme la source de l'instabilité actuelle de la région. À l'inverse, des travaux comme ceux d'Orit Bashkin (2009)²⁵ viennent remettre en question l'idée d'un Irak « manufacturé » par la seule puissance mandataire. En revenant sur les liens entre intellectuels chiites, sunnites

²¹ Schayegh, Cyrus et Andrew Arsan. *The Routledge Handbook of the History of the Middle East Mandates*. Première édition. Londres : Routledge. 2015. 462 p.

²² Méouchy, Nadine et Peter Sluglett. *Les mandats français et anglais dans une perspective comparative*. Brill. 2004. vol.93. 743 p. (Études sociales, économiques et politiques du Moyen Orient).

²³ Les Archives diplomatiques de Nantes sont une composante des Archives diplomatiques de La Courneuve. Elles sont spécialisées dans la conservation des documents diplomatiques français produits dans les ambassades, les consulats et d'autres représentations diplomatiques françaises à l'étranger. Elles ont été ouvertes au public en 1992 dans le cadre d'une politique de décentralisation des archives françaises.

²⁴ Blanc, Pierre et Jean-Paul Chagnollaud. *L'invention tragique du Moyen-Orient*. Paris : Autrement. 2017. 154 p. (Angles et reliefs).

²⁵ Bashkin, Orit. *The Other Iraq : Pluralism, Intellectuals and Culture in Hashemite Iraq (1921-1958)*. Stanford UP. 2009.

et kurdes qui s'approprient l'idée d'un nationalisme irakien sans pour autant remettre en question leur appartenance communautaire, elle apporte une autre perspective sur la question.

Dans un troisième temps, je me suis penchée sur la littérature relative à l'impérialisme et à la colonisation. L'ouvrage de Bertrand Badie (2017)²⁶ explique les différentes dynamiques autour de l'exportation et l'importation de modèles étatiques pendant et après la colonisation. Quant au *Que sais-je ?* de Fabrice Bensimon (2013)²⁷, il est consacré à l'Empire britannique et pose les bases théoriques des diverses formes que cet empire a pu prendre.

Mon approche se situe dans la perspective de l'histoire croisée²⁸ qui examine « les liens, matérialisés dans la sphère sociale ou simplement projetés, entre différentes formations historiquement constituées ». L'histoire croisée analyse les interactions complexes et les influences mutuelles, notamment entre différentes périodes. La comparaison entre ces deux projets est intéressante car, malgré des contextes différents, ils présentent de nombreuses similitudes dans la manière dont une certaine vision occidentale de l'État a été exportée par une puissance impérialiste, et dans les interactions entre ces puissances et les différentes communautés locales. J'entends ici par impérialisme toute « politique d'un État visant à réduire d'autres États sous sa dépendance politique ou économique »^{29,30}. Au-delà de la similarité fortuite, il existe aussi une imitation volontaire de certains aspects de la première intervention dans la seconde.

En outre, je situe mon analyse dans le contexte de l'année 2024 en France. Plus de vingt ans après le début de la guerre d'Irak, certes influencée par la perspective d'un pays qui a explicitement refusé de participer aux événements, je considère que cette durée me confère une certaine distanciation vis-à-vis de mon sujet. Cette distance est cependant à nuancer dans la mesure où la France a longtemps été une puissance impérialiste, en

²⁶ Op. Cit.

²⁷ Bensimon, Fabrice. « L'Empire d'une guerre à l'autre (1914-1945) ». Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France. 2013, p. 97-107. (Que sais-je ?). En ligne : <https://www.cairn.info/l-empire-britannique--9782130594918-p-97.htm> [consulté le 18 décembre 2023].

²⁸ Werner, Michael et Bénédicte Zimmermann. « Penser l'histoire croisée : entre empirie et réflexivité », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*. 2003, 58e année n° 1. p. 7-36.

²⁹ « Impérialisme - Définitions, synonymes, prononciation, exemples », *Dico en ligne Le Robert*. En ligne : <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/imperialisme> [consulté le 23 avril 2024].

³⁰ Galtung, Johan. « A Structural Theory of Imperialism », *Journal of Peace Research*. 1971, vol.8 n° 2. p. 81-117.

concurrence directe avec l'Empire Britannique sur la zone étudiée. La France continue d'ailleurs d'intervenir dans des pays anciennement colonisés pour faire valoir ses intérêts, de quelque nature qu'ils soient.

Ce mémoire se base sur des sources en majorité françaises : la plupart des ouvrages académiques et des données archivistiques utilisées sont en français. En conséquence, ce travail de recherche accorde nécessairement une place prépondérante à la perspective française (par rapport à celle anglo-saxonne ou irakienne) sur l'Irak. Cela peut poser un problème en particulier en ce qui concerne la période mandataire, puisque la France et le Royaume-Uni se percevaient l'une l'autre comme des puissances rivales, leurs relations étant marquées par des confrontations diplomatiques plus ou moins feutrées.³¹ D'où la priorité qui a été la mienne d'adopter une posture critique tout au long de mes recherches.

Si dans l'intitulé de mon sujet, j'évoque un projet proprement britannique et un autre spécifiquement américain, c'est dans le souci de clarté pour les non-initiés. En réalité, l'intervention en Irak en 2003 a été menée par une coalition internationale officiellement composée de 49 États (auxquels s'ajoutent une douzaine de pays la soutenant)³², commandée par les États-Unis, pays fournissant l'essentiel des effectifs. Le Royaume-Uni est le deuxième pays le plus impliqué dans cette coalition.

En outre, je tiens à préciser que ce mémoire illustre l'idée d'une histoire fondée sur « la neutralité du genre, c'est-à-dire le masculin neutre ». En effet, le type de sources utilisées, et en particulier les archives de la période 1918-1930, induisent un biais insurmontable : l'histoire y est écrite par des diplomates hommes, sur des hommes. Les femmes sont apparues absentes de ces archives, ou alors, lors de leurs rares apparitions, elles étaient objet et non sujet.³³

Pour citer mes sources, j'ai utilisé la méthode de citation définie par Sciences Po Paris et répertoriée dans le logiciel Zotero sous l'appellation « Sciences Po – Ecole de la recherche ».

³¹ Blanc, Pierre et Jean-Paul Chagnollaude, « Chapitre I : Des frontières imposées » *L'invention tragique du Moyen-Orient*. Paris : Autrement. 2017.

³² Boyer, Yves. « Une intervention militaire à l'issue incertaine », *Questions internationales*. Décembre 2005 n° 16. p. 8

³³ Rauch, André. « Histoire : l'hypothèse du masculin » *Dix ans d'histoire culturelle*. Presses de l'enssib. 2011. (Papiers). En ligne : <https://books.openedition.org/pressesenssib/1015?lang=fr> [consulté le 9 mai 2024].

L'intérêt de mon mémoire de recherche réside dans le fait que pour la période qui suit la guerre de 2003, très peu de travaux réflexifs ont porté sur le mode d'imposition du régime en place. Certes, des travaux de comparaison ont été réalisés par Bakawan et Luizard, mais cela reste des articles ou chapitres d'ouvrages. Ici, il y a une volonté de creuser davantage le sujet. De plus, une partie non négligeable de mes sources provient des archives diplomatiques françaises conservées à Paris. Ces documents ont été relativement peu exploités, compte tenu du peu d'informations complémentaires et d'analyses disponibles sur les événements qui y sont mentionnés. L'idée est donc d'apporter un éclairage nouveau sur des thèmes récurrents relatifs à l'Irak.

Dans cette perspective historique, j'ai dressé un tableau comparatif des deux interventions afin de mettre en lumière les similitudes et les différences entre ces deux cas d'étude. De là, trois axes se sont dégagés. D'abord, la décision d'intervention, qui inclut les motivations, le contexte, le processus de décision et les divergences (parmi les décideurs politiques, la population et la communauté internationale). Ensuite, la reconstruction politique, qui englobe le type de projet politique, son mode d'imposition et les réactions locales. Enfin, les conséquences à moyen terme (jusqu'à la fin de la tutelle indirecte), avec un examen de l'état des institutions et de la société en Irak, ainsi que l'impact sur la puissance occupante.

Pour répondre à ma question de recherche, je découperai mon développement comme suit :

Chapitre 1 – L'imposition autoritaire d'un modèle occidental

Dans cette première partie, je démontrerai comment les puissances impérialistes ont cherché à exporter un modèle d'État-nation conçu depuis l'Occident. Les Britanniques comme les Américains ont imposé des institutions étatiques à leur image, sans tenir compte des spécificités de la situation irakienne. Cela s'est manifesté à travers l'introduction du concept de nation, initialement peu pertinent dans un État pluriethnique et pluriconfessionnel comme l'Irak. Les frontières et le mode de gouvernance ont également été définis selon leurs propres modèles. Enfin, j'expliquerai comment le processus de construction étatique et nationale s'est accompagné d'une dimension autoritaire, autocentrée, et parfois teintée d'arrogance, perceptibles malgré le discours du « sauveur occidental ».

Chapitre 2 – Le rôle des pratiques clientélistes avec les élites locales : une co-construction ratée de la nation

Dans cette seconde partie, je remettrai en cause la conception binaire d'une relation entre dominateurs et dominés pour mettre en lumière le rôle des pratiques clientélistes entre les élites britanniques et américaines d'une part, et les élites irakiennes d'autre part. Je m'intéresserai à trois échelles différentes : d'abord, celle de la population irakienne dans son ensemble, auprès de laquelle les puissances interventionnistes ont cherché à se forger une image positive à travers les médias, la diplomatie et les événements culturels. Ensuite, je me pencherai sur les élites locales et leur rapprochement avec les administrateurs occidentaux. Enfin, j'examinerai l'importance accordée aux groupes confessionnels par les Britanniques et les Américains.

Chapitre 3 – Des politiques de sortie complexes : l'aveu d'un échec ?

Dans cette troisième partie, j'analyserai les processus de désengagement, qui se sont révélés plus lents que prévu en raison d'un manque d'anticipation des phases ultérieures à l'intervention. Les politiques de sorties s'inscrivant dans des contextes très différents d'une opération à l'autre, je me concentrerai spécifiquement sur le cas britannique puis sur le cas américain, sans pour autant négliger les éléments de comparaison. Je mettrai notamment l'accent sur les vestiges encore présents de l'influence étrangère dans le pays, même après la restitution de la souveraineté³⁴ aux Irakiens. Enfin, j'examinerai la période entre les deux interventions, qui revêt une importance cruciale pour comprendre leurs liens respectifs.

³⁴ En droit, la souveraineté désigne une « qualité propre à l'État qui possède le pouvoir suprême impliquant l'exclusivité de la compétence sur le territoire national (souveraineté interne) et sur le plan international, l'indépendance vis-à-vis des puissances étrangères (limitée par les conventions ou par le droit international) ainsi que la plénitude des compétences internationales (souveraineté externe) ». Source : « Souveraineté : Définition de Souveraineté, *Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales*, 2012. En ligne : <https://www.cnrtl.fr/definition/souverainet%C3%A9> [consulté le 21 mai 2024].

Chapitre 1 – L'imposition autoritaire d'un modèle occidental

Les projets américains et britanniques, à plus de quatre-vingts ans d'intervalle, se rapprochent par leur mode d'imposition à la société irakienne. En effet, ces projets ont été décidés selon une approche « *top-down* » : les ordres émanaient d'en haut, pour ensuite être appliqués sur des catégories subalternes³⁵. Afin de mieux comprendre ces dynamiques, un examen approfondi des processus de détermination des frontières irakiennes ainsi que des modèles de gouvernance et de régime politique imposés par les puissances intervenantes s'avère nécessaire.

Retour sur le concept de nation et son incompatibilité avec la situation irakienne

D'abord, penchons-nous sur le concept de nation, depuis son émergence jusqu'à son exportation en Irak par le biais du mandat britannique. Puis, concentrons-nous sur le cas emblématique des provinces kurdes rattachées aux frontières irakiennes.

La formation des États-nations en Occident au XIXe siècle et l'imposition de ce modèle à l'Irak

Pour comprendre comment l'idée de nation a été imposée à l'Irak, il est essentiel de revenir sur la genèse de ce concept en Europe. Une nation peut être définie comme un « groupe humain, généralement assez vaste, dont les membres sont liés par des affinités tenant à un ensemble d'éléments communs ethniques, sociaux (langue, religion, etc.) et subjectifs (traditions historiques, culturelles, etc.) dont la cohérence repose sur une aspiration à former ou à maintenir une communauté »³⁶. Plus simplement, elle peut être vue comme un « groupe dont les membres sont unis par une origine réelle ou supposée commune et qui sont organisés primitivement sur un territoire »³⁷. Historiquement, on oppose deux conceptions

³⁵ « Top down et bottom up », *Géoconfluences*, École normale supérieure de Lyon. 2023. En ligne : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/top-down-et-bottom-up> [consulté le 6 avril 2024].

³⁶ « Nation : Définition de Nation », *Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales*, 2012. En ligne : <https://www.cnrtl.fr/definition/nation> [consulté le 20 mars 2024].

³⁷ *Idem*

de la nation³⁸. Il y a celle volontariste de vivre ensemble, développée notamment par le philosophe français Ernest Renan (1882)³⁹. Pour lui, la nation est avant tout un attachement à une histoire commune, un « plébiscite de tous les jours ». En ce sens, la nation serait un pacte implicite, quotidiennement renouvelé entre ceux qui la composent. L'autre conception est ethnique, développée par des philosophes allemands comme Johann Gottlieb Fichte (1806)⁴⁰, Johann Gottfried Herder (1827)⁴¹, ou Theodor Mommsen (1854)⁴². Selon cette conception, les membres d'une même nation partagent une même culture, une même histoire et une même langue. En Occident, la montée en puissance de l'idée nationale est historiquement liée à la construction de l'État⁴³. L'État-nation est ainsi une construction historique unificatrice, effective lorsque le système institutionnel coïncide avec la nation. C'est pourquoi l'imaginaire collectif a très souvent tendance à associer État et nation, au point que pour certains chaque nation a le droit de disposer d'un État et tout État doit être basé sur l'existence d'une Nation.

Les puissances occidentales ont tenté d'exporter ce modèle sur les territoires qu'elles avaient administrés par le biais de la colonisation et la mise sous tutelle. Les travaux de Norbert Elias (1975)⁴⁴ et de Max Weber (1919)⁴⁵ montrent que l'État est le produit d'une histoire particulière, d'un « mode particulier de désintégration de la société traditionnelle »⁴⁶ étalé sur plusieurs siècles. L'État a émergé comme un pouvoir central du fait du déclin progressif des structures féodales au profit de monarchies centralisées. Les monarques ont ainsi consolidé leur autorité et étendu leur contrôle sur leurs territoires grâce à des alliances, des mariages dynastiques et des conquêtes militaires. Puis avec la Renaissance, les États ont bureaucraté et institutionnalisé leurs services, aboutissant à une administration moderne. L'État résulte également d'un « contrat social »⁴⁷ dans lequel les individus acceptent

³⁸ Nay, Olivier. « Chapitre 5 : La Révolution française et ses prolongements : du peuple souverain au gouvernement représentatif » *Histoire des idées politiques. La pensée politique occidentale de l'Antiquité à nos jours*. Armand Colin. 2016, p. 350-352.

³⁹ Renan, Ernest. *Qu'est-ce qu'une nation ?* 1882.

⁴⁰ Gottlieb Fichte, Johann. *Reden an die deutsche Nation [Adresses à la nation allemande]*. 1806.

⁴¹ Gottfried Herder, Johann. *Ideen zur Philosophie der Geschichte der Menschheit [Idées pour une philosophie de l'histoire de l'humanité]*. 1827.

⁴² Mommsen, Theodor. *Römische Geschichte [Histoire Romaine]*. 1854.

⁴³ On entend par État une institution qui se caractérise par sa capacité à détenir le monopole légitime de l'usage de la coercition à l'intérieur d'un territoire donné. Weber, Max. *Le Savant et le Politique*. 1919.

⁴⁴ Elias, Norbert. *La dynamique de l'Occident*. 1975. 336 p.

⁴⁵ Op. Cit

⁴⁶ Badie, Bertrand et Pierre Birnbaum. *Sociologie de l'État*. Paris : Pluriel. 2018, p. 115.

⁴⁷ Le concept de contrat social a été développé par Jean-Jacques Rousseau dans *Du contrat social*. (Amsterdam: Marc-Michel Rey. 1762.)

d'abandonner une partie de leur liberté naturelle en échange de la protection et de la sécurité offerte par le gouvernement. Sa légitimité repose sur le consentement des gouvernés.

Pourtant, les pays occidentaux ont cherché à établir l'universalité du phénomène étatique en seulement quelques années. C'est le cas de la Grande-Bretagne avec ce qui était encore la Mésopotamie, et dont le projet sera repris par la coalition menée par les États-Unis à partir de 2003. Ainsi, Londres crée un système international à son image, légitimant son recours à l'impérialisme comme étant porteur de modernité. Leurs interventions sont catégorisées comme relevant du « nation-building », c'est-à-dire du processus de construction d'une identité nationale en utilisant le pouvoir de l'État⁴⁸. Le but est d'unifier le peuple dans l'État pour le pacifier, le rendre politiquement stable et viable sur le long terme. Seulement, cette importation du modèle de l'État-nation fait abstraction des contextes et enjeux en présence dans la région.

La pluralité ethnique et religieuse irakienne

À l'origine, l'idée de nation ne peut s'appliquer à la Mésopotamie dans ses frontières définies par les Britanniques.

Prenons d'abord l'acception donnée au concept de nation par les philosophes allemands. La Mésopotamie est une « région mosaïque »⁴⁹ : elle comprend une grande variété ethnique, religieuse et linguistique. Du point de vue ethnique, elle est partagée entre les Arabes, qui représentent la majeure partie de la population (entre 75 et 80%), les Kurdes (entre 15 et 20%), et d'autres minorités (environ 5% au total). Parmi celles-ci, on retrouve les Turkmènes, les Assyriens, les Yézidis, les Shabaks, les Chaldéens, les Arméniens, les Tsiganes, etc.^{50,51} Cette diversité est assortie de disparités géographiques. Ainsi, on distingue trois provinces séparées, autonomes et profondément fragmentées. D'abord Bassora au sud, province où les chiïtes sont majoritaires. Ensuite, Bagdad au centre, où les Sunnites sont

⁴⁸ Munro, André. « Nation building », *Encyclopedia Britannica*. 2 octobre 2023. En ligne : <https://www.britannica.com/topic/nation-building> [consulté le 20 mars 2024].

⁴⁹ Blanc, Pierre et Jean-Paul Chagnollaude, « Chapitre IV : Des États confisqués » *L'invention tragique du Moyen-Orient*. Paris : Autrement. 2017.

⁵⁰ Dawod, Hosham. « Irak : usages politiques des cartes ethniques "minoritaires" », *Confluences Méditerranée*. 2010, vol.73 n° 2. p. 129-138.

⁵¹ [ARCHIVED CONTENT] Refworld | World Directory of Minorities and Indigenous Peoples - Iraq. En ligne : <https://webarchive.archive.unhcr.org/20230518080830/https://www.refworld.org/docid/4954ce672.html> [consulté le 17 avril 2024].

principalement concentrés. Enfin, Mossoul au nord, province où les Kurdes sont dominants et revendiquent un État indépendant. À l'époque, chacune de ces provinces avait son identité propre et était tournée vers d'autres régions. Par exemple, en raison de sa proximité avec le golfe Persique, la ville de Bassora entretenait des liens économiques et culturels avec d'autres régions par la mer. À l'inverse, Mossoul était principalement tournée vers les populations Kurdes de Turquie.

Cette diversité ethnique se conjugue souvent à la diversité confessionnelle. Les lignes de fracture résident entre musulmans (représentant 99% de la population) et non-musulmans (principalement chrétiens). Au sein des musulmans, les chiïtes (60 à 65% de la population) se distinguent des sunnites (32 à 37% de la population)⁵². L'Irak tel qu'imposé par la SDN et la Grande-Bretagne n'a donc aucune cohérence.

Prenons ensuite son acception volontariste : l'idée de nation implique une appartenance volontaire, un ensemble qui est coconstruit.⁵³ Or, ce n'est pas le cas ici puisque les frontières ont été imposées et ne correspondent pas à ces groupes ethniques et religieux. Si l'émergence d'un État plurinational est en principe tout à fait possible grâce au contrat social, ici le mode d'imposition de l'État n'a pas permis de recueillir l'assentiment des populations autochtones, empêchant l'apparition d'un tel contrat. De plus, en Mésopotamie, les formes d'allégeances les plus prégnantes sont de nature tribale, et surtout situées à une échelle très locale. Ainsi, selon le sociologue irakien Sami Zubaida, l'Irak est le produit historique de « fragments » imaginés en « nation »⁵⁴.

L'établissement des frontières : une analyse du cas kurde

Selon les chercheurs Pierre Blanc et Jean-Paul Chagnollaude, les frontières de l'Irak ont été établies par les autorités sans prendre en considération les souhaits et les intérêts de

⁵² Le chiïsme et le sunnisme sont deux branches de l'Islam. Leur distinction remonte au VIIe siècle, à la mort du prophète Muhammad (aussi connu sous le nom de Mahomet). Deux camps s'opposent pour désigner son successeur à la tête du califat, un territoire régi par la loi musulmane. Les partisans d'Abou Bakr, ami proche du prophète, suivent la tradition tribale et sont majoritaires. Moins nombreux, d'autres suivent Ali, le gendre et cousin de Muhammad, au nom des liens du sang. Bien que pendant des siècles les divisions entre les deux groupes aient été peu marquées, elles ont pris une importance nouvelle dans l'histoire récente. Aujourd'hui, les sunnites représentent 85 à 90% des musulmans dans le monde, mais restent minoritaires en Irak, ainsi qu'en Iran, à Bahreïn et en Azerbaïdjan.

⁵³ Bakawan, Adel. « Chapitre 9 : Le Nouvel Irak des Américains », dans *L'Irak, un siècle de faillite*. Paris: Tallandier. 2021.

⁵⁴ Sami Zubaida, « The Fragments Imagine the Nation: The Case of Iraq », *International Journal of Middle East Studies*, vol. 34, n° 2, 2002, p. 205-206.

sa population⁵⁵. Les Britanniques ont en effet décidé seuls du tracé des frontières. À l'Ouest, ils « tracent une ligne dans le sable »⁵⁶ pour séparer l'Irak de la Transjordanie. Au Sud, ils imposent leur décision à Ibn Saoud, chef de la dynastie saoudienne et futur roi de l'Arabie Saoudite moderne. Et enfin à l'Est, la frontière avec l'Iran qui date de l'Empire Ottoman n'est pas remise en cause. Cela donne deux wilayat⁵⁷ : ceux de Bagdad et de Bassora.

Penchons-nous à présent plus spécifiquement sur la troisième wilaya qui constitue l'actuel Irak et que les Britanniques souhaitaient absolument intégrer au pays. Situé au Nord, il correspond aux provinces Kurdes. Les Kurdes sont un peuple d'Asie occidentale parlant une langue du groupe iranien, traditionnellement organisé en groupes tribaux.⁵⁸ Dès le XVI^e siècle, il existe des proto-États kurdes, divisés entre l'Empire ottoman et la Perse. Du côté ottoman, les Kurdes bénéficient d'une relative autonomie vis-à-vis du pouvoir impérial étant donné qu'ils vivaient dans des régions montagneuses reculées. Cependant, les politiques de centralisations ottomanes et l'émergence de l'idée d'un État indépendant kurde amènent une série de révoltes au XIX^e siècle. Lorsque l'Empire ottoman sort vaincu de la Première guerre mondiale, la question d'un affranchissement kurde se pose. Et cela est d'autant plus vrai que ce peuple, en s'alliant avec le Royaume-Uni, a grandement contribué aux défaites ottomanes dans des villes comme Mossoul. Déjà en 1918, Londres nommait le cheikh⁵⁹ Mahmoud Barzandji comme « gouverneur » kurde. Celui-ci met en place un gouvernement du Kurdistan, avec son propre drapeau et sa propre armée.⁶⁰ Le 22 mars 1919, avant même la création officielle de l'État irakien, il déclare l'indépendance du Kurdistan.

Le traité de Sèvres, qui prévoyait le démantèlement de l'Empire ottoman et qui est signé le 10 août 1920, comprend dans ses articles 62 à 64 la possibilité de créer un « État kurde indépendant »⁶¹. Celui-ci regrouperait les Kurdes des mandats d'Irak et de Syrie, mais aussi d'Iran et de Turquie⁶². Le peuple kurde, représenté par le diplomate Mohammed Chérif Pacha, avait formulé cette demande lors de la conférence de la Paix de Paris du 18 janvier

⁵⁵ Blanc, Pierre et Jean-Paul Chagnollaude, « Chapitre I : Des frontières imposées » *L'invention tragique du Moyen-Orient*. Paris : Autrement. 2017.

⁵⁶ Ibid.

⁵⁷ Une wilaya est une division administrative, équivalente à un département ou à une région, et propre à plusieurs pays à majorité musulmane, dont l'Empire Ottoman et l'Irak.

⁵⁸ Larousse, Éditions. « Kurdes », *Larousse*. En ligne : <https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Kurdes/128180> [consulté le 7 avril 2024].

⁵⁹ Chez les Arabes, un Cheikh est un chef de tribu.

⁶⁰ Bakawan, Adel « Chapitre 4 : Le Kurdistan devient Irakien ! », *L'Irak, un siècle de faillite*. Paris : Tallandier. 2021.

⁶¹ *Grande Guerre, Turquie, traité de Sèvres 10 août 1920, Digithèque MJP*. En ligne : <https://mjp.univ-perp.fr/traites/1920sevres.htm#III> [consulté le 7 avril 2024].

⁶² Cf. Annexe 1

1919 au 21 janvier 1920. Celui-ci s'était appuyé sur le principe wilsonien du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, qui deviendra la base de la future Société des Nations (SDN)⁶³. Cependant, Mohammed Pacha n'avait pas été autorisé à exposer les revendications du peuple kurde, en particulier celle de ne pas être intégré à l'État irakien, pendant la conférence. Il subit les humiliations des dirigeants européens, comme lorsque Lloyd George oublie de mentionner la question kurde à l'ordre du jour⁶⁴. De plus, la montée de la rébellion de Mustapha Kemal Atatürk⁶⁵, qui refuse catégoriquement les clauses du traité de Sèvres, pousse les puissances alliées à renégocier un traité. En 1923, le traité de Lausanne revient sur les propositions en faveur d'un Kurdistan. Atatürk va jusqu'à réclamer la souveraineté turque sur la province de Mossoul. Et cette fois, les Kurdes ne bénéficient d'aucune représentation officielle à la table de négociations.

Pour une partie de l'administration britannique, il est impensable que la wilaya de Mossoul soit intégrée à l'Irak. D'abord, parce que les montagnes du Kurdistan forment une frontière naturelle idéale avec la Turquie. Elles empêchent une éventuelle attaque turque sur le nouvel État irakien. Ensuite, parce que les Kurdes sont majoritairement de confession sunnite : ils apportent ainsi un contrepoids à la majorité chiite en Irak, dans un contexte où les élites sunnites concentraient en leurs mains l'essentiel des postes de pouvoir⁶⁶. Enfin, le Kurdistan est riche en eau et en terres arables, et présente un sous-sol extrêmement pourvu en pétrole, ce qui constitue un gage de viabilité économique pour le territoire irakien.

En dépit des multiples pétitions adressées à la SDN, l'organisation refuse d'accéder aux demandes kurdes pour l'indépendance. Elle tranche le litige entre la Turquie et le Royaume-Uni en 1925 en faveur des seconds. Les archives de la SDN nous renseignent sur la composition de la Commission de délimitation de la frontière turco-irakienne, établie en 1927 : « Cette commission sera composée de deux représentants nommés par le Gouvernement turc, deux représentants nommés conjointement par le Gouvernement britannique et le Gouvernement de l'Irak, et un président nommé par le Président de la

⁶³ Blanc, Pierre et Jean-Paul Chagnollaude, « Chapitre II : Des élites isolées ou instrumentalisées » *L'invention tragique du Moyen-Orient*. Paris : Autrement, 2017.

⁶⁴ Op. Cit. [20].

⁶⁵ Mustapha Kemal Atatürk est un militaire turc. Après la Première guerre mondiale, il mène une révolte contre le gouvernement impérial du sultan, qui se transforme en guerre d'indépendance turque. En 1923, il proclame la république turque et en devient le président.

⁶⁶ « 3 questions à Myriam Yakoubi : les Britanniques et la création de l'État irakien » [interview avec Myriam Yakoubi], Centre français de recherche sur l'Irak, 26/09/2021. En ligne : <https://cfri-irak.com/video/3-questions-a-myriam-yakoubi-les-britanniques-et-la-creation-de-lEtat-irakien-2022-03-02> [consulté le 9 novembre 2023].

Confédération Helvétique, s'il veut bien y consentir, parmi les ressortissants suisses »⁶⁷. Il s'agit donc d'une délégation anglo-irakienne pour laquelle il n'y a aucun représentant désigné par le Gouvernement de l'Irak sans l'aval des Britanniques. Il n'y a pas non plus de représentant spécifiquement choisi par la population kurde, ce qui pose un problème vis-à-vis du droit à l'autodétermination des peuples.

Contrairement aux engagements initiaux, la nouvelle délimitation des frontières imposée par les Britanniques et les Français disperse les Kurdes entre quatre États : l'Iran, la Turquie, l'Irak, et la Syrie.⁶⁸ Elle fait ainsi des Kurdes les principales victimes de la recomposition politique au Moyen-Orient. La Commission de Délimitation de la frontière Turco-Irakienne avait conscience de ces problèmes, comme on le voit dans la section relative aux vœux de la commission : « il arrive très souvent que la ligne-frontière coupe les limites d'une tribu ou même d'un village, ce qui peut occasionner des difficultés à l'avenir »⁶⁹. En faisant des régions Kurdes autour de Mossoul un des wilayat d'Irak, les Britanniques ont privé les Kurdes de leur souveraineté. Plus que cela, ils ont créé un puzzle géopolitique ne correspondant pas aux réalités du terrain, et s'imposant à des sociétés aux cultures et identités variées. Les Kurdes sont donc divisés par des frontières et des langues distinctes. En Irak, le Parti démocratique du Kurdistan (PDK) est présent dans les régions où la langue dominante est le kurmandji, et l'Union Patriotique du Kurdistan (UPK) dans les régions où prévaut le sorani⁷⁰.

Ainsi, ce qui est perçu comme une injustice accroît le sentiment national kurde. Les nombreuses insurrections kurdes menées par Mahmoud Barzandji dans les années 1920 puis par Mustafa Barzani la décennie suivante⁷¹, sont réprimées par le gouvernement irakien, comme en témoignent les archives diplomatiques françaises. Dès juillet 1919, une revue analytique de la presse arabe rédigée par Honoré Roux, chargé du Consulat de France en Mésopotamie, prévient le ministre des Affaires étrangères français Stephen Pichon des

⁶⁷ Protocole final, Commission de délimitation de la frontière turco-irakienne, 1927. Archives numérisées de l'ONUG, Secrétariat de la Société des Nations, Mandates Section, British Mandate over Irak – Supply of official publications by the Mandatory Power, 1928-1932, Registre n° 655, pochette 1, p. 1-3

⁶⁸ Bois, Thomas et Hamit Bozarslan, Christiane More, Éric Rouleau, « Kurdes » *Encyclopædia Universalis*. En ligne : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/kurdes/> [consulté le 7 avril 2024].

⁶⁹ Protocole final, Commission de délimitation de la frontière turco-irakienne, 1927. Archives numérisées de l'ONUG, Secrétariat de la Société des Nations, Mandates Section, British Mandate over Irak – Supply of official publications by the Mandatory Power, 1928-1932, Registre n° 655, pochette 1, p. 7

⁷⁰ Blanc, Pierre et Jean-Paul Chagnollaude, « Chapitre V : Des peuples marginalisés » *L'invention tragique du Moyen-Orient*. Paris : Autrement. 2017.

⁷¹ Pour plus d'informations sur ce sujet, se référer à : Bozarslan, Hamit. *Conflit kurde : le brasier oublié du Moyen-Orient*. Autrement. 2009

troubles kurdes. Ceux-ci ont lieu dans les régions de Zaho et de Amedi, deux villes historiques situées dans la région kurde du nord de l'Irak. Les combats opposent les troupes de Mahmoud Barzandji aux forces étatiques.⁷² De même, lors de l'arrivée en Irak de Faysal pour son couronnement⁷³, une lettre du gérant du consulat de France à Bagdad et Bassora au Président du Conseil explique que : « la délégation envoyée à Bagdad par la ville de Mossoul pour y souhaiter la bienvenue à l'émir Faysal ne contenait aucun Kurde ». En effet, « tous les chefs kurdes [...] de la zone Est refusèrent de faire un pas vers l'homme qui représente pour eux la destruction de leurs aspirations nationales et l'esclavage arabe »⁷⁴. Ces contestations sont de nature à inquiéter les diplomates sur plusieurs décennies. Un télégramme du gérant du Consulat de France à Mossoul au Ministre des Affaires Etrangères, rédigé en novembre 1934, fait une fois de plus état des troubles dans les régions kurdes : « inquiétudes causées au Gouvernement Irakien par la turbulence de deux factions Kurdes, les Barzani sur la frontière turque et les Pichders sur la frontière Persane ». Cette révolte est longue : un autre télégramme du Consul de France à Mossoul affirme que « la rébellion des tribus Kurdes de Zibar n'est pas encore complètement terminée. Khalil Kochawé [homme politique kurde] toujours pas pris. Lourdes pertes chez les forces de police irakienne »⁷⁵. Aussi, les gouvernements successifs irakiens ont continué de les percevoir comme une menace pour le nationalisme arabe.

En revanche, l'intervention américaine de 2003 leur permet d'accéder à une plus grande autonomie. En 2005, la constitution fédérale d'Irak autorise l'établissement d'un gouvernement régional kurde. Puis les années de guerre civile (2006-2009) et de délitement de l'État irakien sont pour eux l'occasion d'affirmer plus franchement leurs revendications, tandis que leur lutte contre l'organisation État islamique accroît leur légitimité politique à l'international. Le 25 septembre 2017, le Gouvernement Régional du Kurdistan (GRK) organise un référendum sur l'indépendance de la province – certes malgré le désaccord de Bagdad des pays voisins et des grandes puissances. Si le oui l'emporte largement, le référendum n'a cependant pas abouti à la création d'un État kurde indépendant.

⁷² Lettre du chargé du Consulat de France en Mésopotamie au ministre des Affaires étrangères, 3 juillet 1919. Archives du ministère des Affaires étrangères (AMAE), Armée, 1918-1929, série E Levant – Irak, 10, 24.

⁷³ Pour plus d'informations sur Faysal, se référer au Chapitre 2, partie II.

⁷⁴ Lettre du gérant du consulat de France à Bagdad et Bassora au Président du Conseil français, 17 juillet 1921, AMAE, Politique générale, 1921-1922, série E Levant – Irak, 19, 20.

⁷⁵ Lettre du Consul de France à Mossoul au ministre des Affaires Etrangères, 28 janvier 1935, AMAE, Politique intérieure, 1934-1935, série E Levant – Irak, 58, 32.

La mise en place d'une rupture : gouvernance et régime politique sous une pyramide décisionnaire

Une intervention orchestrée par les sommets du pouvoir, et l'influence des acteurs clés

Dans les deux cas, l'intervention, puis l'administration civile de l'État irakien, ont été décidées au plus haut niveau. Dans les deux cas, on peut observer le rôle majeur de figures clés non-locales.

Dans le cas Britannique, Percy Cox (1864-1937) est de loin celui qui a le plus façonné la politique choisie pour l'Irak⁷⁶. Formé à l'Académie royale militaire de Sandhurst, il sert dans l'armée en Inde avant de devenir le chef politique de l'*Indian Expeditionary Force* pendant la Première Guerre mondiale. De cette façon, il est responsable des relations avec les autorités locales dans l'Irak occupé. À partir d'octobre 1920, une fois le mandat établi, il devient haut-commissaire britannique en Irak. Il travaille étroitement avec Gertrude Bell, une archéologue arabisante influente dans l'élaboration de la politique britannique au Moyen-Orient. Avec son aide, il coordonne la mise en place d'un gouvernement provisoire et choisit le leader religieux sunnite Abd Al-Rahman Al-Gillani en tant que président. Il organise l'armée irakienne ainsi qu'une administration provinciale sous supervision impériale, formée d'élites locales dont il pensait qu'elles soutiendraient l'agenda britannique. Il dirige le référendum pour la nomination de l'émir Faysal comme roi d'Irak⁷⁷. Pendant le début de son règne, Cox reste son conseiller, faisant pression sur lui lorsqu'il le juge nécessaire. En 1922, Faysal souffrant d'une appendicite, Cox réinstaure un gouvernement britannique direct en devenant roi d'Irak par intérim. Enfin en 1921-1922, il négocie le traité anglo-irakien qui définit les conditions de la souveraineté irakienne sous mandat.

De manière similaire, l'intervention américaine est marquée par la nomination, le 6 mai 2003, du fonctionnaire Paul Bremer (1941-) à la tête de la *Coalition Provisional Authority* (CPA). La CPA, créée le 21 avril 2003, est le gouvernement de transition de l'Irak. L'organisation vient remplacer le Bureau pour la reconstruction et l'assistance humanitaire, qui avait été prévu initialement comme organisation intérimaire par le gouvernement Américain. Remplaçant le lieutenant-général Jay Garner qui avait joué un rôle clé dans les

⁷⁶ Britannica, The Editors of Encyclopaedia. « Sir Percy Cox », *Encyclopedia Britannica*. 23 février 2024. En ligne : <https://www.britannica.com/biography/Percy-Cox> [consulté le 6 avril 2024].

⁷⁷ Se référer au chapitre 2, partie II de ce mémoire.

premiers mois de l'intervention, Paul Bremer est ainsi chargé de prendre toutes les décisions politiques qu'il juge nécessaire au nom de l'Irak. Le chercheur Yves Boyer note que pendant cette période, Paul Bremer ne prend pas moins d'une centaine de mesures considérées comme discrétionnaires⁷⁸. De fait, son objectif n'est rien de moins que la construction de la nation irakienne.⁷⁹ Pour ce faire, il se voit confier les pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires. Il supervise la débaasification⁸⁰, et rétablit les services de base du pays⁸¹. À titre d'exemple, l'ordonnance numéro 20 du 17 juillet 2003 crée la banque commerciale d'Irak, une entité gouvernementale indépendante qui permet de fournir une gamme de services bancaires aux particuliers, entreprises et institutions, afin de faciliter les transactions commerciales nationales et internationales⁸². L'ordonnance, comme toutes les autres, est directement signée de sa main. Enfin, il met en place un gouvernement intérimaire irakien auquel il transfère ses pouvoirs le 28 juin 2004.⁸³

L'approche qui a été choisie dans les deux cas est dite « par le haut », car les changements impulsés dans les institutions et la société irakienne émanent de moyens étatiques (qui plus est, venant d'un autre État) plutôt que de la société civile. Cette approche s'est avérée problématique, car elle a souvent manqué de prise avec les réalités du terrain. Les administrateurs, qu'ils soient britanniques ou américains, ont imposé un modèle de gouvernance sans tenir compte des besoins et des spécificités locales. L'attribution de pouvoirs étendus à des personnalités incarnant une administration entière renforce également le caractère très personnel et rigide de cette méthode.

⁷⁸ Boyer, Yves. « Une intervention militaire à l'issue incertaine », *Questions internationales*. Décembre 2005 n° 16, p. 6-18.

⁷⁹ Bakawan, Adel. « Chapitre 9 : Le nouvel Irak des Américains » *L'Irak, un siècle de faillite*. Paris : Tallandier. 2021.

⁸⁰ Pour plus d'informations sur la débaasification, se référer au chapitre 3, partie I de ce mémoire.

⁸¹ L'ensemble des règlements et ordonnances promulguées par la CPA sont disponibles en tant qu'archives sur la page web officielle de la CPA, hébergée par l'University of North Texas, à l'adresse suivante : <https://govinfo.library.unt.edu/cpa-iraq/regulations/> [consulté le 11 mai 2024].

⁸² « Trade Bank of Iraq », Blog *IBBC*. En ligne : <https://iraqbritainbusiness.org/member/trade-bank-of-iraq> [consulté le 11 mai 2024].

⁸³ Britannica, The Editors of Encyclopaedia. « *L. Paul Bremer III* » *Encyclopedia Britannica*. 29 avril 2024. En ligne : <https://www.britannica.com/biography/L-Paul-Bremer-III> [consulté le 30 avril 2024].

La suppression de toute divergence au sein des décideurs politiques

En effet, ce mode de prise de décision très pyramidal a entraîné dans les deux cas l'impossibilité, y compris au sein des structures décisionnelles, de faire entendre son opposition au projet promu par le groupe dominant.

Dans le contexte britannique, les exemples illustrant des personnalités écartées pour avoir contesté la politique de l'« *indirect rule* »⁸⁴ ne manquent pas. Le cas de St. John Philby est frappant. Explorateur, il est décrit comme fin connaisseur de l'Irak et fervent défenseur de la cause arabe. Bien qu'il ait toujours maintenu un discours fidèle au Haut-Commissariat britannique en public, en interne, il s'est « prononcé nettement contre l'instauration de Faysal comme roi de l'Irak »⁸⁵. En effet, il considérait que le règne de Faysal ne serait pas durable, « la grande majorité du pays [étant] contre lui »⁸⁶. Son désaccord avec les autorités britanniques l'a rendu impopulaire. En conséquence, lors du trajet de l'émir Faysal à travers l'Irak avant son couronnement en juin 1921, alors que la population lui réserve un accueil froid, « le futur roi, fort mécontent [...] s'en plaignit dès son arrivée au Haut-Commissaire [Percey Cox] »⁸⁷. Celui-ci « révoqua le conseiller [St. John Philby] dès le lendemain matin »⁸⁸. Cet événement montre que St. John Philby n'était pas libre d'émettre une opinion dissidente au sujet de la nomination de Faysal à Bagdad, et de manière plus générale de la conduite de la politique britannique dans le mandat Irakien. Il convient cependant de noter qu'après cet événement, St. John Philby est resté dans la région en tant que diplomate, conseiller auprès d'Ibn Saoud – roi d'Arabie Saoudite – et agent secret. Il a ainsi continué d'influencer le cours des événements en Mésopotamie.

Au sein de l'administration américaine de Georges W. Bush (2001-2009), le secrétaire d'État Colin Powell est un autre cas emblématique du manque de diversité d'opinion dans la prise de décision. Bien qu'il soit chargé de présenter les « preuves »⁸⁹ de l'usage d'armes de destruction massive par Saddam Hussein devant le Conseil de Sécurité

⁸⁴ L'« *indirect rule* » était la méthode d'administration utilisée par la Grande-Bretagne en Mésopotamie à partir de 1920. Elle consistait à s'appuyer sur les élites locales pour gérer les affaires courantes dans le pays, plutôt que de l'administrer de manière directe. Pour plus d'informations, se référer au chapitre 2 partie I.

⁸⁵ Lettre du gérant du consulat de France à Bagdad et Bassora au Président du Conseil français 09 juillet 1921. AMAE, Politique générale, 1921-1922, série E Levant – Irak, 19, 11.

⁸⁶ Idem.

⁸⁷ Idem.

⁸⁸ Idem.

⁸⁹ Après l'invasion, aucune arme de destruction massive (ADM) n'a été trouvée en Irak. Powell lui-même a exprimé des regrets quant à son discours devant les Nations Unies, déclarant qu'il avait été induit en erreur par les services de renseignement américains sur l'existence des ADM.

des Nations Unies en février 2003⁹⁰, il est fermement opposé à une intervention dite de « *regime change* » (changement de régime) en interne. Il souhaite plutôt mettre en place des « sanctions intelligentes », c'est-à-dire des sanctions économiques ciblant spécifiquement le régime de Saddam Hussein, de manière à exercer une pression sur celui-ci sans nuire à la population civile⁹¹. Malgré ses réserves, exprimées au sein du *National Security Council* (NSC)⁹² et renouvelées lors de tête-à-tête avec Bush, Powell n'est pas entendu. Cette situation est attribuée à ce que le chercheur Charles-Philippe David appelle « la pensée groupale ». Ce terme désigne une grande rigidité idéologique et l'incapacité pour les membres du NSC d'émettre des avis ou des informations remettant en question la position dominante des « faucons »⁹³, dont Dick Cheney (vice-président des États-Unis) et Susan Rice (conseillère à la sécurité nationale des États-Unis) se font les porte-paroles. Cela peut expliquer le fait que les renseignements aient cherché à satisfaire les décideurs en mettant l'accent sur les éléments d'information qui allaient dans leur sens. Les rares documents critiques du Bureau of Intelligence and Research (INR), de la Defense Intelligence Agency (DIA) et du Department of Energy (DOE) sont écartés. Cela est dû à la culture de loyauté des membres de l'administration envers le Président. Ce mécanisme est d'ailleurs renforcé après les attentats du 11 septembre 2001, qui provoquent un bouleversement du processus de décision. Celui-ci devient moins formel, plus spontané : dans les mois qui suivent l'attaque, le NSC est contourné à de nombreuses reprises. Ces éléments combinés ont eu des effets dévastateurs, car l'incapacité de remettre en question des décisions mène logiquement à des politiques moins efficaces. Ainsi, l'intervention américaine en Irak a été extrêmement décriée par la communauté internationale et les citoyens Américains. En France, les opinions favorables aux États-Unis passent de 63 % à l'été 2002 à 31 % en mars 2003. Même au Royaume-Uni, pays pourtant fortement investi dans la campagne militaire, elles passent de

⁹⁰ Lemann, Nicholas. « How It Came to War », *The New Yorker*. 23 mars 2003. En ligne : <https://www.newyorker.com/magazine/2003/03/31/how-it-came-to-war> [consulté le 1 novembre 2023].

⁹¹ David, Charles-Philippe. « L'invasion de l'Irak : les dessous de la prise de décision de la présidence Bush », *Revue internationale et stratégique*. 2005, vol.57 n° 1. p. 9-20.

⁹² Le NSC (en français : Conseil de sécurité nationale) est l'organe de sécurité nationale américain qui conseille et assiste le président en matière de politique étrangère, de sécurité nationale et de défense. Créé en 1947, il est présidé par le président lui-même et assure la coordination des actions des différentes agences gouvernementales, dont le Département d'État, le Département de la Défense, la Central Intelligence Agency (CIA) et le Département de la Sécurité intérieure.

⁹³ En politique internationale, une personne qui défend des positions particulièrement agressives dans un conflit.

75 % à 48 %, soit une chute de 27%. Et si en 2003 une majorité d'Américains se montre favorable à l'intervention en Irak, en 2005 plus de 60% de la population la désapprouve⁹⁴.

L'imposition d'un modèle politique : la monarchie britannique et la république démocratique américaine en Irak

Les Britanniques comme les Américains ont imposé leur propre mode de gouvernement sur l'Irak.

D'abord en 1921, la Grande-Bretagne instaure une monarchie. Toutefois, la contrainte de temps pour choisir un dirigeant l'empêche d'établir une légitimité traditionnelle sur laquelle est sensée reposer toute monarchie. La légitimité traditionnelle, théorisée par Max Weber (1919), se réfère à l'autorité basée sur des traditions, des coutumes et des croyances ancrées sur une longue durée. Pour pallier ce déficit, les dirigeants Britanniques choisissent d'instrumentaliser la légitimité déjà acquise de la famille d'Hussein bin Ali. Descendants présumés du prophète Muhammad, elle est en effet considérée comme la gardienne des lieux saints de l'islam, en particulier La Mecque et Médine. Quant à Hussein bin Ali, il gouverne le Hedjaz depuis 1916, une région située dans l'actuelle Arabie Saoudite, le long de la mer Rouge. Il a de plus mené la Grande Révolte arabe contre l'Empire Ottoman pendant la Première Guerre mondiale. Son fils Faysal, qui vient d'être chassé du trône de Damas par les Français, est donc choisi comme roi d'Irak. En même temps, les Britanniques proclament son autre fils Abdallah bin al-Hussein émir de la Transjordanie voisine.⁹⁵

Plus que le choix du dirigeant, c'est la constitution même de l'Irak qui est largement influencée par le Royaume-Uni. Celle-ci, promulguée en mars 1925, prévoit à son article 2 le mode de gouvernement de l'Irak : « L'Irak est une monarchie héréditaire constitutionnelle, avec gouvernement représentatif »⁹⁶. De même, toute la première partie de la constitution est consacrée aux « droits du peuple » ; en réalité, elle concerne les droits individuels des citoyens, sur le modèle des constitutions européennes basées sur le droit romano-germanique. Cela est cependant surprenant, dans la mesure où le droit du Royaume-Uni

⁹⁴ La Balme, Natalie. « Opinion publique transatlantique et politique étrangère : le cas de l'intervention en Irak », *Raisons politiques*. 2005, vol.19 n° 3. p. 81-97.

⁹⁵ Blanc, Pierre et Jean-Paul Chagnollaud, « Chapitre I : Des frontières imposées » *L'invention tragique du Moyen-Orient*. Paris : Autrement. 2017.

⁹⁶ Constitution de l'Irak en date du 21 mars 1925, 1925. Archives numérisées de l'ONUG, Secrétariat de la Société des Nations, Mandates Section, British Mandate over Irak – Supply of official publications by the Mandatory Power, 1928-1932, Registre n° 655, pochette 1, feuillet 4.

repose sur le principe de la Common Law, ce qui signifie que le pays ne disposait pas lui-même de constitution codifiée.

On observe également une forte continuité avec l'administration ottomane. L'article 113 prévoit que « les lois ottomanes publiées avant le 5 novembre 1914 et les lois publiées à cette date ou après et qui sont demeurées en vigueur en Iraq jusqu'au moment de la publication de la présente loi, demeureront en vigueur en Iraq dans la mesure où les circonstances le permettent, sous réserve de toute modification ou abrogation conformément aux proclamations, règlements et lois mentionnés à l'article suivant, et jusqu'à ce qu'ils soient modifiés ou abrogés par le pouvoir législatif, ou la Haute Cour rend une décision les rendant nulles conformément aux dispositions de l'article 86 »⁹⁷. L'article suivant pose le même principe pour « toutes les proclamations, règlements et lois émis par le commandant en chef des forces de Sa Majesté britannique en Irak, le commissaire civil et le haut-commissaire, et ceux émis par le gouvernement de Sa Majesté le roi Faysal, entre le 5 novembre, 1914, et la date d'entrée en vigueur de la présente Constitution »⁹⁸. Ainsi, la constitution représente une sorte de synthèse entre l'administration ottomane et la période mandataire britannique.

En 2003 au contraire, la volonté des États-Unis de faire table rase du passé est très forte. Certes, au départ, l'administration Bush néglige complètement le volet politique de l'intervention, privilégiant sa dimension militaire. Cependant, par la suite, elle souhaite instaurer une république démocratique. De cette manière, Paul Bremer détruit toutes les institutions préexistantes à son arrivée sur le territoire, notamment via la débaasification, un processus par lequel il renvoie l'essentiel des membres de l'administration et des forces armées⁹⁹. Dans la nouvelle constitution de 2005, le premier article consacre les principes chéris par les Américains : « La République d'Irak est un unique État fédéral, indépendant et

⁹⁷ "Ottoman Laws published before the 5th November, 1914, and laws published on or after that date and which have remained in force in 'Iraq up to the time of the publication of this law, shall remain in force in 'Iraq so far as circumstances permit, subject to any modification or repeal in conformity with the proclamations, regulations and laws referred to in the following article, and until they are altered or repealed by the legislative power, or the High Court issues a decision rendering them null and void in accordance with the provisions of Article 86". Ibid.

⁹⁸ "All proclamations, regulations and laws issued by the Commander-in-Chief of His Britannic Majesty's forces in 'Iraq, the Civil Commissioner, and the High Commissioner, and those issued by the Government of His Majesty King Faisal, during the period between the 5th November, 1914, and the date of the coming into force of this Constitution, shall be considered to be valid as from the date on which they came into force. Any portion thereof still unrepealed by that date shall remain in force until changed or repealed by the legislative power, or until the High Court issues a decision rendering them null and void, in accordance with the provisions of Article 86." Ibid.

⁹⁹ Se référer au chapitre 3 partie I de ce mémoire

pleinement souverain, dans lequel le système de gouvernement est républicain, représentatif, parlementaire et démocratique »¹⁰⁰. Il faut savoir que les États-Unis sont eux-mêmes dotés d'un système républicain et démocratique, dans le sens où le chef de l'État n'est pas un monarque ou souverain héréditaire mais un président élu, et que la souveraineté appartient au peuple. Ce système est considéré comme représentatif dans la mesure où les citoyens élisent de manière régulière des représentants pour prendre des décisions en leur nom. Les administrateurs américains appliquent donc les mêmes caractéristiques politiques au régime mis en place en Irak. D'ailleurs, les élections de l'Assemblée constituante irakienne, qui ont lieu en janvier 2005, sont les premières élections nationales démocratiques organisées dans le pays¹⁰¹. En tant que membres d'un État lui-même fédéral, les fonctionnaires Américains sont plus enclins que les Britanniques à laisser les divers groupes ethniques et religieux, et notamment les Kurdes, gagner en autonomie. Dans ce nouvel État fédéral, ils vont jusqu'à instaurer un partage ethno-confessionnel du pouvoir entre Arabes, Kurdes, chiites, sunnites et chrétiens¹⁰².

En revanche, il existe une différence fondamentale entre la constitution américaine et la constitution Irakienne. Le régime Américain est dit présidentiel, c'est-à-dire qu'il repose sur une stricte séparation des pouvoirs. Ces pouvoirs sont d'ailleurs juridiquement indépendants : l'existence d'un organe politique ne peut dépendre de la volonté d'un autre. Il n'y a donc pas de dissolution possible du Parlement devant l'exécutif, ni de responsabilité politique de l'exécutif devant le Parlement. Cet exécutif est d'ailleurs monocéphale, c'est-à-dire que le Président est à la fois le chef de l'État et du gouvernement. À l'inverse, le système irakien est parlementaire. Il repose sur la confiance, via le droit de dissolution du Parlement accordé à l'exécutif et sur la responsabilité politique de l'exécutif devant le Parlement. L'exécutif y est cette fois bicéphale, car le chef de l'État – le Président – s'y distingue du chef de gouvernement – le Premier Ministre –. Ce choix peut s'expliquer par la volonté Américaine de représenter l'ensemble des groupes ethniques et religieux au sein du gouvernement ; le régime parlementaire étant souvent considéré comme offrant un cadre plus inclusif pour une telle représentation politique. Il symbolise également la rupture avec

¹⁰⁰ *Constitution Irak, 2005, Digithèque MJP*. En ligne : <https://mjp.univ-perp.fr/constit/iq2005.htm> [consulté le 8 avril 2024].

¹⁰¹ Howorth, Jolyon. « L'Irak a-t-il jamais pu exister ? », *Politique étrangère*. 2017, Hiver n° 4. p. 15-27.

¹⁰² Benraad, Myriam. « Les affres du nouvel Irak fédéral », *Les Cahiers de l'Orient*. 2013, vol.110 n° 2. p. 103-115.

le régime autocratique¹⁰³ de Saddam Hussein, caractérisé par un pouvoir présidentiel extrêmement fort.

Les deux interventions ont donc profondément influencé la structure politique de l'Irak. Tandis que les Britanniques ont instauré une monarchie sous Faysal, avec une constitution inspirée de la leur, les Américains ont opté pour une rupture avec le passé, en mettant en place une république démocratique fédérale, non moins inspirée par leur propre mode de gouvernement.

L'instauration d'une hiérarchie impérialiste : arrogance, intérêts et rhétorique

Il est possible d'établir des parallèles entre les deux projets par rapport à la perception qu'ont eu les deux puissances d'elles-mêmes et de leur terrain d'intervention. Dans les deux cas, elles ont cherché à se montrer du bon côté de l'histoire, en dépit d'intérêts personnels multiples, d'un certain dédain envers les populations locales, et malgré une absence de légitimité internationale.

Rhétorique de libérateur et idéaux démocratiques : justifications des interventions britannique et américaine en Irak

Les Britanniques comme les Américains arrivent en Irak en tant que libérateurs face à un pouvoir préexistant considéré comme oppressif. Pour les Britanniques, c'est l'Empire Ottoman qu'il faut combattre. Pour les Américains, c'est la dictature de Saddam Hussein. Ce parallèle dans la méthode de justification est pour le moins étonnant. Certes, l'Empire Ottoman était autoritaire, cependant les horreurs commises par Saddam Hussein sur sa population sont sans commune mesure.

Et pourtant, dès la Première Guerre mondiale, Londres développe le discours d'une tyrannie ottomane face à laquelle il faudrait libérer les Irakiens. Selon les mots du Général Major Sir Stanley Maude, alors Commandant en Chef des Forces Britanniques à Bagdad,

¹⁰³ Un système autocratique est une forme de gouvernement dans lequel le pouvoir est détenu par un seul homme, qui l'exerce en maître absolu. Source : Larousse, Éditions. « Autocratie », *Dictionnaire de français Larousse*. En ligne : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/autocratie/6647> [consulté le 11 mai 2024].

l'armée Britannique « n'est pas venue comme conquérante, mais comme libératrice »¹⁰⁴. Les Anglais communiquent abondamment, et conjointement avec les Français. Ensemble, ils déclarent que leur objectif est « la libération complète des peuples opprimés par les Turcs et l'établissement de gouvernements nationaux puisant leur autorité dans le libre choix des populations autochtones. »¹⁰⁵ Même dans les journaux comme *Al-Arab*¹⁰⁶ en 1918, « on parle [...] de l'accord de ces deux puissances dans le but de libérer les peuples de l'Orient du joug des turcs, de créer des gouvernements locaux et leur donner l'assistance de leurs conseils expérimentés »¹⁰⁷, d'après un diplomate français. Les Ottomans sont dépeints comme des étrangers, alors même que de nombreux Irakiens arabes, en particulier les sunnites, étaient parfaitement intégrés à l'administration ottomane¹⁰⁸. Cette rhétorique de promesse d'un avenir meilleur sert en fait à justifier l'occupation britannique. En effet, après la victoire, les populations locales s'attendent à ce que l'armée évacue le territoire Irakien. Pourtant très vite, les troupes Britanniques s'installent et imposent leur domination. Selon les mots des chercheurs Pierre Blanc et Jean-Paul Chagnollaud, « L'armée de libération devient une armée d'occupation »¹⁰⁹.

Quatre-vingts ans plus tard, les Américains reprennent ce discours. Il s'agit cette fois de libérer les Irakiens d'un tyran diabolisé : Saddam Hussein. Très tôt, la dictature irakienne est un élément important de la rhétorique justifiant l'intervention de 2003. Ainsi, dès 1998, le Congrès américain adopte l'*Iraq Liberation Act*. Cette loi exprime déjà la volonté Américaine « d'éliminer le régime dirigé par Saddam Hussein du pouvoir en Irak et de promouvoir l'émergence d'un gouvernement démocratique pour remplacer ce régime »¹¹⁰. Elle prévoit également d'aider les groupes d'opposition irakiens sous une forme logistique, financière et militaire. Les États-Unis, avec le soutien des Nations Unies, ont mis en avant la faillite de l'État : entre 1997 et 2002, il y a eu 27 résolutions du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) portant sur l'Irak, alors même qu'hormis des incidents frontaliers, le pays n'était plus en guerre ouverte avec le Koweït ni aucun autre

¹⁰⁴ « The View from Basra: Southern Iraq's Reaction to War and Occupation, 1915-1925. » *The Creation of Iraq, 1914-1921*. Columbia University Press. 2004, p.23

¹⁰⁵ Blanc, Pierre et Jean-Paul Chagnollaud, « Chapitre III : Des révoltes écrasées » *L'invention tragique du Moyen-Orient*. Paris : Autrement. 2017.

¹⁰⁶ Pour plus d'informations sur le journal *Al-Arab*, se référer au chapitre 2 partie I.

¹⁰⁷ Lettre du chargé du Consulat de France en Mésopotamie au ministre des Affaires étrangères, 12 décembre 1918, AMAE, Armée, 1918-1929, série E Levant – Irak, 10, 1.

¹⁰⁸ Sluglett, Peter. « Imperial Myopia: Some Lessons from Two Invasions of Iraq », *Middle East Journal*. 2008, vol.62 n° 4. p. 593-609.

¹⁰⁹ Ibid.

¹¹⁰ « Iraq Liberation Act of 1998 », *Congress.gov*, 1998. En ligne : <https://www.congress.gov/105/plaws/publ338/PLAW-105publ338.htm> [consulté le 11 Avril 2024].

pays. À titre de comparaison, sur la même période, seules 15 résolutions ont porté sur la deuxième guerre du Congo (1998-2003), qui a pourtant fait plusieurs millions de morts^{111,112}. Dès 2001, l'Irak est considéré comme « rogue state » (ou « État voyou »), pilier de l'« axe du mal »¹¹³. Ce vocabulaire est important car les opérations de *state building* consistent à vouloir contourner le « principe de souveraineté des États au nom de la reconstruction d'États « effondrés » ou n'assumant plus leur rôle, notamment auprès de leur population »¹¹⁴. Pour les États-Unis, il s'agit de libérer la société civile vis-à-vis de l'État. Le 8 avril 2003, dans un discours adressé au Parlement, Tony Blair, alors Premier Ministre du Royaume-Uni, affirmait : « nos forces sont des forces amies et libératrices du peuple irakien, pas vos conquérants »¹¹⁵. D'ailleurs, l'opération militaire américaine en Irak, qui débute en mars 2003 est appelée *Iraqi Freedom* (Liberté pour l'Irak). Cette rhétorique est critiquable pour plusieurs raisons. D'abord, tous les massacres réalisés par le parti Baas depuis son arrivée au pouvoir en 1958 n'ont pas empêché une étroite collaboration entre les États-Unis et le régime Irakien¹¹⁶. Ainsi, les États-Unis considéraient l'Irak de Saddam Hussein comme un allié, notamment vis-à-vis de l'Iran après la révolution islamique. D'ailleurs les Américains ont apporté un soutien diplomatique et logistique au dirigeant dans sa guerre contre l'Iran entre 1980 et 1988. Ensuite, de nombreuses dictatures, en particulier en Amérique Latine dans les années 1970-1980 (Brésil, Chili, Argentine) n'ont pas fait l'objet d'une telle invasion. Elles ont même été soutenues par les administrations américaines successives¹¹⁷.

¹¹¹ « Résolutions », *Conseil de sécurité des Nations Unies*. En ligne : <https://www.un.org/securitycouncil/fr/content/resolutions> [consulté le 12 avril 2024].

¹¹² Il faut toutefois nuancer ce constat dans la mesure où de nombreuses résolutions sont liées à l'opération *Desert Fox*, lancée en novembre 1998 en réponse à la coopération irakienne insuffisante avec les inspecteurs des Nations unies chargés entre autres de superviser la destruction des armes de destruction massive irakiennes.

¹¹³ David, Charles-Philippe. « L'invasion de l'Irak : les dessous de la prise de décision de la présidence Bush », *Revue internationale et stratégique*. 2005, vol.57 n° 1. p. 9-20.

¹¹⁴ Caplan, Richard et Béatrice Pouligny. « Histoire et contradictions du state building », *Critique internationale*. 2005, vol.28 n° 3. p. 123-138.

¹¹⁵ Luizard, Pierre-Jean. « Irak : du premier au second mandat. L'effondrement d'un système postcolonial », *Le Débat*. 2003, vol.126 n° 4. p. 62-75.

¹¹⁶ Bakawan, Adel. « Chapitre 9 : Le nouvel Irak des Américains », *L'Irak, un siècle de faillite*. Paris : Tallandier. 2021.

¹¹⁷ Vagnoux, Isabelle. « Washington et les régimes militaires sud-américains (1964-1989). Des alliances encombrantes », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*. 2010, vol.105 n° 1. p. 17-32.

Les intérêts occidentaux dans la région : pétrole, géostratégie et sécurité

En réalité, les Britanniques et les Américains avaient d'importants intérêts dans la région. L'une des préoccupations majeures concernait le pétrole, particulièrement abondant dans les régions de Mossoul et de Kirkouk.

En dépit des déclarations des représentants britanniques lors de la conférence de Lausanne, la présence britannique en Irak, même avant la Première guerre mondiale, s'explique par le caractère stratégique de la région. D'abord, l'Irak est un point de passage essentiel sur la route des Indes Britanniques¹¹⁸. De plus, les marchandises anglaises et indiennes dominent le marché local depuis leurs premières implantations au XVIIe siècle. Les vallées du Tigre et de l'Euphrate constituent un couloir stratégique vers le golfe Persique, qui sert d'alternative au canal de Suez¹¹⁹. Les ressources agricoles du Sud du Sinjar et des régions autour du Kurdistan répondent également aux besoins du marché britannique. Peu à peu, les Britanniques considèrent la Mésopotamie comme leur chasse gardée dans un contexte de compétition avec la France, la Russie et l'Allemagne.

Au début du XXe siècle, le pétrole n'est pas encore découvert dans les proportions actuelles. Pourtant, l'un des objectifs de l'entrée en guerre était clairement de sécuriser les gisements de pétrole et l'accès au port de Bassora¹²⁰. L'intérêt des Britanniques pour le pétrole s'apprécie aussi à travers leur décision d'acheter 51% des parts de la compagnie anglo-persane de pétrole en 1914. Les gisements de pétrole de Mésopotamie se concentrent dans la région de Mossoul, avec des découvertes importantes en 1908 autour de la ville de Kirkouk. Pendant la Première guerre mondiale, le pétrole est notamment prélevé afin de ravitailler les armées, à une époque où les marines nationales abandonnent peu à peu le charbon au profit du pétrole¹²¹. En 1928, une note diplomatique recense l'ensemble des ressources sur lesquelles les Britanniques prélèvent des taxes. Il y a d'abord le pétrole dans les régions de Kirkouk, Mossoul et Diyala, le goudron dans la région de Dulaim (terme qui désigne une tribu sunnite vivant le long de l'Euphrate dans le nord-ouest de l'Irak), le

¹¹⁸ Luizard, Pierre-Jean. « A. - Le développement des intérêts britanniques en Mésopotamie » *La formation de l'Irak contemporain : Le rôle politique des ulémas chiites à la fin de la domination ottomane et au moment de la création de l'état irakien*. Paris : CNRS Éditions. 2013, p. 307-318. (Hors collection). En ligne : <http://books.openedition.org/editionscnrs/1444> [consulté le 7 janvier 2024].

¹¹⁹ Cohen, Stuart. « Mesopotamia in British Strategy, 1903-1914 », *International Journal of Middle East Studies*. 1978, vol.9 n° 2. p. 171

¹²⁰ Foreign Office 371/2143/56422: « Telegram from the Secretary of State of India Office to the Viceroy, dated 5th October 1914. »

¹²¹ Laurens, Henry. « Helmut Mejcher, Imperial Quest for Oil: Iraq 1910-1928. Londres, St Antony's Middle East Monographs n° 6, Ithaca Press, 1976 », *Bulletin critique des Annales islamologiques*. 1984, vol.1 n° 1. p. 398-400.

charbon dans les régions de Kifri et Sangaw (au nord-ouest du pays), le gypse, la chaux, la terre à foulon et le marbre¹²². Ces considérations sont d'autant plus importantes que les débats à Londres tournent autour d'une question : l'acquisition de nouveaux territoires en Mésopotamie allait-elle renforcer ou affaiblir l'Angleterre ?¹²³ La présence Britannique était clairement intéressée, les lettres des diplomates français présents sur place en témoignent. Au détour d'une lettre, on peut lire les formulations suivantes : « [au sujet des différentes options quant à la politique à suivre en Irak] toutes les deux d'ailleurs tendent au même but : la mainmise de la Grande Bretagne sur tout le Moyen-Orient ». ¹²⁴ Ces tournures sont cependant à replacer dans un contexte de rivalité franco-britannique, et ne constituent pas des éléments parfaitement objectifs.

Derrière les motifs évoqués par les diplomates américains pour convaincre la coalition internationale d'intervenir en Irak, la ressource pétrolière jouait là aussi un rôle majeur. Même si le pétrole en Irak a été nationalisé en 1972, le changement de régime et l'avènement de Saddam Hussein n'ont eu que peu d'effets sur la destination des exportations. Les États-Unis, tout comme les autres pays occidentaux, tenaient à entretenir des relations commerciales étroites avec l'Irak, notamment dans le secteur pétrolier. Après la chute d'Hussein, un accord avec le nouveau gouvernement irakien, encore fragile, ne pouvait qu'avantager les États-Unis¹²⁵. De plus, de nombreux membres de l'administration Bush étaient impliqués à de hauts niveaux dans l'industrie pétrolière durant leur carrière. L'intervention en Irak a donc pu être perçue comme un moyen d'acquérir de nouvelles réserves de pétrole via l'augmentation des importations en provenance des pays du Golfe, d'autant plus qu'il s'agit-là de la première région exportatrice et de la première réserve en hydrocarbures au monde.

L'intérêt commercial de l'Irak était également significatif. Situé entre la Russie, la Chine et l'Europe, l'Irak se trouvait sur des voies de transit maritime stratégiques pour le commerce mondial. De plus, après la récession de 2001, l'économie du *nation building* en Irak offrait une source potentielle de revenus non négligeable pour l'économie américaine.

¹²² « British Mandate over Irak - Supply of official publications by the Mandatory Power. » Documents issus de la Commission permanente des mandats de la SDN. Consulté le 24/01/2024.

¹²³ « The View from Basra: Southern Iraq's Reaction to War and Occupation, 1915-1925. » *The Creation of Iraq, 1914-1921*. Columbia University Press. 2004, p.21

¹²⁴ ¹²⁴ Lettre du gérant du consulat de France à Bagdad et Bassora au Président du Conseil français, 17 juillet 1921, AMAE, Politique générale, 1921-1922, série E Levant – Irak, 19, 20.

¹²⁵ Sluglett, Peter. « Imperial Myopia: Some Lessons from Two Invasions of Iraq », *Middle East Journal*. 2008, vol.62 n° 4. p. 593-609.

Le *nation building* a principalement impliqué des compagnies privées américaines. Aujourd'hui, 25 sociétés militaires privées américaines et britanniques y sont installées. De plus, d'importants contrats de défense (la multinationale parapétrolière Halliburton aurait par exemple gagné plus d'un milliard de dollars en 2003) et la privatisation des compagnies d'État, ont entraîné une prise d'intérêt pour les firmes américaines, en particulier dans les secteurs industriels, bancaires, et agricoles.

A cela s'ajoutent des intérêts sécuritaires propres au contexte américain. Ainsi, on ne peut négliger l'impact provoqué par les attentats du 11 septembre. Bien qu'aucun lien entre Hussein et Al-Qaïda n'ait pu être démontré, l'émotion colossale provoquée par l'attentat a alimenté une soif de vengeance et a favorisé des prises de décisions hâtives. À cette époque, Washington est en plus porté par le précédent succès de l'opération Afghane de 2001, avec le renversement du régime Taliban. En outre, un vide sécuritaire en Irak avait le potentiel de créer une instabilité régionale et de favoriser l'émergence d'organisations terroristes internationales¹²⁶. L'Irak devait donc être inclus dans le projet américain du Grand Moyen-Orient (GMO), visant à apporter la démocratie comme remède à l'instabilité ainsi qu'à l'hostilité envers Israël.

Arrogance et mépris des Occidentaux envers l'Irak : une vision ethnocentrique et archaïque

Les deux interventions se caractérisent par une certaine arrogance. En cela, elles sont à rapprocher du concept d'orientalisme développé par Edward Saïd¹²⁷. Selon Saïd, les sociétés européennes puis occidentales ont élaboré des perceptions imaginaires de l'Orient en raison de leur position de puissance. Les sociétés orientales y ont été dépeintes comme figées dans le temps, exotiques et inférieures à l'Occident. Cette construction politique, imprégnée de préjugés, a été utilisée pour légitimer le colonialisme et l'impérialisme occidental, en présentant les peuples orientaux comme nécessitant la tutelle des grandes puissances pour leur propre bien. Et ce, dans des contextes où la Grande-Bretagne et les

¹²⁶ Zahar, Marie-Joëlle. « Les risques du nation building "sous influence" : les cas de l'Irak et du Liban », *Critique internationale*. 2005, vol.28 n° 3. p. 153-168.

¹²⁷ Saïd, Edward. *Orientalism*. Vintage Books. 1978.

États-Unis sont considérées comme les premières puissances mondiales au moment de leur intervention en Irak.

Cette arrogance est perceptible dans de nombreux documents d'archives diplomatiques français. Ils témoignent d'une piètre estime des Européens envers les Irakiens. Des formulations telles que « [...] et puisque l'on est en Orient, et les chefs rebelles sont toujours achetables - il est vrai que le gouvernement ne l'est pas moins – »¹²⁸ ou encore « L'article expose la vie paresseuse et ignorante des laboureurs indigènes. »¹²⁹, démontrent cette vision dégradante. Ces considérations s'étendent également au roi Faysal, décrit comme « faible, paresseux, indécis », incapable de faire face aux désordres qui s'annoncent »¹³⁰, ou encore « ignorant » et sans intérêt pour le peuple »¹³¹. Alors que les Français partagent cette vision orientaliste avec les Britanniques, il y a une certaine ironie à critiquer la posture anglaise envers les Irakiens : « Les anglais sont en train de se monter contre eux toute la population arabe et chrétienne de Mésopotamie par leur 'indianisation' maladroite et leur fierté ordinaire »¹³². Selon le chargé du consulat, c'est l'Administration de l'Occupation Britannique qui « a fait naître, par ses manquements et ses excès, une agitation qui, pour être sourde, n'en est pas moins malheureusement existante et lui a aliéné toutes les sympathies qu'elle avait pu acquérir avant, ou tout à fait au début de l'occupation. »¹³³ En fait, cette attitude ne résulte pas du comportement individuel de tel ou tel responsable particulier, mais est l'expression d'une idéologie selon laquelle les « peuples civilisés » dominant tous les autres. Les administrateurs ont la conviction absolue de leur supériorité, et les mandats sont perçus comme la reconnaissance du degré de civilisation des puissances européennes, chargées de conduire vers l'autodétermination des peuples considérés comme moins civilisés¹³⁴.

¹²⁸ Conclusions d'un compte rendu de renseignements. 1936. AMAE, Politique intérieure, 1934-1936, série E Levant – Irak, 58-59, 341-344.

¹²⁹ Lettre du gérant du consulat de France à Bagdad et Bassora au Président du Conseil français, 3 juillet 1919. AMAE, Armée, 1918-1929, série E Levant – Irak, 19, 23-27.

¹³⁰ Compte-rendu de renseignements sur la situation à Bagdad, Rapport 2-B, 1935. AMAE, Politique intérieure, 1934-1936, série E Levant – Irak, 58, 57.

¹³¹ Dépêche Bagdad n°192. 25 juin 1935. AMAE, Politique intérieure, 1934-1936, série E Levant – Irak, 58, 87-89.

¹³² Lettre d'Antoine Poidebard à un Commandant à propos de la mentalité anglaise en Mésopotamie. 15 mai 1918. AMAE, Dossier général politique, 1918, série E Levant – Irak, 11.

¹³³ Lettre du chargé du Consulat de France en Mésopotamie au ministre des Affaires Étrangères français, 17 août 1918. AMAE, Dossier général politique, 1918, série E Levant – Irak, 11, 53.

¹³⁴ « L'Irak sous mandat britannique, de la conquête à l'indépendance », [podcast], *L'Irak avant l'Irak, une histoire*, épisode 4. France culture, 25/04/2023, 59 min 38. En ligne :

En raison de leur prétendue supériorité, les Britanniques et les Américains ont sous-estimé la complexité de la mission qu'ils s'étaient assignée en Irak, c'est-à-dire la construction d'un État. Le manque de préparation est patent, tandis que les administrateurs sont souvent incompetents, avec des connaissances de la société irakienne limitées¹³⁵. Ce traitement condescendant a engendré un mécontentement généralisé parmi la population irakienne : « c'est un cri unanime de mécontentement et d'antipathie, depuis Bassora jusqu'à Bagdad. On en parle ouvertement. Vexations, exactions, arbitraire, chacun, chaque jour, a un sujet de plainte dû à la maladresse administrative des anglais, à la conception spéciale et erronée qu'ils se sont fait des gens du pays et à leur façon dédaigneuse de les traiter ».¹³⁶

Cette arrogance s'est également manifestée au sein de l'administration Bush lors de l'opération « Liberté pour l'Irak ». Cette guerre, émergeant d'une prise de décision « à chaud » dès 2002, était initialement planifiée pour être « éclair », avec « zéro mort », « chirurgicale »¹³⁷. Elle devait être une action militaire rapide et décisive visant à renverser le régime de Saddam Hussein. Elle s'est ainsi caractérisée par des frappes aériennes massives et une progression terrestre rapide. Pourtant, elle s'est avérée bien plus longue et coûteuse que prévue. La sous-estimation de la tâche à accomplir, notamment en ce qui concerne la phase de reconstruction et de stabilité politique après le vide laissé par la chute de Saddam Hussein, a amplifié les problèmes dans la région. Cela a également attisé la haine à leur encontre, facilitant le recrutement de nouveaux militants pour le djihad contre l'occident¹³⁸. Les attentes d'un accueil en héros ont été rapidement déçues par la réalité, avec la guérilla et les attentats menés contre les forces d'occupation.

Enfin, cette arrogance se manifeste par la conviction d'avoir le pouvoir contourner les organisations internationales et leurs recommandations. Dans le cas britannique, alors que l'engagement des forces dans une occupation effective des territoires a débuté dès 1917, ce n'est que le 25 avril 1920 qu'ils obtiennent leur mandat de la Société des Nations. Ce mandat était basé sur le principe que les démocraties devaient accompagner les nations émergentes sur la voie de l'autodétermination. Dans le cas américain, la guerre préventive

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-cours-de-l-histoire/l-irak-sous-mandat-britannique-de-la-conquete-a-l-independance-2877380> [consulté le 9 novembre 2023].

¹³⁵ Sur ce point, se référer au Chapitre III, partie 1 de ce mémoire.

¹³⁶ Télégramme du Gérant du Consulat de France en Mésopotamie au ministre des Affaires Etrangères français, 15 avril 1918. AMAE, Dossier général et politique, 1918-1919, série E Levant – Irak, 11, 8-12.

¹³⁷ Nous reprenons ici les termes les plus souvent utilisés dans les articles de presse de l'époque.

¹³⁸ Boyer, Yves. « Une intervention militaire à l'issue incertaine », *Questions internationales*. Décembre 2005 n° 16. p. 6-18.

contrevient au droit international ; les États-Unis n'ont pas obtenu l'aval des Nations Unies. Le 5 février 2003, la présentation par Colin Powell de prétendues preuves d'une présence d'armes de destruction massive a engendré un affrontement transatlantique au Conseil de sécurité de l'ONU. Les États-Unis et la Grande-Bretagne ont utilisé le concept de « responsabilité de protéger », défini vaguement par la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États¹³⁹, pour justifier leur intervention malgré le refus du Conseil de sécurité, en omettant les conditions nécessaires à l'application de ce principe¹⁴⁰. Le 22 mai 2003, la résolution 1483 autorisait les États-Unis à administrer l'Irak et ses ressources pour une période de 12 mois, renouvelable. Malgré la pression de la « communauté internationale » contre une présence militaire forte et prolongée, les États-Unis ont maintenu leur politique d'occupation en Irak jusqu'en 2011.

¹³⁹ La commission l'a défini comme la responsabilité résiduelle qui incombe à la communauté des États « lorsque tel ou tel État est manifestement soit incapable, soit peu désireux d'accomplir sa responsabilité de protéger, ou est lui-même l'auteur effectif des crimes ou atrocités en question ».

¹⁴⁰ Jeangène Vilmer, Jean-Baptiste. « Chapitre II. La conception (2001-2005) ». Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France. 2015, p. 31-40. (Que sais-je ?). En ligne : <https://www.cairn.info/la-responsabilite-de-protoger--9782130632108-p-31.htm> [consulté le 20 octobre 2023].

Chapitre 2 : Le rôle des pratiques clientélistes avec les élites locales : une co-construction ratée de la nation

Dans cette partie, le rôle des pratiques clientélistes entre administrateurs britanniques et américains d'une part, et élites irakiennes d'autre part sera mis en avant. Pour Bertrand Badie, le modèle clientéliste désigne au sein d'une société un type de relation possible entre gouvernants et gouvernés. Les liens sont alors personnels et créateurs de dépendance. Ils reposent sur « un échange réciproque de faveurs entre deux personnes, le patron et le client, qui contrôlent des ressources inégales »¹⁴¹. Ici, on assimile les gouvernants aux personnes dotées de la force d'occupation, et les gouvernés aux Irakiens. Les premiers mettent en place des politiques reposant sur des relations interindividuelles avec les élites irakiennes, créant à la fois jalousies et dissensions entre élite et peuple ainsi qu'entre groupes ethnico-religieux.

À partir de la révolte arabe de 1920, les administrateurs coloniaux britanniques privilégient un mode de gouvernement « *indirect rule* », où l'influence britannique est non moins présente, mais moins visible. Pour créer l'illusion d'une administration indigène¹⁴², ils doivent s'appuyer sur des chefs locaux.

Quant aux Américains, en renversant le gouvernement de Saddam Hussein, ils contribuent à l'émergence d'une nouvelle élite, principalement issue des groupes ethnico-religieux jusqu'alors opprimés, ainsi que des personnalités ayant vécu en exil.

Gagner les cœurs et les esprits des populations locales par tous les moyens

Il est intéressant de se pencher sur les différentes stratégies mises en place par les puissances occupantes pour promouvoir une bonne image d'elles-mêmes auprès de la population, et plus particulièrement des élites locales, avec lesquelles elles cherchent à nouer des relations plus personnelles à travers des cérémonies et des événements culturels.

¹⁴¹ Badie, Bertrand. « Chapitre 1 : La logique de la dépendance » *L'État importé : essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*. Paris : CNRS éditions. 2017, p. 37

¹⁴² « L'Irak sous mandat britannique, de la conquête à l'indépendance », [podcast], *L'Irak avant l'Irak, une histoire*, épisode 4. France culture, 25/04/2023, 59 min 38. En ligne : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-cours-de-l-histoire/l-irak-sous-mandat-britannique-de-la-conquete-a-l-independance-2877380> [consulté le 9 novembre 2023].

L'instrumentalisation des médias comme outil de communication à des fins politiques

Les médias désignent l'ensemble des moyens, techniques et supports utilisés pour diffuser massivement de l'information, tels que la presse, la radio et la télévision¹⁴³. Ils sont fréquemment utilisés par différents acteurs au service d'une idéologie, d'une idée, ou d'une action. Cette manipulation devient particulièrement cruciale en même temps que délicate lors des moments historiques sensibles. En effet, si l'on reprend la théorie de la mise à l'agenda, développée notamment par les chercheurs américains Maxwell McCombs et Donald Shaw¹⁴⁴, les médias jouent un rôle déterminant dans la sélection et la mise en avant de certains sujets. Cette sélection influence ensuite l'importance que le public leur accorde. Ainsi, les médias contribuent à former les idéaux et croyances de la population, ce qui explique leur importance stratégique. En Irak, les médias ont été utilisés à la fois par les Britanniques et les Américains, à deux périodes bien différentes, pour convaincre la population irakienne du bienfondé – réel ou supposé – de leur présence. Bien sûr, le stade de développement des médias entre les années 1920 et les années 2000 n'était pas le même. Dans les années 1920, la presse écrite et la radio sont les moyens d'information les plus utilisés. Par souci de disponibilité d'archives, la focale se fera sur la presse écrite. Dans les années 2000, de nouveaux types de médias, plus instantanés et personnalisés, se sont développés. La télévision devient un média majeur pour les Irakiens, tandis que le téléphone portable et internet commencent à émerger. De ce fait, la population a accès à une plus grande diversité de médias, ce qui leur permet de croiser les informations qu'ils reçoivent, et de se distancier de la version officielle des événements. Cette fois, l'attention sera portée sur la télévision. Bien que les contextes soient différents, il est frappant de constater les similitudes entre l'approche des Britanniques et celle des Américains pour influencer les médias irakiens.

Dans les années 1920, les forces d'occupation britannique créent des journaux afin de gagner le soutien de la population arabe. C'est le cas des journaux *Al-Awqat Al-Basriyah* et *Al-Arab*, qui publient des articles à partir de novembre 1914. L'idée était, dans un contexte de montée des nationalismes, de se servir de la presse comme moyen de partager leur vision des événements de l'époque avec un public lettré, susceptible de lire des périodiques. Bien

¹⁴³ « Média - Définitions, synonymes, prononciation, exemples », *Dico en ligne Le Robert*. En ligne : <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/media> [consulté le 22 avril 2024].

¹⁴⁴ McCombs, Maxwell et Donald Shaw. « The agenda-setting function of mass media », *Public Opinion Quarterly*. 1972, vol.36. p. 176-187.

qu'il n'existe pas de statistiques précises sur le taux d'alphabétisation en Mésopotamie dans les années 1920, le taux d'alphabétisation de la population mondiale âgée de 15 ans ou plus à cette même époque est évocateur. En 1920, il était d'environ 30%¹⁴⁵. C'est donc à une élite, plutôt urbaine, que s'adressent les Britanniques.

Dans ces journaux, et d'après les revues analytiques qui en sont faites de manière hebdomadaire par les diplomates français, on trouve pléthore d'articles faisant les louanges de la puissance impérialiste¹⁴⁶. Ainsi, le n°12 du quotidien *Al-Awqat Al-Basriyah*, publié le 16 novembre 1918, est intitulé « De quelques bienfaits des anglais »¹⁴⁷. L'article d'un numéro paru la semaine suivante relate « la cérémonie qui a eu lieu à Nadjaf le 27 octobre dernier à l'occasion de l'ouverture d'un hôpital ». Le rapport diplomatique qui résume l'article en seulement une dizaine de lignes y évoque les « remerciements du Seid Abbas, oullah¹⁴⁸ de rang élevé, au nom des habitants de la ville. La Grande-Bretagne, affirme-t-il, est la seule puissance colonisatrice. Il offre au nom de ses compatriotes leurs services et les siens au Gouvernement anglais [...] »¹⁴⁹. Le journal propose donc une mise en scène du soutien apporté par des personnalités d'importance relative au gouvernement britannique. Dans certains numéros, la propagande est si exagérée qu'elle en devient empreinte d'un caractère comique. Par exemple, dans celui du 28 novembre 1918, il est écrit : « Le gouvernement anglais fait tout son possible pour rendre heureux tous les arabes, mais spécialement ceux de l'Iraq. On ne peut pas dire qu'il agit pour ses propres intérêts. »¹⁵⁰, ou encore « l'histoire nous apprend que partout où les anglais entrent ils amènent le bonheur, la justice, etc... »¹⁵¹. De manière plus générale, sur la période étudiée allant de novembre 1918 à juillet 1919, les thèmes les plus récurrents dans ces journaux sont les manifestations joyeuses célébrant la fin des combats, l'autorité britannique, et les mesures prises par l'autorité mandataire en faveur du développement de l'Irak, en partie dans les secteurs de

¹⁴⁵ *Infographie : Où en est l'alphabétisation dans le monde?* 2023. En ligne : <https://fr.statista.com/infographie/22876/evolution-du-taux-alphabetisation-dans-le-monde> [consulté le 24 avril 2024].

¹⁴⁶ Ici, impérialisme désigne le phénomène d'expansion et de domination de la Grande-Bretagne sur d'autres régions du monde.

¹⁴⁷ Lettre du chargé du consulat de France en Mésopotamie au ministre des Affaires étrangères, 12 décembre 1918. AMAE, Armée, 1918-1929, série E Levant – Irak, 10, 1.

¹⁴⁸ S'écrit plutôt aujourd'hui « ouléma ». Titre donné par les musulmans aux docteurs de la loi coranique, garants du respect et de l'application des principes de l'islam. « Ouléma : Définition de Ouléma », *Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales*, 2012. En ligne : <https://cnrtl.fr/definition/academie9/oul%C3%A9ma> [consulté le 24 avril 2024].

¹⁴⁹ Aucune autre trace de l'ouléma Seid Abbas n'a été trouvée en dehors des archives diplomatiques françaises.

¹⁵⁰ Ibid.

¹⁵¹ Ibid.

l'agriculture et de l'éducation¹⁵². Ces journaux ne mentionnent pas un seul élément critique du pouvoir britannique, le rôle de l'Angleterre y est donc largement idéalisé.

Pour les États-Unis, le rôle des médias est aussi de prime importance. La paralysie de l'esprit critique des médias américains, résultant de la crainte d'être accusés d'antipatriotisme¹⁵³ après l'annonce de l'invasion de l'Irak a déjà fait l'objet d'une analyse académique extensive. Ici, j'examinerai davantage la manière dont les États-Unis ont contribué à structurer les médias irakiens dans l'ère post-Saddam Hussein. Il convient d'abord de noter qu'avant même leur intervention en Irak, les États-Unis étaient déjà engagés dans des activités de propagande contre le régime Baas. Des médias irakiens d'opposition, comme l'*Iraqi Nation Accord*, détenu par Iyad Allawi¹⁵⁴, et l'*Iraqi National Congress* d'Ahmed al-Chalabi¹⁵⁵, recevaient régulièrement des fonds. En mai 2003, à peine la principale phase des combats de l'opération *Iraqi Freedom* terminés, la *Coalition Provisional Authority* dissout le ministère de l'Information irakien. Par la suite, l'autorité ferme tour à tour les médias qui se montrent critiques quant à l'invasion américaine : le journal *Al-Hawza al-Natiqa al-Sharifa* de Moqtada Sadr¹⁵⁶ en mars 2003, le journal *Sada al-Uma* à Najaf en juin 2003, ou encore le journal *Al-Mustaqila* le mois suivant. À l'inverse, les journalistes exprimant leur volonté d'apporter un soutien par la rédaction dans les médias irakiens d'articles favorables aux intérêts Américains se voient rémunérés à hauteur de 400 à 500 dollars par mois (soit l'équivalent de 680 à 850 dollars actuels¹⁵⁷). On estime à plus d'un millier le nombre d'articles écrits de cette façon dans des journaux comme *Al-Mutamar*, *Al-Mada* et *Addustour*. Parallèlement, l'administration Bush crée en janvier 2003 la *Rapid reaction media team* (RRMT). Celle-ci est chargée de faciliter la transition entre le réseau de médias contrôlés par le régime d'Hussein et un réseau indépendant de médias irakiens à long terme. Pour ce faire, elle bénéficie d'un budget initial de 49 millions de dollars¹⁵⁸. La RRMT constituait le noyau dur du *Iraqi Media Network* (IMN), dirigé par Bob Reilly, dont

¹⁵² Sur l'éducation, se référer au Chapitre 2, partie II.

¹⁵³ Melandri, Pierre. « Impératif stratégique ou guerre politique ? Le débat intérieur américain », *Questions internationales*. Décembre 2005 n° 16. p. 19-29.

¹⁵⁴ Iyad Allawi (s'écrit aussi Allaoui) (1944-) est un homme politique irakien, opposant au régime Baas exilé au Royaume-Uni jusqu'à l'invasion de 2003. Avec le soutien des États-Unis, il devient Président du Conseil de Gouvernement d'Irak (2003), puis Premier Ministre (2004-2005) et enfin Vice-président (2014-2018).

¹⁵⁵ Ahmed Chalabi (1944-2005) est également un homme politique irakien, opposé au régime Baas et exilé au Royaume-Uni jusqu'à l'invasion de 2003. Avec le soutien des États-Unis, aux yeux desquels il tombe par la suite en disgrâce, il devient Président du Conseil de l'Irak (2003), puis ministre du pétrole (2005-2006).

¹⁵⁶ Pour plus d'informations sur Moqtada Sadr, se référer au Chapitre 3 partie III.

¹⁵⁷ *Inflation Calculator | Find US Dollar's Value From 1913-2024*. 2024. En ligne : <https://www.usinflationcalculator.com/> [consulté le 24 avril 2024].

¹⁵⁸ Soit plus de 83 millions de dollars actuels, si l'on prend en compte l'inflation.

la carrière était déjà marquée par une longue expérience dans la manipulation des médias au Nicaragua. L'IMN était l'instance sensée remplacer le ministère de l'Information, pour devenir un média de service public. La chaîne de télévision officielle irakienne, *Al-Iraqia*, diffuse ses premiers programmes en mai 2003. Tous sont gérés par des Irakiens, et alignés sur la position américaine. L'idée était de donner la parole aux Irakiens au nom du gouvernement américain plutôt que celle-ci soit exprimée par les Américains eux-mêmes, le but étant d'avoir un impact plus grand sur l'audience. Nous sommes ici en présence des mêmes méthodes que celles employées par les Britanniques¹⁵⁹. Par conséquent, ce nouveau réseau de médias était conçu comme un instrument visant à renforcer le contrôle américain sur le pays, et permettre une meilleure acceptation de l'intervention¹⁶⁰. De même, aucune critique envers les autorités irakiennes et américaines n'est présente. Des incidents tels que le scandale de la prison d'Abou-Ghraïb¹⁶¹, les attaques sur la ville de Falloujah¹⁶², etc. n'ont jamais été couverts au sein du réseau IMN : il s'agit clairement de censure.

Il faut cependant nuancer ce contrôle, qui n'était pas total puisqu'à partir de 2003, des centaines de journaux, des dizaines de stations de radio et de chaînes télévisées se sont développées, garantes d'une diversité certes imparfaite.

La mise en scène de la diplomatie

Les Britanniques ont cherché de manière officielle et officieuse à satisfaire les populations locales, en particulier certains groupes ciblés, pour légitimer leur présence en Mésopotamie. Pour cela, ils ont d'abord utilisé la flatterie : dans les médias locaux que l'on évoquait précédemment, ils faisaient par exemple l'éloge de la religion musulmane, affirmant que « si les Turcs avaient été de bons musulmans, ils n'auraient pas eu les revers qu'ils ont subis ». ¹⁶³ Plus que cela, ils sont allés jusqu'à mettre en scène et à médiatiser les

¹⁵⁹ Al-Rawi, Ahmed. « The Iraqi Media after the US-Led Invasion », *Media Practice in Iraq*. 2012, p. 62-108.

¹⁶⁰ Al-Rawi, Ahmed. « The US Role in Shaping Iraq's Post-2003 Media », *The international Communication Gazette*. 1 janvier 2012. p. 38-61.

¹⁶¹ Abou Ghraïb est une ville irakienne située à vingt kilomètres de Bagdad. Elle abrite une prison du même nom, d'abord construite par les Britanniques en 1960, puis utilisée par l'armée de réserve des États-Unis à partir de 2003. En 2004, la diffusion de photographies montrant des prisonniers irakiens détenus, humiliés et torturés provoque un scandale international. La CIA et l'armée américaine sont accusés de violation des droits de l'homme. Cet événement a alimenté le sentiment anti-américain en Irak et au Moyen-Orient.

¹⁶² La ville de Falloujah a été témoin d'une des batailles les plus violentes entre les forces américaines et les insurgés irakiens en 2004. Les forces américaines ont été accusées d'y avoir utilisé des tactiques controversées comme des bombardements incendiaires et l'utilisation massive de l'artillerie, provoquant des pertes civiles importantes.

¹⁶³ Lettre du chargé du consulat de France en Mésopotamie au ministre des Affaires étrangères, 12 décembre 1918. AMAE, Armée, 1918-1929, série E Levant – Irak, 10, 1.

interactions qu'ils avaient avec les chefs locaux. Penchons-nous ici sur le cas de Sulaiman Beg Al -Zuhair, un leader tribal irakien, originaire des environs de Bassora, dans le sud de l'Irak. Un article du *Basrah Times*, paru en octobre 1919, relate une « cérémonie » qui a eu lieu deux jours plus tôt à la bibliothèque Hariri de Bassora^{164,165}. Au cours de celle-ci, le Lieutenant-Colonel A. L. Gordon Walker (Commissaire politique et gouverneur militaire) aurait offert des livres à Sulaiman Beg Al-Zuhair au nom du Commissaire civil. Dans les territoires coloniaux et sous mandat britanniques, le Commissaire civil était un haut fonctionnaire chargé de l'administration quotidienne et de la gouvernance locale. Il agissait comme le représentant officiel du gouvernement britannique. D'après l'article du *Times*, le Lieutenant-Colonel appelait Sulaiman Beg « son ami » [« his friend »], signe d'une apparente proximité entre les deux hommes. De son côté, Al-Zuhair répondait « en exprimant sa grande appréciation de la gentillesse du commissaire civil pour la présentation des livres et de la venue du Lieutenant-Colonel pour les remettre personnellement. Il a ensuite parlé avec reconnaissance des mesures prises par le gouvernement britannique au profit du peuple irakien, et il a particulièrement fait l'éloge des efforts du gouvernement pour diffuser l'éducation »¹⁶⁶. La personne de Sulaiman Beg Al-Zuhair est particulièrement intéressante pour le sujet de notre mémoire. En effet, bien que son histoire soit extrêmement peu documentée, il semblerait qu'en tant que chef tribal il ait joué un rôle actif dans la révolte de la région du sud de l'Irak contre le mandat britannique en Irak en 1920. Ainsi, Al-Zuhair serait devenu une figure contre la domination étrangère en Irak, ce qui est paradoxal avec cet article du *Times* qui témoigne d'une connivence avec les Britanniques.

Cependant, l'absence de sources à son sujet nous empêche de croiser les éléments d'archives et de confirmer ces hypothèses. En effet, son nom n'apparaît pas dans les moteurs de recherche français ou anglais, ce qui renvoie à la numérisation encore incomplète des archives. La consultation d'archives locales aurait peut-être permis un approfondissement de ce cas d'étude.

¹⁶⁴ Lettre du chargé du consulat de France en Mésopotamie au ministère des Affaires étrangères, 8 octobre 1919. AMAE, Armée, 1918-1929, Série E Levant -Irak, 10, 38.

¹⁶⁵ Cf. Annexe 2

¹⁶⁶ “Expressing great appreciation of the Civil Commissioner’s kindness in presenting the books and of Lt. Col. Gordon Walker’s coming to hand them over personally. He went on to speak appreciatively of the British Government’s measures for the benefit of the people of Iraq, and he particularly eulogised Government’s efforts to spread education.”

La promotion d'événements culturels

Enfin, les Britanniques comme les Américains ont profité de leur présence en Irak pour organiser des événements culturels, destinés à divertir les classes aisées du pays. En effet, le divertissement peut représenter un moyen de maintenir une certaine paix sociale, détournant l'attention des enjeux de mécontentement politique. De tels événements sont aussi l'occasion de rencontres entre élites britanniques et élites irakiennes. Elles permettent enfin de véhiculer des idées, de laisser une bonne image des administrateurs auprès des élites locales.

Pour les Britanniques en particulier, le cas de l'*Arab Race Meeting* de Bassora, qui s'est déroulée du 20 au 22 octobre 1919, est emblématique. Il s'agissait d'un événement sportif organisé localement, dans la ville de Bassora, qui consistait principalement en la tenue de courses de chevaux. Les dernières sont à l'époque une activité populaire et prestigieuse. Elles sont principalement codifiées et standardisées par les Britanniques, dont les élevages de chevaux sont réputés mondialement. C'est notamment le cas pour des races de pur-sang anglais. En même temps, les chevaux ont occupé depuis l'Antiquité une place importante dans la culture et l'histoire de la Mésopotamie. Ils ont été et continuent d'être utilisés par les bédouins pour leurs déplacements dans le désert. Déjà à l'époque, les chevaux arabes étaient réputés pour leur endurance et leur vitesse. Leur élevage faisait partie des traditions régionales. Plus tard, ils sont devenus symbole de prestige et de pouvoir. Ainsi, l'événement est intéressant car il réunit deux cultures autour d'une tradition commune. Il a bénéficié du soutien et de la participation directe des autorités britanniques. De ce fait, l'événement reflète la volonté des Britanniques de se servir du sport, et plus généralement des activités sociales, comme moyen de renforcer leur influence et de maintenir l'ordre dans la région. De plus, il était destiné à promouvoir l'unité entre les différentes tribus arabes de la région, et a donc contribué à faciliter la gouvernance et la coopération avec les populations locales. Les articles dédiés à l'événement montrent qu'il se voulait le premier d'une succession d'autres du même type.¹⁶⁷ L'idée des Britanniques était de créer une forme de communauté entre les administrateurs coloniaux et les élites irakiennes autour de ces courses. C'était un moyen pour que les élites s'acculturent aux modes de vie « à la britannique ».

¹⁶⁷ Lettre du chargé du consulat de France en Mésopotamie au ministre des Affaires étrangères français, 11 octobre 1919. AMAE, Armée, 1918-1929, Série E Levant – Irak, 10, 42.

Le temps de leur présence sur le sol Irakien, les Américains ont également mené des initiatives culturelles en Irak. De tels événements servaient des buts identiques à ceux des Britanniques 80 ans plus tôt. Le Festival du Cinéma de Bagdad, lancé en 2004 alors que les troupes américaines occupaient encore le pays, en est un bon exemple. Le festival avait pour objectif de revitaliser l'industrie cinématographique irakienne, de promouvoir la liberté d'expression et de permettre aux cinéastes locaux de présenter leurs travaux au niveau national et international. Et ce, dans un contexte où le chaos qui avait suivi l'invasion américaine de mars 2003 avait entraîné la fermeture et la destruction de la plupart des cinémas du pays¹⁶⁸. Le festival, qui s'est tenu dans l'enceinte de l'hôtel Palestine de la capitale, a reçu un important soutien des autorités américaines de l'époque. Les États-Unis ont ainsi participé au financement, apporté un soutien logistique et une expertise technique pour la mise en place de l'événement. Si la tenue du festival a été empêchée les années suivantes, de nouvelles éditions se sont tenues de façon sporadique en 2007, en 2012¹⁶⁹, en 2014 et en 2024¹⁷⁰. Lors de la deuxième édition, sur les 63 courts et longs-métrages présentés au jury, 27 avaient été tournés par des Irakiens¹⁷¹. Certains films à l'inverse ont été tournés en anglais et sous-titrés en anglais, ce qui témoigne du décalage entre l'audience visée et le reste de la population irakienne, qui pour l'essentiel ne parle pas l'anglais. Bien qu'il s'agisse de la première langue étrangère enseignée dans le pays, elle est surtout maîtrisée par l'élite des grandes villes.

¹⁶⁸ « Un film français couronné au Festival international de Bagdad », *Le Monde.fr*. 31 décembre 2007. En ligne : https://www.lemonde.fr/culture/article/2007/12/31/un-film-francais-couronne-au-festival-international-de-bagdad_994754_3246.html [consulté le 24 avril 2024].

¹⁶⁹ « Irak : le festival du film de Bagdad dénonce le manque de moyens » [Vidéo Dailymotion], Agence France-Presse. 2012, 0 min 46. En ligne : <https://www.dailymotion.com/video/xu6km3> [consulté le 24 avril 2024].

¹⁷⁰ « Deux films marocains en lice au Festival International du Film de Bagdad », *Lesinfos.ma*. 6 février 2024. En ligne : <https://www.lesinfos.ma/article/1496076-Deux-films-marocains-en-lice-au-Festival-International-du-Film-de-Bagdad.html> [consulté le 24 avril 2024].

¹⁷¹ « À Bagdad, un festival du film pour exorciser les démons de la guerre », *Le Devoir*. 27 décembre 2007. En ligne : <https://www.ledevoir.com/culture/cinema/170016/a-bagdad-un-festival-du-film-pour-exorciser-les-demons-de-la-guerre> [consulté le 24 avril 2024].

L'émergence d'une connivence entre les élites locales et les deux puissances

Si dans les deux périodes comparées, l'imposition forcée du modèle occidental est indéniable, il reste essentiel de nuancer cette perspective. Bertrand Badie souligne que le « jeu frontal, opposant l'autre venu d'ailleurs à celui qui souffre d'être dominé, est en fait minoritaire, conjoncturel, et surtout idéalisé par certaines propagandes ou théories trop simples... »¹⁷². Il insiste sur l'existence d'un « jeu d'alliance, subtil, parfois ponctuel, très souvent intéressé, [qui] unit l'un à l'autre, donnant à l'importation des allures beaucoup moins tranchées qu'on ne le croit ». Ainsi, la relation entre les puissances occidentales et l'Irak repose aussi sur une convergence d'intérêts et de stratégies entre élites du Nord et du Sud.

Le rôle de l'éducation

Les Britanniques ont accordé une grande importance à l'introduction du modèle éducatif occidental moderne en Irak par le biais de l'« *Education Directorate* », l'institution chargée de superviser le système éducatif du pays. Arthur Lionel Forster Smith a joué un rôle majeur dans le domaine de l'éducation en tant que directeur, puis conseiller britannique de l'éducation en Irak de 1921 à 1931. Ses principales actions ont consisté à établir des écoles primaires et secondaires, ainsi qu'à promouvoir l'enseignement supérieur. La langue d'enseignement était souvent l'anglais et non l'arabe, ce qui laisse supposer l'intention d'acculturer les enfants irakiens¹⁷³. De nombreux articles de presse soulignent les progrès de l'éducation à l'époque du mandat. Par exemple, un article du journal *El Aoukat el-Basrieh* du 8 février 1919, intitulé « l'Angleterre est l'éducatrice des nations » nous est résumé par les diplomates français : « il est dit par cet article que l'Angleterre a fait plus que les autres puissances au point de vue du progrès social. Elle a semé l'esprit de liberté et d'égalité, elle a introduit en Europe et dans les pays civilisés, l'esprit démocratique. ». Un autre article de ce même journal, cette fois daté du 26 avril 1919, intitulé « l'État intellectuel de l'Irak », établit un parallèle entre l'Irak au temps des Turcs et l'Irak depuis l'occupation britannique.

¹⁷² Badie, Bertrand, « Préface de la nouvelle édition », dans Badie, Bertrand, *L'État importé : essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*. Paris : CNRS éditions. 2017, p. XVII

¹⁷³ En sociologie, l'acculturation désigne le processus par lequel une personne ou un groupe assimile une culture étrangère à la sienne.

« Les premiers avaient négligé l'instruction, alors que les Anglais, dès leur entrée, ont fait des efforts pour le progrès du pays sous tous les rapports, notamment au point de vue intellectuel, par la création de nombreuses écoles et les projets de fonder d'autres écoles pour l'enseignement supérieur, etc. ». Un troisième numéro, datant du 10 octobre 1919, rapporte l'ouverture de cours de pharmacie dans la ville¹⁷⁴. De même, le *Basrah Times* du 3 octobre 1919 souligne qu'un officier à plein temps a été nommé pour s'occuper des questions éducatives dans les divisions de Bassora, Nasiriyah, Qurnah et Amarah. Il ajoute que quatre écoles gouvernementales et quatre écoles confessionnelles sont ouvertes dans la région¹⁷⁵. Ces publications nous renseignent sur deux choses : d'abord, la Grande-Bretagne a encouragé de multiples projets pour le développement de l'éducation, le nombre d'occurrences sur ce sujet dans les archives ne laisse aucun doute. Ensuite, ces projets ont été largement couverts dans les journaux anglais parus en Irak. C'est la preuve de la volonté de communication britannique autour de ces projets, probablement dans le but de gagner le soutien des élites locales lisant la presse anglophone. Les Britanniques ont concentré leurs efforts sur quelques domaines limités : la médecine, on l'a vu, ainsi que l'agriculture et le droit. En plus de « civiliser » la population comme ils l'affirmaient¹⁷⁶, l'éducation était un moyen de former une élite éduquée destinée à rejoindre la fonction publique, et qui servirait leurs intérêts et leur administration. Il s'agissait aussi de préparer les gouvernés à des professions qui favoriseraient le développement économique du pays¹⁷⁷.

Cependant, ils ont parfois rencontré des résistances de la part des élites locales. Formées en partie par l'Empire Ottoman, elles avaient elles aussi des idées arrêtées sur ce que devait être l'éducation en Irak. Par exemple, l'écrivain syrien Sāṭi' al-Ḥuṣrī est nommé directeur général de l'éducation par intérim en Irak à la fin de 1921. Son autorité a supplanté celle d'Arthur Lionel Smith : partisan du nationalisme arabe, il a réussi à imposer sa vision de l'éducation mettant l'accent sur l'histoire arabe, malgré l'opposition de Smith. De cette façon, la relation entre les Britanniques et les élites locales s'est souvent manifestée par des

¹⁷⁴ Lettre du chargé du Consulat de France en Mésopotamie au ministre des Affaires Etrangères, 16/10/1919. AMAE, Armée, 1918-1929, Série E Irak – Levant, 10, 50-52.

¹⁷⁵ « A wholetime officer has now been appointed to deal with educational matters in the Basrah, Nasiriyah, Qurnah and Amarah Divisions. At present there are in the Basrah Division four Government schools and four denominational schools » Lettre du chargé du Consulat de France en Mésopotamie au ministre des Affaires Etrangères, 11 octobre 1919. AMAE, Armée, 1918-1929, Série E Irak – Levant, 10, 42-43.

¹⁷⁶ Sur ce point, se référer au chapitre I, partie 3 de ce mémoire.

¹⁷⁷ Kalisman, Hilary Falb. « Local and Colonial Educators in the Mandates for Iraq and Palestine: Contested Expertise within National and International Frameworks » in Philippe Bourmaud, Norig Neveu et Chantal Verdeil (eds.). *Experts et expertise dans les mandats de la société des nations : figures, champs, outils*. Paris : Presses de l'Inalco. 2020, p. 313-330. (TransAireS). En ligne : <https://books.openedition.org/pressesinalco/38748> [consulté le 20 avril 2024].

négociations et des compromis, plutôt que par une imposition unilatérale d'un modèle éducatif.

Malgré les progrès réalisés dans le système éducatif irakien dans les années 1970-1980, qui avaient placé l'Irak à la tête des meilleurs systèmes éducatifs du Moyen-Orient¹⁷⁸, les années de guerre et de sanctions économiques ont sérieusement endommagé ce secteur. La guerre menée par les États-Unis en 2003 a encore aggravé la situation en déstructurant les institutions irakiennes, y compris le système éducatif. De nombreuses infrastructures ont été détruites. Cependant, contrairement aux efforts britanniques des années 1920, il semble qu'il n'y ait pas eu de volonté américaine de contrôler le secteur de l'éducation. Certes, les États-Unis ont contribué financièrement à la reconstruction du secteur éducatif : entre 2003 et 2013, le gouvernement américain a débloqué 379,4 millions de dollars à ces fins. Cependant, des éléments plus politiques comme la révision des programmes scolaires et l'introduction de valeurs démocratiques et sécularistes ont très peu été documentés. Lorsque de telles révisions ont eu lieu, elles étaient étroitement coordonnées avec les organisations internationales, en particulier l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)¹⁷⁹.

La création d'élites tributaires de l'autorité interventionniste

Les Britanniques, détenteurs du mandat sur l'Irak, s'emploient à préparer le pays à l'autonomie. Ils cherchent alors un dirigeant adéquat, et proposent le trône d'Irak à Faysal ibn Hussein. Celui-ci venait d'être évincé du trône de Syrie par les Français, où il avait été placé par les nationalistes arabes. Son couronnement, le 23 août 1921, est un choix stratégique. En effet, il est le fils du chérif Hussein, à qui Henry McMahon¹⁸⁰ avait promis un vaste royaume arabe au Levant pour obtenir le soutien des Arabes pendant la Première

¹⁷⁸ Matsunaga, Hideki, *The Reconstruction of Iraq after 2003: Learning from Its Successes and Failures*, MENA Development Report, 2019. En ligne : <http://hdl.handle.net/10986/31709> [consulté le 20 avril 2024].

¹⁷⁹ *Analyse de la situation de l'éducation en Irak, 2003*. Paris : UNESCO, Avril 2003. En ligne : https://unesdoc.unesco.org/in/documentViewer.xhtml?v=2.1.196&id=p::usmarcdef_0000130838_fre&file=/i_n/rest/annotationSVC/DownloadWatermarkedAttachment/attach_import_ecf02350-a5b6-42d1-9d28-a18c2572f984%3F_%3D130838fre.pdf&locale=fr&multi=true&ark=/ark:/48223/pf0000130838_fre/PDF/130838fre.pdf#%5B%7B%22num%22%3A204%2C%22gen%22%3A0%7D%2C%7B%22name%22%3A%22XYZ%22%7D%2C%20%2C816%2C0%5D [consulté le 20 avril 2024].

¹⁸⁰ Henry Mac-Mahon était le Haut-commissaire britannique du protectorat sur l'Égypte.

Guerre mondiale. De plus, Faysal n'étant pas originaire d'Irak, son avènement au pouvoir permet d'éviter des conflits de nature politiques entre les différents acteurs irakiens.

D'un côté, il est essentiel de nommer un dirigeant arabe pour obtenir suffisamment de soutien populaire et garantir la stabilité. Ce besoin est particulièrement crucial compte tenu de la révolte arabe de 1920. Ainsi, l'arrivée de Faysal en Irak est soigneusement orchestrée pour renforcer sa légitimité et son autorité auprès de la population. Les Britanniques organisent des « préparatifs considérables », ornant les rues de Bagdad d'« arcs de triomphe décorés aux couleurs arabes » et de drapeaux arabes distribués en abondance. Leur objectif est de créer une impression d'enthousiasme populaire, conscients que leur propre légitimité et la paix sociale dépendent en partie de l'acceptation de Faysal. Pour cela, ils mandatent la police afin qu'elle sillonne les rues pour « forcer tous les boutiquiers et tous les propriétaires à arborer des drapeaux. » Un diplomate français témoin de la scène raconte : « Le soir, l'arrivée se passa au milieu d'un enthousiasme de commande, une troupe considérable de policiers parcourait les groupes et employait tous les arguments pour amener les gens à manifester par des cris de joie, la haute satisfaction qu'ils éprouvaient. ». Avec les drapeaux arabes, ils orchestrent un simulacre d'autonomie de Faysal. De son côté, Faysal joue son rôle de leader indépendant : pour son premier discours officiel le 24 juin 1921, lors d'une réception à la maison du mutessarif à Bassora, il conclut par « nous avons été heureux de lire le discours de M. Churchill il y a deux jours. La politique qu'il a exposée est fondée sur l'indépendance des Arabes. Nous devons remercier nos alliés britanniques, qui nous ont aidés hier, qui nous aident aujourd'hui et qui nous aideront demain. »¹⁸¹

De l'autre côté, il est impératif que Faysal soit dépendant de l'autorité britannique pour que les administrateurs puissent maintenir leur contrôle sur l'Irak. Son règne est entièrement tributaire de la politique britannique, et sa stabilité dépend largement de la présence dissuasive des troupes anglo-saxonnes. Cette dépendance alimente l'impopularité du roi d'Irak, comme en témoignent les archives diplomatiques françaises décrivant son arrivée à Bagdad. L'accueil glacial qu'il reçoit s'explique en partie par le fait qu'il est perçu comme un dirigeant parachuté par les Britanniques, dépourvu de légitimité populaire et lié

¹⁸¹ Traduit de l'anglais: "we were pleased to read Mr. Churchill's speech two days ago. The policy outlined by him is based on the independence of the Arabs. We have to thank our British allies, who have helped us yesterday, who are helping us today, and who will help us tomorrow." In « Emir Faisal's arrival. Remarkable demonstration of welcome in Basrah. », *Basrah Times*, 26/06/1921. AMAE, Politique Générale, 1921-1922, Série E Levant – Irak, 19, 3.

étroitement à leurs intérêts. Son passé de leader du nationalisme arabe, ayant mené les révoltes arabes de 1916-1918, a été terni par l'épisode malheureux en Syrie. Cela a probablement entamé son prestige. De plus, contrairement à d'autres dirigeants tribaux comme Talib An-Naqib (de Bagdad) ou Sayyid Talib (de Basra), il n'a qu'une faible connaissance des territoires qu'il est supposé gouverner puisqu'il est originaire de la Mecque. Enfin, sa confession sunnite dans un pays à majorité chiite a contribué à son éloignement du peuple irakien. C'est en ces termes qu'un diplomate français raconte l'arrivée de Faysal à Bassora le 23 juin, puis à Bagdad le 29 juin : « Au cours du trajet de l'émir entre Bassora et Bagdad, la froideur montrée à Bassora tourna presque à l'hostilité. A Nasriyé, il n'y avait pas un seul indigène à la gare. À Hilla, Kerbe, Nadjaf, seuls les mutessarifs nommés par les Anglais se présentèrent et sur tout le parcours, aucun des cheikhs importants des tribus avoisinantes ne se dérangea. »¹⁸² Dans l'Irak post-Empire Ottoman, un mutessarif est le gouverneur d'une entité administrative appelée « sandjak ». Dans le système administratif instauré par les Britanniques, les nominations des mutessarifs perdurent. Officiellement conformes aux intérêts locaux, elles sont en réalité influencées de manière significative par les Britanniques¹⁸³. Ici, il est intéressant de remarquer la différence de comportement entre les mutessarifs et les cheikhs. Les premiers doivent directement leur position aux Britanniques, et sont soucieux de les satisfaire afin de cultiver une bonne relation et donc de se maintenir à leur poste. Ils viennent assister au passage de Faysal. Les seconds, chefs tribaux, jouissent à la fois d'une grande influence et d'une indépendance plus importante vis-à-vis des Britanniques. Ils semblent moins enclins à témoigner leur soutien à Faysal et ne se présentent donc pas. On voit ici que les Britanniques manipulent les structures politiques et sociales de l'Irak pour consolider leur contrôle. D'abord, ils s'appuient sur les cheikhs, ces notables locaux, pour maintenir l'ordre.¹⁸⁴ Le roi d'Angleterre George V les reçoit en octobre 1919, en marge de la conférence de la paix de Paris¹⁸⁵. Les cheikhs entrent ainsi en concurrence avec Faysal, réduisant encore sa marge de manœuvre¹⁸⁶. Les Britanniques abolissent aussi les institutions préexistantes à leur arrivée, qui avaient été

¹⁸² Lettre du, gérant du Consulat de France à Bagdad et Bassora au Président du Conseil français, 1^{er} juillet 1921. AMAE, Politique Générale, 1921-1922, Série E Levant – Irak, 19, 1.

¹⁸³ « Definition of Mutasarrif », *merriam-webster.com* En ligne : <https://www.merriam-webster.com/dictionary/mutasarrif> [consulté le 21 avril 2024].

¹⁸⁴ « The View from Basra: Southern Iraq's Reaction to War and Occupation, 1915-1925. » *The Creation of Iraq, 1914-1921*. Columbia University Press. 2004, p. 24

¹⁸⁵ Lettre du chargé du Consulat de France en Mésopotamie au ministre des Affaires Etrangères français, 16 octobre 1919. AMAE, Armée, 1918-1929, Série E Levant – Irak, 10, 33.

¹⁸⁶ Howorth, Jolyon. « L'Irak a-t-il jamais pu exister ? », *Politique étrangère*. 2017, Hiver n° 4. p. 15-27.

instaurées par les Ottomans. C'est le cas des conseils municipaux, qu'ils remplacent par une relation directe entre les administrateurs britanniques et les notables locaux.

Pourtant, Faysal ne se montre pas aussi docile que ce que les administrateurs britanniques avaient prévu : la chercheuse Myriam Yakoubi évoque un « bras de fer permanent »¹⁸⁷. De fait, la Grande-Bretagne ne peut se débarrasser de lui facilement car elle est obligée de soumettre des rapports annuels à la SDN sur l'évolution de la situation, comme l'indique l'article 16 du document du projet de mandat pour la Mésopotamie : « The Mandatory shall make to the Council of the League of Nations an annual as to the measures taken during the year to carry out the provisions of the Mandate. Copies of all laws and regulations promulgated or issued during the year shall be communicated with the reports »¹⁸⁸. La Grande-Bretagne n'est donc pas totalement libre d'implanter les mesures qui lui conviennent. Or, le maintien de Faysal au pouvoir représente un gage de leur bonne volonté auprès de l'organisation. Les relations qui lient les élites britanniques et ottomanes sont donc plus complexes qu'elles n'y paraissent au premier abord.

Le rôle majeur des exilés hors d'Irak

Pour mettre à jour leur politique vis-à-vis de l'Irak, les Américains se sont appuyés sur un autre réseau d'individus. Ces personnes sont des Irakiens qui résidaient hors d'Irak, pour la plupart aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Iran et en Syrie. Seulement ces exilés avaient une vision faussée de la réalité irakienne¹⁸⁹. Elles ont par exemple contribué à répandre une croyance au sein de l'administration américaine selon laquelle il n'y aurait aucune résistance à leur intervention, et que les forces armées américaines seraient accueillies en héros. Ces personnes sont les grandes gagnantes de la politique américaine. Pour elles, la chute du régime de Saddam Hussein, suivie du « nettoyage » orchestré par les Américains, a libéré des places au sein de l'administration. Les États-Unis ont donc eux aussi contribué à créer une nouvelle élite, qui leur est par conséquent entièrement redevable.

¹⁸⁷ « L'Irak sous mandat britannique, de la conquête à l'indépendance », [podcast], *L'Irak avant l'Irak, une histoire*, épisode 4. France culture, 25/04/2023, 59 min 38. En ligne : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-cours-de-l-histoire/l-irak-sous-mandat-britannique-de-la-conquete-a-l-independance-2877380> [consulté le 9 novembre 2023].

¹⁸⁸ League of Nations, Draft mandates for Mesopotamia and Palestine, 6 décembre 1920. Archives numérisées de l'ONUG, Secrétariat de la Société des Nations, Mandates Section, Mandate for Mesopotamia, Mr Balfour - Communicates the text of the British Mandate for Mesopotamia, 1920-1921, register n° 9316, p. 46-52.

¹⁸⁹ De Hoop Scheffer, Alexandra. « L'Irak : une Amérique en quête de sens », *Politique américaine*. 2008, vol.10 n° 1. p. 13-34.

Ainsi par exemple, les États-Unis ont choisi Iyad Allawi, un allié proche de Washington, comme premier ministre dans le gouvernement transitoire de mai 2004. Ce dernier est de nationalité britannique et a vécu environ la moitié de sa vie au Royaume Uni. Il y a été proche de l'agence d'espionnage britannique MI6 et aurait avancé l'allégation selon laquelle Hussein disposerait d'armes de destruction massive.¹⁹⁰ Alors que dans les années 1960-1970 il est membre du parti Baas et aide Hussein à accéder au pouvoir, il tombe en disgrâce. C'est ce qui explique son exil, au cours duquel il subira trois tentatives d'assassinat. En 1991, il fonde l'Entente nationale irakienne, mouvement d'exilés opposants à Saddam Hussein. Il devient l'opposant irakien favorisé de la Central Intelligence Agency (CIA) et du Département d'État.

Un autre cas est celui de Nouri al-Maliki, premier ministre Irakien de 2006 à 2014, puis vice-président de 2014 à 2015 et de 2016 à 2018. Originaire du Sud de l'Irak et membre du parti chiite Dawa, il quitte l'Irak en 1980 du fait des répressions du pouvoir. Il s'installe en Syrie, puis en Iran, pour ne revenir en Irak qu'après la chute de Saddam Hussein en 2003. Il a donc passé 23 années de sa vie hors d'Irak.¹⁹¹

Au-delà des exilés, on observe l'apparition d'une exigüité politique concentrée entre les mains de quelques acteurs. Cette classe sociale montante, que le chercheur Bakawan appelle « les nouveaux pharaons » appartient pour l'essentiel aux partis kurdes (UPK, PDK), et également aux partis chiites révolutionnaires.

¹⁹⁰ « Iyad Allaoui, le protégé de la CIA », *Le Monde.fr*. 28 juin 2004. En ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/2004/06/28/iyad-allaoui-le-protége-de-la-cia_370726_1819218.html [consulté le 13 mai 2024].

¹⁹¹ Larousse, Éditions. « Nuri al-Maliki », *Larousse*. En ligne : https://www.larousse.fr/encyclopedie/personnage/Nuri_al-Maliki/185110 [consulté le 31 mars 2024].

Diviser pour mieux régner : le jeu des dissensions ethniques et religieuses

Enfin, un aspect significatif des relations interpersonnelles que les puissances impérialistes nouent avec les Irakiens réside dans leur propension au favoritisme envers certains groupes confessionnels. Par l'institutionnalisation de divisions, les puissances impérialistes ont perturbé l'équilibre entre les différents groupes¹⁹² ; les conséquences ont été dévastatrices pour la stabilité de l'Irak.

Le processus de sunnification de l'Irak sous l'impulsion britannique

Les Britanniques favorisent la sunnification de l'Irak en manipulant des identités ethniques et religieuses. Pour s'imposer sur la scène irakienne et miner les bases confessionnelles musulmanes de l'Empire ottoman, ils exploitent l'argument ethnique et encouragent les nationalismes. C'est le cas avec les Grecs, les Arméniens, et en Mésopotamie avec les Arabes¹⁹³. En même temps, une fois implantés dans la région, ils s'inscrivent dans la continuité des Ottomans en privilégiant les élites arabes sunnites. En effet, les sunnites étaient plus largement intégrés aux affaires administratives de l'Empire ottoman que les chiites. De ce fait, ils bénéficient d'une indéniable expertise politique et militaire, héritée de leur tradition de gestion étatique. Il y a d'ailleurs une plus grande majorité de lettrés chez les sunnites que chez les chiites. De plus, les lettrés chiites, pour des raisons entre autres religieuses, ne souhaitent pas intégrer l'administration.

Or les sunnites, en tant que minorité dans le pays, avaient très tôt développé une culture de la collaboration avec les puissances du système international. Lors de la Première Guerre mondiale, dans le but de se maintenir, ils choisissent en grande majorité de changer d'alliance stratégique pour soutenir les Britanniques.¹⁹⁴ À l'inverse, les chiites, qui avaient pourtant été persécutés par les Ottomans, se rangent à leurs côtés contre les Britanniques.

¹⁹² « 3 questions à Myriam Yakoubi : les Britanniques et la création de l'État irakien » [interview avec Myriam Yakoubi], Centre français de recherche sur l'Irak, 26/09/2021. En ligne : <https://cfri-irak.com/video/3-questions-a-myriam-yakoubi-les-britanniques-et-la-creation-de-l-État-irakien-2022-03-02> [consulté le 9 novembre 2023].

¹⁹³ « L'Irak sous mandat britannique, de la conquête à l'indépendance », [podcast], *L'Irak avant l'Irak, une histoire*, épisode 4. France culture, 25/04/2023, 59 min 38. En ligne : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-cours-de-l-histoire/l-irak-sous-mandat-britannique-de-la-conquete-a-l-independance-2877380> [consulté le 9 novembre 2023].

¹⁹⁴ Bakawan, Adel. « CHAPITRE 2 : les sunnites : la rationalité d'une minorité au pouvoir », *L'Irak, un siècle de faillite*. Paris : Tallandier. 2021.

Les *moudjahidin chiites*, en tant que savants religieux, appellent au jihad¹⁹⁵ contre les Britanniques¹⁹⁶. Leurs incitations sont entendues : elles mobilisent d'importants groupes de combattants. Plus tard, à l'instar de l'ayatollah Shirazi en mars 1920, ils émettent des fatwas¹⁹⁷ interdisant à tout musulman d'élire ou de choisir un non-musulman pour les gouverner, excluant de fait les chiites du processus politique¹⁹⁸.

En même temps, les administrateurs Britanniques se sentent culturellement plus proches des Arabes sunnites, dont ils idéalisent romantiquement les traits bédouins en Arabie¹⁹⁹. En parallèle, ils développent un discours empreint de préjugés envers les communautés chiites, qu'ils perçoivent comme réactionnaires. Ils estiment que ces communautés ne sont pas suffisamment sécularisées et, par conséquent, pas suffisamment modernes. Les érudits chiites sont souvent dépeints comme des obscurantistes arriérés, en opposition avec l'agenda moderniste britannique. De plus, les Britanniques ne cachent pas leur répulsion pour les traditions chiites telles que les commémorations de l'Achoura. Lors de ces célébrations religieuses marquant la mort de l'Imam Hussein en 680 lors de la bataille de Kerbala, où il fut tué par les troupes du calife omeyyade Yazid, les fidèles se rassemblent pour des processions et des pratiques d'auto-flagellation²⁰⁰. Ces rassemblements de masse pouvaient être mal interprétés par les Britanniques.

Pour toutes ces raisons, les élites arabes sunnites deviennent un relai du pouvoir britannique. Elles forment l'essentiel du gouvernement provisoire irakien (GPI) créé par Paul Bremer, et se retrouvent dans la plupart des autres institutions étatiques. L'armée en particulier, fondée en 1921 par des officiers chérifiens, devient le monopole des musulmans sunnites. Les chiites en sont systématiquement exclus. Cette concentration des fonctions

¹⁹⁵ Le jihad est un terme arabe employé à plusieurs reprises dans le Coran, le livre saint de l'Islam. Il peut signifier « abnégation », « lutte » ou « résistance ». On distingue le « djihad majeur », (l'effort sur soi-même que doit accomplir tout musulman contre ses passions) du « djihad mineur » (le combat pour défendre le domaine de l'Islam, contre des infidèles). Ce terme a été traduit à tort comme « guerre sainte ».

¹⁹⁶ Luizard, Pierre-Jean. « B. - Le jihad contre l'occupation britannique », *La formation de l'Irak contemporain : Le rôle politique des ulémas chiites à la fin de la domination ottomane et au moment de la création de l'état irakien*. Paris : CNRS Éditions. 2002, p. 319-344. (Hors collection). En ligne : <https://books.openedition.org/editions-cnrs/1445> [consulté le 23 avril 2024].

¹⁹⁷ Dans la religion islamique, consultation juridique donnée par une autorité religieuse à propos d'un cas douteux ou d'une question nouvelle. Larousse, Éditions. « Fatwa », *Dictionnaire de français Larousse*. En ligne : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/fatwa/32988> [consulté le 28 avril 2024].

¹⁹⁸ Blanc, Pierre et Jean-Paul Chagnollaud. « Chapitre III : Des révoltes écrasées », *L'invention tragique du Moyen-Orient*. Paris : Autrement. 2017.

¹⁹⁹ Yakoubi, Myriam. *La relation Anglo-hachémite (1914-1958) : une romance anglo-arabe*, Thèse de doctorat. Paris 8. 2016. p. 107. En ligne : <https://theses.fr/2016PA080117> [consulté le 27 avril 2024].

²⁰⁰ « Des centaines de milliers de chiites commémorent Achoura », *L'Orient-le jour*, 9 août 2022. En ligne : <https://www.lorientlejour.com/article/1308090/des-centaines-de-milliers-de-chiites-commemorent-achoura.html> [consulté le 26 avril 2024].

étatiques aux mains des sunnites est renforcée à partir de 1924 avec l'introduction d'une loi établissant des distinctions de nationalités. Les personnes « de rattachement ottoman », autrement dit les sunnites, se voient octroyer la pleine nationalité irakienne (certificat A), qui seule permet l'accès aux postes de la fonction publique. Quant aux chiïtes, du fait de leur supposée origine persane, ils reçoivent le certificat B, avec des droits restreints. Pour obtenir l'autre certificat, ils doivent en faire la demande et prouver leur « irakicité »²⁰¹. Ces bases inégalitaires permises par les autoritaires mandataires facilitent un processus de « déchiification », c'est-à-dire d'exclusion des responsables religieux chiïtes vers l'Iran, entamée par Faysal. Cette tendance culmine sous la présidence de Saddam Hussein, lui-même sunnite, avec la déportation massive d'Arabes et de Kurdes chiïtes vers le pays voisin. La conséquence directe de cette politique est l'accroissement des rancœurs communautaires.

202

Il convient cependant de nuancer notre propos : comme nous l'avons expliqué précédemment, les Britanniques, cherchant à éviter que l'élite sunnite ne devienne trop puissante, nouent par ailleurs d'autres alliances²⁰³. Les grands propriétaires terriens et chefs de tribus, sunnites comme chiïtes, se voient ainsi octroyer des pouvoirs importants²⁰⁴.

Le retournement post-2003 : l'ascension des chiïtes

En 2003, la tendance s'inverse radicalement. En effet, les États-Unis ne collaborent pas avec la minorité arabe sunnite, mais plutôt avec la majorité chiïte et kurde²⁰⁵. Il semble alors que les Américains aient pris conscience des errements de la politique britannique qui, quatre-vingts ans plus tôt, a favorisé les sunnites. Cela se ressent en termes d'inclusivité et sur les tensions intercommunautaires. De ce fait, ils cherchent à ne pas reproduire les mêmes erreurs en mettant en place un système consociationnel²⁰⁶, c'est-à-dire un système politique

²⁰¹ Luizard, Pierre-Jean. « 21 : Le mandat britannique et la nouvelle citoyenneté irakienne dans les années 1920 » *Le choc colonial et l'islam*. Paris : La Découverte. 2006, p. 401-407. (TAP / HIST Contemporaine). En ligne : <https://www.cairn.info/le-choc-colonial-et-l-islam--9782707146960-p-401.htm> [consulté le 27 avril 2024].

²⁰² Kienle, Eberhard. « Entre dangers et promesses : la reconstruction politique de l'Irak », *Les Champs de Mars*. 2005, vol.17 n° 1. p. 37-52.

²⁰³ Sur ce point, se référer au Chapitre 2, partie II de ce mémoire.

²⁰⁴ Sluglett, Peter. « Imperial Myopia: Some Lessons from Two Invasions of Iraq », *Middle East Journal*. 2008, vol.62 n° 4. p. 593-609.

²⁰⁵ Bakawan, Adel. « CHAPITRE 10 : les chiïtes au pouvoir, le pouvoir chiïte en Irak : l'échec de la première expérience » *L'Irak, un siècle de faillite*. Paris : Tallandier. 2021.

²⁰⁶ Le terme « système consociationnel » a été théorisé par le politologue néerlandais Arend Lijphart dans son ouvrage *Democracy in Plural Societies : A Comparative Exploration* (1968). Il désigne les pays caractérisés

dans lequel les institutions sont conçues de manière à refléter la diversité des communautés. Ce système passe par la mise en place de quotas ethnico-religieux. Ainsi, les vingt-cinq membres du GPI sont choisis suivant leurs origines ethno-confessionnelles, proportionnellement au poids démographique de chaque groupe confessionnel. De cette façon, les dirigeants chiïtes représentent un peu plus de la moitié du conseil, tandis que les Kurdes et les Arabes sunnites se dotent de cinq sièges chacun, et deux sièges sont réservés aux minorités assyrienne et turkmène d'Irak. Ce système, appelé en arabe *muhāsasa*, s'étend de manière informelle à l'ensemble des postes gouvernementaux, y compris au Parlement. Dans cette logique, la Constitution du 28 août 2005 « libanise » l'Irak, dans la mesure où le partage du pouvoir entre différents groupes ethniques et religieux s'assimile au système politique libanais, qui depuis le début du XXe siècle accorde lui aussi des quotas de sièges et de postes à différentes communautés religieuses²⁰⁷.

Pour les Américains, il s'agit du moyen le plus sûr d'assurer une représentation inclusive des différentes communautés et d'empêcher qu'une confession unique ne parvienne à contrôler le pouvoir et à refonder un régime autoritaire.²⁰⁸ Le nouveau gouvernement serait ainsi fondé sur une légitimité ancrée dans la société plutôt que sur des lignes arbitrairement tracées dans le sol, comme l'avaient fait les Britanniques²⁰⁹. Les espoirs de la population pour une plus grande justice sociale, une meilleure répartition des richesses, la reconstruction du pays, des services publics plus efficaces, un système plus démocratique, une identité irakienne plus inclusive, etc., sont nombreux. Pour autant, ces promesses ne sont pas tenues. La débaasification orchestrée par les Américains, qui s'apparente à une purge politique de grande ampleur, ouvre la voie à la revanche des chiïtes. Lors de leur retour au pouvoir, les chiïtes, en particulier certains leaders du parti al-Dawa, s'adonnent à la même prédation économique et politique que leurs prédécesseurs sunnites. Dans une perspective patrimoniale du pouvoir, ils perçoivent l'État comme un butin à partager. Les pratiques clientélistes, de corruption et de préférence communautaire n'ont pas été remises en cause.

par une forte diversité ethnique, religieuse ou culturelle qui sont dotés d'un mode de gouvernement basé sur la coalition entre les différents groupes.

²⁰⁷ Kienle, Eberhard. « Entre dangers et promesses : la reconstruction politique de l'Irak », *Les Champs de Mars*. 2005, vol.17 n° 1. p. 37-52.

²⁰⁸ Al-Mawlawi, Ali. « Is Iraq's sectarian quota system holding the country back », *Al-Jazeera*, 21 mars 2003. En ligne : <https://www.aljazeera.com/news/2023/3/21/is-iraqs-sectarian-quota-system-holding-the-country-back> [consulté le 27 avril 2024].

²⁰⁹ Sur le tracé des frontières irakiennes, se référer au Chapitre 1, partie 1 de ce mémoire.

En conséquence, la population exprime une défiance croissante envers les élites dirigeantes. Quant aux sunnites, ils subissent une crise morale et politique. Après leur cuisante défaite militaire, ils sont exclus du « nouvel Irak » imaginé par Bush, tenus en marge du processus de reconstruction politique et dépossédés économiquement²¹⁰. Alors qu'ils sont désormais considérés comme des infréquentables, il faut tout de même rappeler que leur surreprésentation jusqu'alors au sein de l'appareil d'État irakien n'a jamais été le résultat d'un projet hégémonique réfléchi²¹¹. Face à ce qu'ils perçoivent comme une humiliation, ils répondent par la violence en rejoignant massivement les groupes djihadistes, en particulier l'organisation État islamique²¹². Il convient cependant d'ajouter que cette marginalisation est aussi le résultat de leurs propres erreurs stratégiques. Les premières élections de 2005 sont d'une importance cruciale puisqu'elles sont les premières à être véritablement démocratiques, et qu'elles désignent les représentants à l'Assemblée constituante irakienne, chargée de rédiger la nouvelle constitution. Pourtant, elles sont massivement boycottées dans les régions sunnites, ce qui prive les sunnites d'une représentation pour leurs intérêts. Lors des secondes élections, qui ont lieu en décembre de la même année pour élire les membres du Conseil des Représentants de l'Irak, les sunnites se réveillent en formant des coalitions, notamment autour du groupe *Iraqiyya*. Ils réalisent néanmoins peu de gains électoraux.

De plus, les Américains identifient les Chiites et les Kurdes comme le bloc persécuté par le régime précédent, raison pour laquelle ils bénéficient de privilèges. Il s'agit en fait d'une mauvaise compréhension des logiques irakiennes. En effet, ils réalisent une généralisation, dans la mesure où Hussein persécutait tout autant les sunnites qui ne le soutenaient pas. En outre, la dichotomie établie par les Américains ne prend pas en compte les identités plurielles des Irakiens. Par exemple, avant la mise en place des quotas, les chiites ne se définissaient pas exclusivement comme chiites, mais également par leur appartenance régionale, tribale

²¹⁰ Benraad, Myriam. « Chapitre 6. De l'Irak à la Syrie : l'État islamique, symptôme et fruit de la remise en question de l'ordre postcolonial » *Les conflits dans le monde*. Paris : Armand Colin. 2016, p. 95-105. (Collection U). En ligne : <https://www.cairn.info/les-conflits-dans-le-monde--9782200611613-p-95.htm> [consulté le 22 novembre 2023].

²¹¹ Benraad, Myriam. « Fin de l'occupation et crise en Irak : la clé de voûte sunnite », *Politique étrangère*. 2012, Printemps n° 1. p. 161-172.

²¹² Blanc, Pierre et Jean-Paul Chagnollaude, « Chapitre IV : Des États confisqués » *L'invention tragique du Moyen-Orient*. Paris: Autrement. 2017.

et ethnique. Contrairement à l'ambition de départ, la politique américaine accroît donc les tendances sectaires du pays.²¹³

Un danger : le sectarisme

Le sectarisme désigne l'« adhésion étroite d'esprit à une secte particulière (politique, ethnique ou religieuse), conduisant souvent à des conflits avec des personnes de différentes sectes ou possédant des croyances différentes »²¹⁴. Par leur seule présence sur le sol irakien, les Américains, en tant que puissance étrangère, bouleversent l'équilibre entre les communautés – ou sectes –. Indépendamment de leur volonté, ils poussent chaque communauté à négocier avec eux, au nom de leurs intérêts communautaires, plutôt que de rechercher le consensus directement avec les autres communautés.²¹⁵ De plus, leur politique de reconstruction de l'Irak a pour effet d'institutionnaliser les identités sectaires, menant à des débats sur le statut et la taille des frontières, tout comme sur les pouvoirs de chaque communauté²¹⁶. Ainsi progressent les jeux confessionnels basés sur les référents identitaires. Alors que l'opération américaine désorganise profondément la société et crée un vide sécuritaire, les habitants se renferment peu à peu sur leurs identités. Des entrepreneurs politiques, souvent anciennement exilés et soucieux d'obtenir la base électorale qu'il leur manquait, jouent alors sur les peurs et montent un discours fondé sur la suspicion mutuelle²¹⁷. Partant de l'argument que les Kurdes, par exemple, en tant que minorité, voteraient pour des Kurdes afin de préserver leurs intérêts, ils estiment nécessaire que les Chiites fassent de même en élisant des Chiites.

Ces logiques alimentent des tensions, notamment une insurrection contre la coalition et le gouvernement d'Ibrahim al-Jaafari. Le 22 février 2006, le sanctuaire Al-Askari dans la ville de Samarra, lieu sacré du chiisme irakien, est bombardé. L'incident entraîne de

²¹³ Sluglett, Peter. « Imperial Myopia: Some Lessons from Two Invasions of Iraq », *Middle East Journal*. 2008, vol.62 n° 4, p. 593-609.

²¹⁴ « Sectarianism », *Oxford Reference*. En ligne : <https://www.oxfordreference.com/display/10.1093/oi/authority.20110803100451527> [consulté le 28 avril 2024].

²¹⁵ Quesnay, Arthur. *Communautarisation de la société irakienne après 2003 : quels impacts sur le système politique et institutionnel ?* Institut de recherche et débat sur la gouvernance. 2014. En ligne : http://www2.institut-gouvernance.org/docs/irg_-_gic_-_communautarisation_en_irak_impacts_sur_le_systeme_politique_et_institutionnel.pdf [consulté le 27 avril 2024].

²¹⁶ Al-Qarawee, Harith Hasan. *IRAQ'S SECTARIAN CRISIS: A Legacy of Exclusion*. Carnegie Endowment for International Peace. 2014. En ligne : <https://www.jstor.org/stable/resrep12876> [consulté le 21 novembre 2023].

²¹⁷ Droz-Vincent, Philippe. « Cours électif Moyen-Orient, 4ème année majeure Paix, Action Humanitaire Développement ». Sciences Po Lille. 2024

nombreuses représailles meurtrières à l'encontre de la minorité sunnite, de ses représentants et ses lieux de cultes. Elles culminent en une guerre civile entre 2006 et 2008, poussant les experts à parler d'une "guerre des mosquées". Entre ces deux années, le nombre de morts civils documentés atteint le triste score de 65 924²¹⁸. De plus, ces attaques permettent au nouveau gouvernement aux tendances autoritaires de Nouri al-Maliki de justifier la marginalisation des sunnites. Il renvoie les quelques membres du gouvernement sunnites, comme Ahmad Abdel Ghafour al-Samarrai et Mahmoud al-Machhadani en 2007.²¹⁹ Enfin, l'arbitraire des recrutements dans les administrations conduit à des politiques de développement déséquilibrées entre les territoires, suivant les lignes communautaires de leurs populations.²²⁰

Ces éléments nourrissent la radicalisation sunnite :²²¹ dès 2005, les Américains observent une hausse d'attentats suicides dans les régions centrales du pays. Ces attaques deviennent de plus en plus le fait d'Irakiens, pour l'essentiel sunnites : Al-Qaïda, et plus généralement les organisations islamistes, recrutent désormais localement.²²² Ces groupuscules gagnent ainsi en influence et en capacités organisationnelles.

De ce fait, alors que les Américains veulent éviter de répéter les erreurs commises par les Britanniques, leurs politiques conduisent au même processus d'approfondissement des clivages interconfessionnels et interethniques. Les archives diplomatiques françaises le montrent : dès les années 1930, les Britanniques avaient conscience de l'existence de telles tensions, comme dans ce compte-rendu des renseignements qui fait état d'insurrections dans la région du Moyen-Euphrate (entre Bagdad et Bassora) ; « les populations révoltées sont des musulmans chiites »²²³ ou encore « dès cette époque [l'auteur fait référence à l'année 1934], l'agitation chiite est parfois utilisée par d'anciens ministres sunnites en mal de pouvoir ». Enfin, un télégramme indique : « l'agitation paraît avoir été fomentée par des politiciens évincés lors des dernières élections parlementaires, qui exploitent surtout

²¹⁸ *Civilian deaths in Iraq war 2003-2024*. En ligne : <https://www.statista.com/statistics/269729/documented-civilian-deaths-in-iraq-war-since-2003/> [consulté le 28 avril 2024].

²¹⁹ Benraad, Myriam. « Fin de l'occupation et crise en Irak : la clé de voûte sunnite », *Politique étrangère*. 2012, Printemps n° 1. p. 161-172.

²²⁰ Blanc, Pierre et Jean-Paul Chagnollaud, « Chapitre IV : Des États confisqués. » *L'invention tragique du Moyen-Orient*. Paris : Autrement. 2017

²²¹ Wicken, Stephen. *Iraq's Sunnis in Crisis*. Institute for the Study of War. 2013. En ligne: <https://www.jstor.org/stable/resrep07902> [consulté le 21 novembre 2023].

²²² Boyer, Yves. « Une intervention militaire à l'issue incertaine », *Questions internationales*. Décembre 2005 n° 16. p. 6-18.

²²³ Compte rendu de renseignements n°1 Irak, 1^{er} juin 1935. AMAE, Politique intérieure, 1934-1936, série E Levant – Irak, 58, 92-96.

l'antagonisme existant entre chiïtes et sunnites ». ²²⁴ On retrouve donc les mêmes conséquences dans des politiques pourtant opposées.

²²⁴ Lagarde. Télégramme de Bagdad n°23-24, 15 janvier 1935. AMAE, Politique intérieure, 1934-1936, série E Levant – Irak, 58, 34.

Chapitre 3 : Des politiques de sortie complexes : l'aveu d'un échec ?

À présent, nous allons nous inscrire dans une démarche visant à réintégrer les périodes arrivant après la première phase des interventions britanniques et américaines en Irak. Nous étudierons comment les politiques de sortie ont émergé, et comment elles se sont heurtées aux réalités du terrain, rallongeant ainsi la présence de forces sur le sol irakien. Nous nous pencherons aussi sur les conséquences à moyen terme des politiques instaurées par les deux puissances.

Une méconnaissance des terrains

Des administrateurs incompetents

Dans sa propre comparaison des expériences britanniques et américaines en Irak, Peter Sluglett distingue la bonne connaissance du terrain des premiers de l'absence d'expertise pour les seconds²²⁵. Pour lui, les Britanniques avaient une bonne maîtrise de la région, de la langue arabe, de la religion musulmane et du fonctionnement tribal de la société. Sans aller jusqu'à remettre en cause ces arguments, mes recherches sur des documents historiques apportent une nuance à ses propos. En effet, la barrière de la langue est bien présente entre les représentants anglais et irakiens. Les archives de la SDN en fournissent un bon exemple : dans un communiqué ; le secrétaire général de la SDN explique avoir reçu le 28 novembre 1928, un document intitulé : « The Iraq Constitution, 21st March, 1925 », de la part du gouvernement britannique. D'après le secrétaire général, cette transmission fait suite à « la découverte de différences importantes entre le texte arabe de la loi organique, votée par l'Assemblée constituante en juillet 1924, et la traduction anglaise qui en fut communiquée au Secrétariat [de la SDN] en 1924. » L'intitulé de ce nouveau document indique l'année 1925 : en effet, la nouvelle traduction a pris en compte les modifications introduites par de nouvelles lois après la promulgation de celle originale de 1924. Il a donc fallu aux Britanniques quatre années pour se rendre compte que la version anglaise et la version arabe de la constitution irakienne ne concordaient pas. Étant donné le caractère

²²⁵ Sluglett, Peter. « Imperial Myopia: Some Lessons from Two Invasions of Iraq », *Middle East Journal*. 2008, vol.62 n° 4. p. 593-609.

fondamental d'un document comme une constitution, qui établit les fondements des principes, des droits, des responsabilités et de l'organisation gouvernementale d'un pays, il est légitime de se demander si de telles erreurs de traduction étaient courantes.

Un autre document, cette fois issu des archives diplomatiques françaises, vient compléter notre analyse. Dans une lettre adressée à Aristide Briand, le gérant du consulat de France à Bagdad et à Bassora explique que Harry Saint John Philby – alors conseiller à l'Intérieur – a été remplacé. Toujours d'après la lettre, cette fonction est confiée à un certain M. Thompson, « jeune homme de l'administration des Indes venu en Mésopotamie dans le Département des Finances. ». Le diplomate ajoute : « Comme il ne parle pas arabe, qu'il ne s'est jamais occupé de politique, et qu'il ne connaît rien aux questions du moyen Orient, il était le candidat rêvé par Miss Bell qui l'appuya de tout son crédit. »²²⁶ Nous sommes face à l'exemple d'une personne se voyant confier un poste à haute responsabilité, provenant des Indes Britanniques, et qui en conséquence n'a aucune connaissance particulière de l'histoire et la culture de l'Irak. Pire, il prend des fonctions politiques, sans même parler l'arabe, alors que son domaine de prédilection était plutôt les finances. Cependant, il m'est impossible de croiser ces éléments avec d'autres sources étant donné que le nom de M. Thompson n'apparaît pas dans les moteurs de recherche français et anglais. Mais, au vu de l'exemple précédent, il n'est pas étonnant qu'un certain nombre d'administrateurs britanniques perçoivent la culture irakienne à travers leurs propres références culturelles et politiques, ce qui empêche de la comprendre dans son propre contexte, puisqu'ils ne le connaissent pas.

C'est ce qui explique le recours massif à des « experts ». Des orientalistes, célèbres pour leur passion pour l'Arabie et ses habitants, prennent une place fondamentale dans les décisions politiques liées à l'administration de la Mésopotamie. C'est le cas de Gertrude Bell, que nous avons évoqué au premier chapitre, mais aussi de David Hogarth, de Thomas Edward Lawrence et de Mark Sykes. Le premier était archéologue en Syrie et en Égypte, mais c'est sur les deux suivants que nous allons plus particulièrement nous concentrer. Thomas Edward Lawrence, communément appelé Lawrence d'Arabie, était un officier et écrivain britannique passionné d'archéologie. Il apprend l'arabe, adopte le costume et le mode de vie des Bédouins²²⁷. Grâce à ses connaissances accrues sur la culture des peuples

²²⁶ Lettre du gérant du consulat de France à Bagdad et Bassora au Président du Conseil français, 9 juillet 1921. AMAE, Politique générale 1921-1922, série E Levant – Irak, 19, 11-13.

²²⁷ Larousse, Éditions. « Thomas Edward Lawrence », *Larousse*. En ligne : https://www.larousse.fr/encyclopedie/personnage/Thomas_Edward_Lawrence/129110 [consulté le 1 mai 2024].

vivant en Mésopotamie, il devient agent de liaison entre la Grande-Bretagne et les forces arabes en rébellion contre l'Empire Ottoman²²⁸. Quant à Mark Sykes, il voyage dans l'Empire Ottoman dès l'enfance. Il écrit de multiples ouvrages sur la région, au rang desquels on peut citer *Dar-ul-Islam ('The Home of Islam', 1904)* and *Through Five Turkish Provinces* (1900). Il est surtout célèbre pour avoir négocié avec son homologue français François Georges Picot les accords secrets « Sykes-Picot » de 1916, prévoyant le partage de l'Empire ottoman entre la France et la Grande-Bretagne à l'issue de la Première guerre mondiale. La détention d'un savoir rare par l'ensemble de ces individus leur permet d'acquérir une influence sans précédent sur l'administration britannique, qui en retour se sert d'eux pour légitimer ses actions. L'emploi d'experts est ainsi un gage de sérieux, notamment auprès de la SDN, et un moyen de dissimuler la dynamique impériale.

Cependant, ces experts ont une approche à la fois personnelle et concurrentielle des événements : dans leur course à l'influence, il leur arrive de donner des interprétations faussées des événements dans la région dans le but de satisfaire leur hiérarchie. Par exemple, dans l'analyse de l'insurrection antibritannique de 1920, ces experts ont attribué la résistance arabe à une manipulation étrangère (des Russes, des Français, des Turcs, des Allemands etc.) plutôt que de l'envisager comme une véritable protestation locale, nationaliste, contre la domination européenne. Plus généralement, les anthropologues ont longtemps été directement mis au service du pouvoir colonial et impérialiste.

Nous le disions précédemment, les décideurs politiques et militaires Américains sont largement perçus comme incompetents. À partir de 2005, alors que les opérations sur le terrain semblent piétiner, l'armée américaine entreprend elle aussi de collaborer avec des experts extérieurs. Il s'agit principalement de chercheurs en sciences sociales. Ce rapprochement s'institutionnalise simultanément en Irak et en Afghanistan au sein du « *Human Terrain System* ». Cette initiative naît de la reconnaissance de leur impopularité auprès de la population locale, qui est en grande partie due à une méconnaissance du « terrain humain »²²⁹. S'y ajoute l'ethnocentrisme, c'est-à-dire la tendance à privilégier le groupe ethnique auquel on appartient et à le considérer comme le seul modèle de référence²³⁰. Ainsi, ces académiciens doivent apporter des éléments poussés permettant la compréhension de

²²⁸ Buitekant, Esther. « Qui était l'agent secret britannique Lawrence d'Arabie ? », *Geo.fr*. 31 août 2021. En ligne : <https://www.geo.fr/histoire/qui-etait-lawrence-darabie-205595> [consulté le 1 mai 2024].

²²⁹ Israël, Nicolas. « Le Human Terrain System », *L'Homme. Revue française d'anthropologie*. 1 juin 2017 n° 222. p. 119-130.

²³⁰ « Ethnocentrisme - Définitions, synonymes, prononciation, exemples », *Dico en ligne Le Robert*. En ligne : <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/ethnocentrisme> [consulté le 1 mai 2024].

l'organisation culturelle et sociale des populations locales, et ce de manière à éclairer les décisions des responsables militaires. Ils sont particulièrement encouragés à identifier les chefs locaux – les cheikhs – : à travers eux, les Américains pourraient regagner la confiance des Irakiens. Cette stratégie nous rappelle directement la manière de faire des anthropologues complices des administrateurs coloniaux.

La débaasification : une incompréhension de ce qu'est l'autoritarisme

Approfondissons maintenant un exemple illustrant l'écart de compréhension entre les dynamiques culturelles et sociales en Irak et la perception qu'en ont les Américains : celui de la débaasification. En tant qu'administrateur de la CPA, Paul Bremer prend très tôt une série d'*executive orders*, c'est-à-dire d'ordonnances visant à la débaasification (en anglais : *debaathification*) de l'État irakien. L'objectif affiché est clair : empêcher toute influence du parti Baas dans le nouveau système politique irakien sur le point d'être reconstruit par la coalition. Cela constituerait une garantie pour l'émergence d'un gouvernement véritablement démocratique.

Par cette politique de rupture, les Américains ne s'inspirent pas de la stratégie britannique, qui, on l'a vu, relevait plutôt d'une continuité avec l'administration ottomane, mais s'inscrivent plutôt dans l'histoire de la dénazification de l'Allemagne. En effet, le projet, appelé Eclipse II, est planifié avant l'invasion de l'Irak. Il s'agit d'une référence directe au projet Eclipse, qui était le plan allié pour la gestion de l'Allemagne après la Seconde Guerre mondiale. Environ dix pour cent des Allemands étaient membres du parti nazi, tandis que des millions d'autres étaient affiliés à des associations ouvrières et professionnelles soutenant les nazis. Pour cette raison, les responsables américains avaient choisi de punir uniquement les membres les plus actifs du parti nazi, laissant les bureaucrates affiliés à des fins professionnelles conserver leur poste. Conformément à ce précédent projet, les premières versions d'Eclipse II envisagent une débaasification étroite en Irak. Cependant, des exilés Irakiens, opposants au régime d'Husseïn, sur lesquels les décideurs américains se reposent largement, critiquent cette approche limitée que défendait Jay Garner. Ahmad Chalabi²³¹, en particulier, insiste pour une exclusion plus sévère, dans un contexte de chaos

²³¹ À propos d'Ahmed Chalabi, se référer au chapitre 2, partie 1.

grandissant²³². Le vide laissé au pouvoir entraîne en effet une vague de criminalité sur laquelle nous reviendrons juste après. Et, alors que la planification de la dénazification en Allemagne a pris des années, Bremer qui remplace Garner ne dispose que de quelques semaines pour prendre une décision.

Le 16 mai 2003, l'ordonnance n°1 entre en vigueur²³³. Elle dispose que tous les membres du parti Baas appartenant à l'administration sont démis de leur fonction et interdits d'emplois futurs dans le secteur public. L'idée est de remplacer les institutions de l'ancien régime par de nouvelles entités et individus qui n'ont aucun lien avec celui-ci. Cette ordonnance est suivie d'une seconde, prenant effet à partir du 23 mai 2003, qui dissout toutes les institutions et appareils gouvernementaux ainsi que leurs subordonnés ou affiliés. Une liste dressée en annexe inclut l'armée et l'ensemble des forces de sécurité. Au départ, il était prévu de payer les militaires renvoyés, mais ce projet s'avère finalement impossible. D'abord pour des raisons logistiques : les effectifs de l'armée sont énormes, et une grande partie de son personnel disparaît des radars lors de la chute du régime. Une telle mesure aurait coûté des sommes considérables. Ensuite pour des raisons morales : il est inconcevable de continuer à payer d'anciens bourreaux alors que les procédures d'indemnisation des victimes ont commencé. Ces deux décrets sont les premiers d'une série de cent du même type. Ils sont publiés dans les journaux du pays, qui sont économiquement inaccessibles pour la plupart des Irakiens, et par la radio. Cette méthode de diffusion choisie par les Américains favorise le bouche-à-oreille, ce qui altère progressivement le message et engendre une grande confusion ainsi que des critiques. Elle contribue à miner la légitimité de la puissance interventionniste.

De plus, les conséquences non anticipées de ces décisions sont terribles. En effet, cette mesure exclut de façon collective, en frappant tous les porteurs de la carte du parti²³⁴. D'après Rend al-Rahim Francke, militante irako-étasunienne qui en 2003 était l'ambassadrice de l'Irak aux États-Unis, les décideurs politiques n'ont établi aucun standard

²³² *Baghdad: A Race Against the Clock*. International Crisis Group. 11 juin 2003. En ligne : <https://web.archive.org/web/20101221183433/http://www.crisisgroup.org/en/regions/middle-east-north-africa/iraq-syria-lebanon/iraq/B006-baghdad-a-race-against-the-clock.aspx> [consulté le 30 avril 2024].

²³³ Bremer, Paul. « Coaliton provisional authority order number 1: De-ba`athification of iraqi society » *Wayback Machine*. 2004. En ligne : https://web.archive.org/web/20040621014307/http://www.iraqcoalition.org/regulations/20030516_CPAORD_1_De-Ba_athification_of_Iraqi_Society_.pdf [consulté le 30 avril 2024].

²³⁴ Bakawan, Adel. « CHAPITRE 9 : Le nouvel Irak des Américains », *L'Irak, un siècle de faillite*. Paris: Tallandier. 2021. 288 p.

ni critère particulier pour cette purge²³⁵. Elle ne distinguait pas les membres du parti proches d'Hussein, baasistes convaincus, qui s'étaient rendus coupables de crimes, des individus situés à un échelon bien plus bas dans la hiérarchie de l'appareil d'État. En fait, sous l'Irak d'Hussein, un grand nombre de personnes avaient adhéré au parti Baas, soit par obligation, soit par opportunisme, sans pour autant avoir commis d'actes juridiquement répréhensibles²³⁶. En effet, dans cette société très autoritaire, où il y avait une prédation économique et politique très poussée du parti²³⁷, l'ascension sociale en dehors de celui-ci était complexe, pour ne pas dire impossible. Adhérer au parti devenait ainsi le moyen le plus fiable d'obtenir une place dans la société. Or, en renvoyant tout le monde, jusqu'aux enseignants²³⁸, les Américains démontrent leur incompréhension des logiques de l'autoritarisme en Irak. En conséquence, non seulement ils se privent d'un large groupe local et compétent en matière de gestion étatique, mais ils plongent l'Irak dans un état de détérioration sécuritaire jusqu'ici inégalé²³⁹. Avec la dissolution de l'armée par exemple, 400 000 personnes se sont tout à coup retrouvées sans salaire et sans but, faisant basculer leurs familles dans l'extrême pauvreté. De plus, ces mesures s'avèrent par la suite contre-productives car elles ralentissent les processus de réconciliation et de stabilisation : les nouvelles institutions, fondées sur l'exclusion d'une part massive de la population, ne peuvent pas être considérées comme légitimes aux yeux des Irakiens.

Pour toutes ces raisons, ces ordonnances sont remises en cause par Bremer lui-même. En avril 2004, celui-ci admet publiquement que les directives Américaines manquaient de clarté, et que leurs alliés locaux comme Chalabi en ont profité. Les ordonnances ont été appliquées de manière inégale et injuste. Les administrateurs américains eux-mêmes ont été surpris de la façon dont la débaasification a fonctionné : elle était utilisée comme un moyen de se débarrasser des gens qui déplaisaient au nouveau pouvoir. C'est pourquoi

²³⁵ « De-Baathification and the Rebuilding of Iraq » [interview avec Rend al-Rahim Francke], *Morning Edition*. National Public Radio. 21/04/2005, 4 min. En ligne : <https://www.npr.org/2005/04/21/4609486/de-baathification-and-the-rebuilding-of-iraq> [consulté le 30 avril 2024].

²³⁶ Goodman, Amy, « Juan Cole's 10-Point Plan for U.S. Troop Withdrawal from Iraq » [interview avec Juan Cole], *Democracy Now!* 25/08/2005. En ligne : https://www.democracynow.org/2005/8/23/juan_coles_10_point_plan_for [consulté le 30 avril 2024]

²³⁷ Blanc, Pierre et Jean-Paul Chagnollaud, « Chapitre IV : Des États confisqués » *L'invention tragique du Moyen-Orient*. Paris : Autrement. 2017

²³⁸ « Britain 'tried to keep Iraq army' », *BBC News*, 9 décembre 2006. En ligne : http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/6165223.stm [consulté le 30 avril 2024].

²³⁹ Graff, Garrett M. « Orders of Disorder », *Foreign Affairs*. 5 mai 2023. En ligne : https://www.foreignaffairs.com/middle-east/iraq-united-states-orders-disorder?check_logged_in=1&utm_medium=promo_email&utm_source=lo_flows&utm_campaign=registre_d_user_welcome&utm_term=email_1&utm_content=20240430 [consulté le 30 avril 2024].

l'administration américaine adopte peu à peu une politique plus souple vis-à-vis des anciens baasistes, en les laissant réintégrer l'armée et le gouvernement²⁴⁰²⁴¹.

Un manque d'anticipation de l'après

La doctrine américaine *Shock and Awe* (« Choc et Effroi »), formulée par les analystes stratégiques américains Harlan K. Ullman et James P. Wade et mise en action pendant la campagne en Irak, consiste en la domination rapide d'un adversaire par l'imposition d'une puissance de feu écrasante²⁴². L'essentiel de la réflexion autour d'une intervention en Irak est basée sur cette phase. Or, une fois accomplie, elle ne laisse pas le temps à l'administration américaine pour réfléchir aux étapes suivantes, et laisse surtout un grand vide politique. De plus, la grande majorité des hypothèses formulées par les États-Unis au sujet de la phase IV, qui désigne les opérations à mener après les combats, s'avèrent fausses. En théorie, l'État irakien était censé rester en grande partie intact après l'invasion. Les États-Unis n'auraient eu qu'à intervenir doucement pour fournir de la nourriture et de l'aide, sécuriser l'infrastructure pétrolière, tandis que le reste serait laissé aux Irakiens. D'où le nom donné à l'organe chargé de ces phases ultérieures : *the Office of Reconstruction and Humanitarian Assistance* (ORHA)²⁴³. L'ORHA est chargée de coordonner les efforts de stabilisation autour de trois piliers : les affaires humanitaires, l'administration civile et la reconstruction. Lorsque ses équipes entrent dans Bagdad le 19 avril 2003, elles découvrent des conditions bien différentes de celles qu'elles avaient anticipé. D'abord, l'organisation avait prédit un afflux majeur de réfugiés, et des épidémies possibles dont le choléra. Pourtant, de tels événements ne se produisent pas. En revanche, ce qu'elle n'imaginait pas, c'est l'ampleur des saccages et des vols qui interviennent immédiatement après la chute du régime. La population pille de manière systématique les ministères et les infrastructures de pétrole, conséquence d'une haine de la population envers l'ancien régime. Elle n'anticipe pas non plus l'immense désorganisation des structures de l'État qui en découle, avec la

²⁴⁰ « Comparing De-Nazification and De-Baathification » [interview avec Timothy Naftali], Morning Edition. National Public Radio. 25/06/2004, 4 min. 31. En ligne : <https://www.npr.org/2004/06/25/1977435/comparing-de-nazification-and-de-baathification> [consulté le 2 mai 2024].

²⁴¹ Blitzer, Wolf. « From 'de-Baathification' to 're-Baathification' », *CNN.com*. 22 avril 2004. En ligne : <https://edition.cnn.com/2004/US/04/22/Iraq.rebaathification/index.html?iref=allsearch> [consulté le 30 avril 2024].

²⁴² « Shock and awe », *Oxford Reference*. En ligne : <https://www.oxfordreference.com/display/10.1093/oi/authority.20110803100502693> [consulté le 2 mai 2024].

²⁴³ Bensahel, Nora, Olga Olikier, Keith Crane, et al. « The Office of Reconstruction and Humanitarian Assistance » *After Saddam*. 1^{re} éd. RAND Corporation. 2008, p. 53-72. (Prewar Planning and the Occupation of Iraq). En ligne : <https://www.jstor.org/stable/10.7249/mg642a.13> [consulté le 2 mai 2024].

destruction d'archives, de bâtiments entiers, et plus généralement, des moyens de gouverner à grande échelle. L'administration Bush dans son ensemble pensait que la chute du régime signerait la fin définitive des combats ; or ces derniers n'en sont qu'à leurs débuts. Face à cette pagaille, l'ORHA est rapidement remplacée par la CPA, et Paul Bremer, nommé envoyé spécial en Irak, prend la place de Garner. La CPA opère un changement radical de direction par rapport à l'ORHA : alors que l'ORHA était une organisation temporaire visant à assister le nouveau gouvernement irakien pendant la courte période de transition, la CPA possède bien plus de prérogatives et devient une autorité d'occupation. Avec cette transition, les administrateurs américains réalisent que la reconstruction de l'Irak sera bien plus longue et complexe que ce qui avait été prévu à l'origine.

Mais ce manque d'anticipation n'est pas propre à l'intervention de 2003. Quarante-vingts ans plus tôt, les Britanniques se retrouvent face à la même difficulté à maintenir un contrôle politique stable, dans un contexte de montée du nationalisme arabe. Ils n'imaginent pas la réaction hostile de la population à leur présence coloniale. C'est ce manque d'anticipation qui conduit aux soulèvements de l'année 1920. À partir du mois de mars, des combats éclatent autour des villes saintes chiïtes que sont Kerbala, Kazimayn et Najaf²⁴⁴. Le clergé chiïte, en même temps que les tribus rurales, les citoyens dirigés par les notables, et les Kurdes, mobilisent les Irakiens pour lancer une révolte contre l'occupant²⁴⁵. Les mots d'ordre convergent autour de l'indépendance du pays dans des frontières qu'ils désignent comme « naturelles » (bien qu'imprécises) et la constitution de gouvernements nationaux. L'ampleur est telle que les clivages interconfessionnels sont temporairement dépassés : les dirigeants chiïtes font de l'unité avec les sunnites un principe d'action indispensable. De grandes processions communes sont organisées, et un gouvernement d'union nationale est même envisagé. Si l'armée britannique parvient à « mater » la rébellion dans le sang, celle-ci va l'obliger à revoir sa politique en profondeur et à passer par l'intermédiaire d'élites locales pour diriger le pays, via « *l'indirect rule* ».

²⁴⁴ Blanc, Pierre et Jean-Paul Chagnollaude, « Chapitre III : Des révoltes écrasées » *L'invention tragique du Moyen-Orient*. Paris : Autrement. 2017

²⁴⁵ Luizard, Pierre-Jean. « C. - La révolution de 1920, un mythe diversement interprété » *La formation de l'Irak contemporain : Le rôle politique des ulémas chiïtes à la fin de la domination ottomane et au moment de la création de l'état irakien*. Paris : CNRS Éditions. 2002, p. 414-422. (Hors collection). En ligne : <https://books.openedition.org/editions-cnrs/1454> [consulté le 2 mai 2024].

Le cas britannique : fondements fragiles pour l'indépendance nationale

Le Traité Anglo-Irakien de 1930 : entre indépendance formelle et continuité de l'influence britannique

Alors que le monde entre dans la décennie 1930, les Irakiens sont de plus en plus hostiles à la présence Britannique. Faysal, qui souhaite mettre fin au mandat, demande la négociation d'un nouveau traité, qui viendrait remplacer celui de 1922. Ainsi, Nouri Saïd – alors Premier ministre d'Irak – et le Lieutenant-Colonel Sir Francis Henry Humphrys – officier Britannique – signent le traité anglo-irakien le 30 juin 1930²⁴⁶. Ce traité, qui entre en vigueur en 1932, est important dans la mesure où il aboutit à l'indépendance officielle du pays, et qu'il intervient dans un contexte de préparation pour son entrée à la SDN. Cependant, il entérine la continuité de l'influence coloniale britannique : par ce traité, le Royaume-Uni conserve un certain nombre de droits particuliers en Irak. Parmi les clauses essentielles, on retrouve :

- À l'article 3, l'obligation de se concerter en cas de tensions avec un pays tiers ;
- À l'article 4, l'aide mutuelle en cas de guerre, et notamment l'obligation pour l'Irak de rendre disponibles son territoire et ses infrastructures aux forces britanniques : “The aid of His Majesty the King of ‘Iraq in the event of war or the imminent menace of war will consist in furnishing to His Britannic Majesty on ‘Iraq territory all facilities and assistance in his power including the use of railways, rivers, ports, aerodromes and means of communication”. Bien que l'aide soit mutuelle, ici, les précisions au sujet de la nature de l'aide apportée portent uniquement sur les obligations de la partie irakienne ; elles sont à sens unique.
- Bien que l'Irak soit désormais seul responsable de sa propre défense et du maintien de la sécurité sur son territoire²⁴⁷, il est mentionné à l'article 5 : “His Majesty the King of ‘Iraq undertakes to grant to His Britannic Majesty for the duration of the Alliance sites for air bases to be selected by His Britannic Majesty at or in the vicinity of Basra and for an air base to be selected by His Britannic Majesty to the west of the Euphrates.” Les troupes britanniques restent ainsi stationnées en Irak, comme il est précisé au premier paragraphe de l'annexe du traité : « His Britannic Majesty

²⁴⁶ Cf. Annexe 3.

²⁴⁷ Méouchy, Nadine et Peter Sluglett. *Les mandats français et anglais dans une perspective comparative*. Brill. 2004.

shall maintain forces at Hinaidi for a period of five years after the entry into force of this Treaty [...] It shall be also open to His Britannic Majesty to maintain forces at Mosul for a maximum period of five years". Quant aux bases de la Royal Air Force dont il est question, il s'agit de celles de Shu'ayba et Habbaniya, qui bénéficient de l'extraterritorialité jusqu'en 1955²⁴⁸.

- Enfin, le paragraphe 6 de l'annexe du traité stipule l'interdiction pour l'Irak de conclure des accords diplomatiques et des marchés d'équipements sans l'approbation de la Grande-Bretagne²⁴⁹. Cela fournit l'assurance aux Britanniques qu'ils continueront d'équiper et de fournir l'armée irakienne.

Ainsi, même si le traité a été le fruit d'accords entre deux États, on sent bien que les deux ne sont pas à égalité dans les négociations. À travers ce traité apparaît toute la démarche britannique qui vise à faire de l'Irak un État-client. Même si la Grande-Bretagne quitte l'Irak en 1932, son influence et ses interférences durent jusqu'au renversement du régime en 1958. De plus, bien que cela ne soit pas explicitement mentionné dans les termes du traité, la Grande-Bretagne conserve la présence de ses conseillers dans tous les ministères irakiens.

La principale raison à cela est que la Grande-Bretagne conserve d'importants intérêts dans le pays, en particulier en ce qui concerne le pétrole. *L'Iraq Petroleum Company*, la compagnie de pétrole dominée par la Grande-Bretagne, a contrôlé le pétrole irakien jusqu'à sa nationalisation en 1972²⁵⁰. Ainsi, comme on peut le lire dans les archives diplomatiques françaises, même en juillet 1936, alors que l'Irak est formellement indépendant, la situation dans le pays continue d'inquiéter la Chambre des communes britannique : « Au cours d'une des séances de la Chambre des Communes, le Commodore Lucker Lampson a voulu savoir si les intérêts britanniques avaient souffert par suite des dernières opérations qui ont eu lieu dans une partie de l'Irak ». ²⁵¹ La situation irakienne est également mentionnée en mai 1936. ²⁵²

²⁴⁸ Sluglett, Peter. « Imperial Myopia: Some Lessons from Two Invasions of Iraq », *Middle East Journal*. 2008, vol.62 n° 4. p. 593-609.

²⁴⁹ « Le Traite Anglo-Irakien », *Chronique de politique étrangère*. 1948, vol.1 n° 2. p. 87-90.

²⁵⁰ Sluglett, Peter. « Imperial Myopia: Some Lessons from Two Invasions of Iraq », *Middle East Journal*. 2008, vol.62 n° 4. p. 593-609.

²⁵¹ La situation en Irak est évoquée à la Chambre des Communes, 28 juillet 1936. AMAE, Politique intérieure, 1934-1936, série E Levant – Irak, 58, 247.

²⁵² Répercussion des événements de Rumaitha à la Chambre anglaise des Communes, extrait d'*El-Bilad*, traduit de l'arabe, 03 juin 1936. AMAE, Politique intérieure, 1934-1936, série E Levant – Irak, 58, 229.

Cette situation génère un profond mécontentement en Irak, comme en témoigne le coup d'État de Rashid Ali al-Gaylani en 1941. En réponse, les troupes britanniques envahissent l'Irak et se livrent à une répression terrible. Un nouveau traité est signé le 15 janvier 1948, mais dans les faits il ne change pas grand-chose à la situation de dépendance de l'Irak. Cela fait dire à un journaliste du *Monde*, dans un article paru cette année-là : « le royaume hachémite, nominalement souverain, dépendait à peu près complètement de la Grande-Bretagne »²⁵³ et « la lettre est changée, l'esprit demeure »²⁵⁴. Par exemple, bien que les bases aériennes soient officiellement rendues à l'Irak, la Grande-Bretagne conserve le droit de les utiliser comme bases de transit. Dans ce traité, il est également prévu la création d'un conseil commun de défense. La réaction de l'opposition est immédiate : celle-ci craint une fois de plus l'aliénation de l'Irak en matière de politique étrangère²⁵⁵. Des manifestations de grande ampleur provoquent la démission du gouvernement.

L'instabilité comme leg de la présence britannique

Nous l'avons vu dans les parties précédentes, les Britanniques établissent un régime irakien sur des bases instables, inégalement acceptées par la population. Lorsque vient le moment de quitter le territoire, cette instabilité se ressent avec la montée des crises politiques.

D'abord, dans les années 1930, on assiste à plusieurs grandes vagues de révoltes populaires qui mettent à l'épreuve l'État irakien. En 1931, des insurrections tribales éclatent au sein des communautés assyriennes et chaldéennes du pays. Ces groupes minoritaires chrétiens se rebellent en raison de politiques discriminatoires et de persécutions. En effet, ils ont été dispersés en plusieurs unités sur le territoire irakien par le pouvoir mandataire britannique²⁵⁶. En conséquence, ils souhaitent obtenir une implantation homogène et leur autonomie administrative. Ces mouvements de protestation sont violemment réprimés par les forces irakiennes : des milliers de civils sont tués dans des massacres entre les 7 et 15 août 1933.

²⁵³ « La nouvelle alliance anglo-irakienne », *Le Monde.fr*. 17 janvier 1948. En ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1948/01/17/la-nouvelle-alliance-anglo-irakienne_1911983_1819218.html [consulté le 3 mai 2024].

²⁵⁴ Ibid.

²⁵⁵ Redonnet, Jean-Claude. « Irak, une chronologie britannique », *Outre-Terre*. 2006, vol.14 n° 1. p. 133-138.

²⁵⁶ Yacoub, Joseph. « La Question Assyro-Chaldéenne, Les Puissances Européennes Et La Société Des Nations », *Guerres mondiales et conflits contemporains*. 1988 n° 151. p. 103-120.

Ensuite, de 1935 à 1936, une autre série de soulèvements contre le gouvernement irakien se produit. Ils sont principalement l'œuvre de groupes chiites, qui demandent une meilleure représentation politique ainsi que des investissements plus importants dans les régions où ils sont majoritaires, mais qui sont négligées par le pouvoir sunnite. Ces insurrections sont également sévèrement réprimées par les forces irakiennes, tandis que la position britannique reste ambiguë. La situation est évoquée dans un compte-rendu des renseignements français datant du premier juin 1935 : « Pendant tous ces événements, abstention anglaise due à la fois au désir des britanniques de laisser les Irakiens se rendre compte de leur faiblesse et à la volonté de ces derniers de ne pas s'adresser à leurs anciens tuteurs »²⁵⁷. Une dépêche française datant du même mois indique que « la plus stricte neutralité a été jusqu'ici observée par l'Ambassade Britannique »²⁵⁸. Si la *Royal Air Force* n'intervient pas dans la répression, sa présence auprès du gouvernement et de l'armée irakienne est clairement dissuasive et permet de préserver le statut quo²⁵⁹.

Tout cela intervient dans un contexte royal lui aussi mouvementé : en septembre 1933, Faysal quitte précipitamment le pays pour aller se faire soigner en Suisse. Il meurt le 8 septembre 1933, et son décès représente un tournant important dans l'histoire du pays. Son fils Ghazi lui succède. Ce dernier n'a pas l'étoffe de son père, et démontre son incapacité à gouverner²⁶⁰. Il décède à son tour en 1939 dans un accident de voiture aux circonstances floues. Une partie des Irakiens soupçonne les services de renseignements anglais, qui craignent une nouvelle insurrection, d'avoir fomenté sa mort. Quant à la couronne, elle revient à son fils unique, Faysal II, qui a alors quatre ans. Son oncle, l'émir Abd-ul-Ilah, devient donc le régent.

À ces bouleversements autour de la famille royale s'ajoute une très grande instabilité gouvernementale. Au cours de la période hachémite, soit de 1933 à 1958, 35 gouvernements se succèdent. Sur cette période de 25 ans, un gouvernement durait donc moins de 9 mois en moyenne. En plus des multiples démissions pour des raisons diverses, l'Irak connaît les premiers coups d'État de son histoire. Le premier intervient le 29 octobre 1936, lorsque le

²⁵⁷ Compte rendu de renseignements n°1 Irak, 1^{er} juin 1935. AMAE, Politique intérieure, 1934-1936, série E Levant – Irak, 58, 92-96.

²⁵⁸ Dépêche Bagdad n°192, 25 juin 1935. AMAE, Politique intérieure, 1934-1936, série E Levant – Irak, 58, 86.

²⁵⁹ Sluglett, Peter. « La Royal Air Force en Irak », *Britain in Iraq : 1914-1932*. London : Ithaca Press, 1976. En ligne : <https://archive.globalpolicy.org/component/content/article/169-history/36384-the-royal-air-force-in-iraq.html> [consulté le 4 mai 2024].

²⁶⁰ Compte-rendu de renseignements sur la situation à Bagdad, Rapport 2-B, 1935. AMAE, Politique intérieure, 1934-1936, série E Levant – Irak, 58, 57.

général Bakr Sidqi, élevé au rang de héros pour la répression de la révolte des Assyro-Chaldéens, menace de marcher vers la capitale si le roi ne démet pas le gouvernement. À ce moment-là, la première réaction du roi est de demander conseil à l'ambassadeur britannique. C'est encore la preuve que la puissance européenne conserve une grande influence sur les décisions importantes concernant l'Irak²⁶¹. Conformément à l'avis britannique, le roi obtempère aux demandes de Bakr Sidqi. Cependant, l'emprise du militaire est de courte durée puisqu'il est assassiné le 12 août de l'année suivante. Le 1er avril 1941, Rachid Ali al-Gillani²⁶² orchestre un nouveau coup d'État. L'homme d'État, qui a déjà exercé plusieurs fois la fonction de Premier ministre, se dit antibritannique, et en faveur de l'Allemagne nazie. D'ailleurs, pendant la Seconde guerre mondiale, l'Irak s'affranchit dans une certaine mesure de la tutelle britannique en refusant de déclarer la guerre à l'Allemagne et de projeter des troupes irakiennes en dehors de son sol, alors que l'alliance avec la Grande-Bretagne l'y contraignait. Néanmoins, trois mois plus tard, les Britanniques interviennent et reprennent le contrôle de Bagdad. Enfin, un troisième coup d'État nationaliste survient le 14 juillet 1958. Il est dirigé par le général Abd-Al Karim Kassem et Abdel Salam Aref. Ce putsch met fin au règne de la dynastie hachémite installée au pouvoir par les Britanniques depuis 1921. Le roi Faysal II est assassiné. Cet événement représente un véritable point de bascule dans l'histoire irako-britannique. Il sonne le déclin de l'influence britannique sur son ancien mandat. Par exemple, en 1959, l'Irak se retire du Pacte de Bagdad, alliance internationale du camp occidental fondée en 1955 entre l'Irak, la Turquie, le Pakistan, l'Iran et le Royaume-Uni, dans le but de contenir l'expansion du communisme. Une telle décision va totalement à l'encontre des intérêts britanniques et aurait été inconcevable avant le coup d'État. Le nouveau pouvoir irakien affiche ainsi sa volonté de s'affranchir des influences britanniques et occidentales.²⁶³

Les multiples coups d'État relatés dans cette sous-partie s'expliquent par le système politique peu viable mis en place par les Anglais. Parce qu'ils ont établi un système de dépendance avec les élites locales, notamment une monarchie qui ne doit sa réalité qu'à la présence britannique, l'État irakien ne semble pas suffisamment puissant pour leur survivre dans sa forme originelle. Pendant plus de quarante ans, Londres sera le point de repli ou

²⁶¹ Majid, Majid A. « Chapitre I. La montée des courants nationalistes hostiles à la politique de la Grande-Bretagne » *L'émergence d'un État à l'ombre d'un empire : Irak-Grande-Bretagne*. Paris : Éditions de la Sorbonne. 1997, p. 145-179. (Internationale). En ligne : <https://books.openedition.org/psorbonne/48323> [consulté le 4 mai 2024].

²⁶² S'écrit aussi Al-Gaylani

²⁶³ Redonnet, Jean-Claude. « Irak, une chronologie britannique », *Outre-Terre*. 2006, vol.14 n° 1. p. 133-138.

d'exil pour les opposants aux régimes politiques successifs. Ce sont ces opposants sur lesquels s'appuie la coalition anglo-américaine de 2003.

L'héritage colonial de l'État autoritaire irakien

Les Britanniques, par leur mode de gouvernance en Irak, ont jeté les bases d'un régime politique de plus en plus autoritaire au fil du temps. L'autoritarisme a été théorisé par les chercheurs Guy Hermet et Juan Linz. Il se caractérise principalement par une concentration des pouvoirs au sein d'une organisation dirigeante, le plus souvent un parti, et par des restrictions des droits civils et politiques. Dans ces régimes, les rapports entre gouvernants et gouvernés sont basés sur la force plutôt que sur la persuasion^{264,265}. Certains de ces éléments ont été observés en Irak pendant la période du mandat britannique. Dès les premières années de la présence britannique en Irak, les décisions ont été prises par une élite dirigeante, sans consultation de la population, que ce soit dans la détermination des frontières, du type de régime politique, ou dans la nomination du souverain²⁶⁶. La majorité de la population (chiïtes et Kurdes) a été exclue du pouvoir, et les mouvements de contestation ont été sévèrement réprimés. Ces pratiques se sont poursuivies après l'indépendance formelle de l'Irak, à une époque où le pouvoir Irakien reposait encore largement sur les conseils de Londres. Ainsi, un télégramme issu des archives diplomatiques françaises témoigne de la violence de la répression des mouvements de protestation : « [...] (de) Bagdad 12 manifestants ont été tués avant-hier soir au cours d'une rencontre avec la police, qui a dû employer ses auto-mitrailleuses. De nombreux blessés (graves) dont plusieurs policiers ont été transportés dans les hôpitaux »²⁶⁷. Nous sommes alors en 1935, en période de rébellion chiïte, et avant même la rupture avec la Grande-Bretagne. L'usage d'autos-mitrailleuses, un type d'armement lourd, utilisé contre des manifestants en temps de paix, semble invraisemblable. Nous disposons de peu d'informations sur les manifestants. Étaient-ils armés ? Il semblerait que ce soit le cas, car on compte des policiers parmi les blessés graves. Les sources académiques évoquées précédemment au sujet du mouvement

²⁶⁴ Dormagen, Jean-Yves et Daniel Mouchard. « Chapitre 5 : Les régimes autoritaires » *Introduction à la sociologie politique*. 5e édition. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur. (Ouvertures Politiques). p. 75-90.

²⁶⁵ *Autoritarisme*. En ligne : <https://www.monde-diplomatique.fr/index/sujet/autoritarisme> [consulté le 5 mai 2024].

²⁶⁶ Sur les mesures autoritaires prises par les autorités britanniques pendant la période mandataire, se référer au chapitre 1.

²⁶⁷ Télégramme de Bagdad n°30, 25 mars 1935. AMAE, Politique intérieure, 1934-1936, série E Levant – Irak, 58, 50.

insurrectionnel en 1935-1936 montrent que celui-ci était à l'origine pacifique et qu'il s'est radicalisé du fait de la répression violente. Pour autant, cette mesure apparaît extrêmement répressive et disproportionnée. Il n'est pas commun que la police d'un pays ait à sa disposition de tels véhicules militaires, destinés aux situations de combat. D'autant que ce n'est pas la première fois que des forces étatiques font l'usage de mitrailleuses sur des populations civiles : cela avait déjà été le cas en 1933 pendant le massacre des Assyriens²⁶⁸. Un compte rendu des renseignements français datant de la même année mais portant sur un autre épisode de protestation, corrobore cette idée : « Contrairement à ce qui s'est passé pour le mouvement précédent, la répression est sanglante. Tout insurgé pris les armes à la main est fusillé sans jugement. La censure est totale [...] ». Ce sont ici des témoignages de violations graves des droits de l'Homme.

Un autre problème apparaît : l'implication de l'armée dans la vie politique irakienne. L'armée irakienne avait été fondée avec l'aide britannique en 1921 pour réprimer les mouvements de contestation chiïtes et kurdes²⁶⁹. Les Britanniques ont notamment formé directement les officiers irakiens. Cet élément fondateur explique que, durant les décennies suivantes, l'armée est systématiquement utilisée par le parti au pouvoir à des fins de répression des populations. Les multiples putschs évoqués précédemment illustrent cette interférence militaire dans les affaires politiques internes du pays.

D'ailleurs, les tendances autoritaires et répressives de l'État irakien atteignent leur apogée lors du coup d'État militaire de 1968 qui amène le Parti Baas au pouvoir, et elles perdureront de 1978 à 2003, sous la présidence de Saddam Hussein. Le parti Baas, à l'idéologie nationaliste, émerge sur la scène politique irakienne comme une force émancipatrice vis-à-vis de la tutelle britannique. Il orchestre une vaste entreprise de prédation politique et économique sur les ressources du pays, et concentre peu à peu tous les pouvoirs.²⁷⁰ Quant à Hussein, il instaure un climat de terreur généralisée au cours de ses mandats : il fait usage de la répression par le sang à grande ampleur pour empêcher toute résistance. Les libertés et droits fondamentaux sont supprimés. Il pousse à l'extrême le

²⁶⁸ Zubaida, Sami. « Violence ethnique en Irak. L'affaire des Assyriens de 1933 » in Baudouin Dupret (ed.), *Le phénomène de la violence politique : perspectives comparatistes et paradigme égyptien*. Le Caire : CEDEJ - Égypte/Soudan. 1994, p. 121-136. (Dossiers du Cedej). En ligne : <https://books.openedition.org/cedej/448> [consulté le 5 mai 2024].

²⁶⁹ Bakawan, Adel. « Chapitre 1 : La mythification de l'État Irakien », *L'Irak, un siècle de faillite*. Paris : Tallandier. 2021. 288 p.

²⁷⁰ Blanc, Pierre et Jean-Paul Chagnollaud. « Chapitre IV : Des États confisqués » *L'invention tragique du Moyen-Orient*. Paris : Autrement. 2017.

processus de « déchiification » amorcé par Faysal et poursuivi par Abdel Salam Aref, président d'Irak de 1963 à 1966. Celui-ci avait déjà ordonné des exécutions massives. Sous son règne, Hussein entreprend la purification du parti Baas et des institutions, ainsi que la déportation massive de chiïtes, qu'ils soient arabes ou kurdes, vers l'Iran. En 1980, il fait exécuter l'ayatollah Muhammad Baqer Al-Sadr, un éminent marja chiïte d'Irak²⁷¹. De 1991 à 2003, son régime est responsable de massacres collectifs, de famines et d'une extrême pauvreté dans les provinces à dominance chiïtes du pays. Cette même brutalité est également dirigée contre les Kurdes. En 1974, Hussein déclare la guerre totale contre la « révolution kurde ». Il impose un embargo sur la région qui conduit à des famines, à la pauvreté et au chômage. Privé d'accès à l'aéroport et à la mer, le Kurdistan est incapable d'exploiter ses riches ressources naturelles, comme décrit dans le chapitre 1.

En résumé, les horreurs commises par le régime de Saddam Hussein mettent en lumière les conséquences négatives et persistantes d'une gouvernance autoritaire enracinée dans le passé colonial de l'Irak.

Le cas Américain : pendant du cas britannique

Une démocratisation inachevée

Ce qui est frappant lorsque l'on observe l'Irak de ces dernières décennies, c'est que l'on retrouve la même instabilité politique et les mêmes dérives autoritaires que celles observées à la suite de l'indépendance de l'Irak en 1932.

Le personnage clé pour comprendre cette période est Nouri al-Maliki, Premier ministre d'Irak de 2006 à 2014. Arrivé au pouvoir à la suite des élections législatives de 2005 avec la promesse d'unifier le pays, il centralise très tôt les pouvoirs autour de son parti, le Parti islamique Dawa. Pratiquant la corruption et le sectarisme, il favorise les chiïtes dans la nomination aux postes clé de l'appareil d'État pour mener sa politique. Et ce, au détriment de la cohésion nationale. Voici quelques exemples, non exhaustifs, mais qui donnent une idée de l'ampleur du phénomène. D'abord, al-Maliki purge le Service national de renseignement irakien de ses 500 agents sunnites²⁷². Pour empêcher le parlement d'adopter

²⁷¹ Un marja est un juriste possédant la plus haute autorité dans le monde chiïte.

²⁷² Filkins, Dexter. « What We Left Behind », *The New Yorker*. 21 avril 2014. En ligne : <https://www.newyorker.com/magazine/2014/04/28/what-we-left-behind> [consulté le 7 mai 2024].

des lois qui seraient contraires à ses intérêts, il obtient une décision de la Haute Cour irakienne lui donnant le droit exclusif de rédiger les lois. Il restreint également certains droits, dont la liberté de la presse : de nombreux journalistes et opposants politiques sont arrêtés ou intimidés²⁷³. Il interdit l'impression et la distribution du quotidien panarabe saoudien *Al-Sharq al-Awsat* et ferme les bureaux irakiens d'*Al-Arabiya* et d'*Al-Hadath*, tous deux basés aux Émirats arabes unis et tenus par des sunnites²⁷⁴. En 2011, il émet un mandat d'arrêt controversé contre l'ancien vice-président sunnite Tarek al-Hachémi. Celui-ci est accusé d'avoir organisé des escadrons de la mort, ce qu'il a toujours nié, responsables de meurtres sectaires. Ce mandat d'arrêt a provoqué d'importantes manifestations et affrontements entre ses partisans et les forces de sécurité irakienne. Comme ses prédécesseurs au moment de l'indépendance de l'Irak, al-Maliki n'hésite pas à utiliser la force militaire pour réprimer les manifestations. La répression du mouvement de 2011 en est un exemple flagrant. Il en va de même l'année suivante face au mouvement de protestation des arabes sunnites pour obtenir des réformes : al-Maliki refuse tout dialogue et préfère utiliser la force, à tel point qu'il est comparé à Saddam Hussein par certains observateurs et opposants²⁷⁵. Surtout, en 2010, il refuse de reconnaître sa défaite électorale face à Iyad Allawi, et menace le pays d'un coup d'État s'il n'est pas reconduit dans ses fonctions²⁷⁶. Il fait arrêter le président de la Commission électorale indépendante de 2010 et le remplace par un proche. En dépit de ces dérives, sa nomination et sa réélection en 2010 ont été largement appuyées par les États-Unis, alors même qu'en 2006 un mémorandum classé secret faisait déjà part des inquiétudes des renseignements américains²⁷⁷. En outre, cette attitude passive des États-Unis a permis à al-Maliki d'aller toujours plus loin dans ses mesures autoritaires.

²⁷³ Jamail, Dahr. « No free press in Iraq », *Al Jazeera.com*. En ligne : <https://www.aljazeera.com/features/2012/1/10/no-free-press-in-iraq> [consulté le 7 mai 2024].

²⁷⁴ *Freedom of the Press 2015 - Iraq*. En ligne : <https://www.refworld.org/reference/annualreport/freehou/2015/en/106854> [consulté le 7 mai 2024].

²⁷⁵ « Irak : Nouri al-Maliki, fin de règne d'un Premier ministre autoritaire », *Francetvinfo.fr*. 12 août 2014. En ligne : https://www.francetvinfo.fr/monde/iran/irak-nouri-al-maliki-fin-de-regne-d-un-premier-ministre-autoritaire_3068199.html [consulté le 6 mai 2024].

²⁷⁶ Benraad, Myriam. « Les affres du nouvel Irak fédéral », *Les Cahiers de l'Orient*. 2013, vol.110 n° 2. p. 103-115.

²⁷⁷ « Text of U.S. Security Adviser's Iraq Memo », *The New York Times*. 29 novembre 2006. En ligne : <https://www.nytimes.com/2006/11/29/world/middleeast/29mtext.html?pagewanted=all> [consulté le 6 mai 2024].

L'enlèvement dans un cycle de violence : l'Irak et ses milices

Tout comme ce fut le cas pour les Britanniques 80 ans plus tôt, la phase de retrait des États-Unis d'Irak est très longue. Si les Britanniques cherchaient d'abord à préserver leurs intérêts, cette durée est avant tout une contrainte pour les Américains, à tel point que l'on parle d'enlèvement. L'administration Bush n'avait pas anticipé une telle latence, mais la violence omniprésente dans la société irakienne a ralenti les efforts de reconstruction. Alors que l'invasion du pays n'avait pris que quelques semaines, l'Irak se retrouve pendant une décennie dans un « environnement ni guerre, ni paix »²⁷⁸, pour reprendre l'expression du chercheur Yves Boyer. La guerre civile irakienne entre 2006 et 2008 et la milicisation de l'État les contraignent à maintenir une présence coûteuse humainement, financièrement et politiquement.

De plus, les conséquences de l'intervention sont à l'opposé de ce qui avait été envisagé : l'intervention américaine a favorisé la prolifération et le recrutement de réseaux terroristes plutôt que de mettre fin à leurs activités. Alors que les attentats et prises d'otages contre les pays membres de la coalition se multiplient, les États-Unis se retrouvent de plus en plus isolés en Irak. En août 2003, un attentat suicide contre le siège de l'ONU à Bagdad tue 22 personnes, dont le représentant spécial de l'ONU, Sergio Vieira de Mello. À la suite des attentats de mars 2004 à Madrid qui tuent près de 200 personnes, l'Espagne décide de retirer ses troupes. Quatre mois plus tard, Al-Qaïda exécute l'ambassadeur d'Égypte en Irak, puis deux diplomates algériens. Le Royaume-Uni annonce son souhait de retirer graduellement son armée. Après de nombreuses prises d'otages de ressortissants italiens, l'Italie se désengage aussi progressivement. Pour les États-Unis cependant, malgré l'accroissement du rythme des pertes, un tel retrait est inenvisageable. Il serait considéré comme un aveu de faiblesse, et entacherait leur crédibilité pour de futures interventions à l'étranger. Au plus fort de l'occupation, 165 000 soldats américains sont présents dans le pays.²⁷⁹

Durant ces mêmes années émerge une nébuleuse de milices qui participent à la diffusion de la violence²⁸⁰. Leurs allégeances et intentions sont difficile à identifier, d'autant qu'il ne s'agit pas de groupes monolithiques : scissions et coalitions sont monnaie courante.

²⁷⁸ Boyer, Yves. « Une intervention militaire à l'issue incertaine », *Questions internationales*. Décembre 2005 n° 16. p. 6-18.

²⁷⁹ Filkins, Dexter. « What We Left Behind », *The New Yorker*. 21 avril 2014. En ligne : <https://www.newyorker.com/magazine/2014/04/28/what-we-left-behind> [consulté le 7 mai 2024].

²⁸⁰ De Hoop Scheffer, Alexandra. « L'Iraq et la communauté internationale face au défi de construire l'État », *Revue internationale et stratégique*. 2006, vol.64 n° 4. p. 7-20.

Ce processus est favorisé par le retour en Irak de tous les dirigeants chiites en exil, en particulier ceux provenant d'Iran, qui accompagne l'invasion américaine. Ainsi par exemple, l'ayatollah Mohammed Baqer Al-Hakim avait initialement constitué les Bataillons Badr en Iran dans les années 1970 pour combattre le parti Baas. Après 2003, la milice chiite change de nom pour devenir l'Organisation Badr. Elle constitue la branche armée du parti Conseil suprême islamique irakien, dont l'orientation idéologique est alignée sur les directives de l'Iran. En 2020, le chercheur du Washington Institute for Near East Policy, Michael Knights, estimait le nombre de ses adhérents à 20 000.

Un autre exemple est celui de l'Armée du Mahdi. Cette milice est formée en 2003 par Moqtada Sadr, un leader chiite issu d'une grande famille d'opposants à Saddam Hussein. Sadr devient l'une des principales figures d'opposition à la présence américaine. Son organisation est très populaire, particulièrement auprès des populations chiites pauvres : en 2008, le nombre de miliciens était estimé à 60 000. Ce qui est intéressant avec ces milices, c'est que leur branche armée ne représente qu'une partie de leurs activités. Elles disposent également d'un important volet social. Palliant les défaillances du gouvernement irakien, elles fournissent des services publics aux populations dans les quartiers où elles s'implantent, sur le modèle des Frères Musulmans en Égypte. Elles s'installent également dans la vie politique partisane irakienne. En 2008, le groupe de l'armée du Madhi représente le groupe le plus important au Parlement national avec 32 députés élus.²⁸¹ Ses membres infiltrent également l'armée régulière et les forces de police. Pour autant, la milice est accusée de « meurtres confessionnels » par le régime irakien, notamment en 2007 dans la province de Kerbala. Elle participe à l'expulsion des habitants sunnites des quartiers mixtes, et à des guerres de territoire avec l'organisation Badr pour obtenir le contrôle des provinces irakiennes. La milice a été plus ou moins démantelée depuis, mais ses membres ont rejoint d'autres milices comme le Kataeb Hezbollah et Asaïb Ahl al-Haq.

En 2014, l'importance que prennent ces milices dans la société irakienne atteint un niveau sans précédent. Alors que Daech vient d'enregistrer d'importants gains territoriaux, l'Ayatollah Ali al-Sistani, la plus grande autorité religieuse, émet une fatwa appelant le peuple à se mobiliser contre l'organisation terroriste. En conséquence, les milices se multiplient et gagnent en influence. Elles dépassent l'armée, complètement discréditée aux yeux de la population. Pour tenter de conserver un certain contrôle sur la situation, le

²⁸¹ « Qu'est-ce que l'Armée du Mahdi ? », *France 24*, 7 avril 2008. En ligne : <https://www.france24.com/fr/20080407-quest-%E2%80%99armee-mahdi-irak> [consulté le 7 mai 2024].

gouvernement crée alors les Forces de mobilisation populaires (hachd al-shaabi), un groupe paramilitaire fondé sur le modèle des gardiens de la révolution iraniens, visant à lutter contre Daech.²⁸² Mais une fois Daech vaincu, cette coalition ne se démobilise pas. En juillet 2023, selon une source du gouvernement irakien, elle comptait 238 075 hommes. Son pouvoir économique s'accroît avec la création de sa propre entreprise de travaux publics Mouhandis. Par ailleurs, elle prélève illégalement des taxes sur les marchandises importées par l'Irak, et réalise de la contrebande de pétrole. La loi du 26 novembre 2016 en fait un organe officiel de l'État irakien. En réalité, l'organisation échappe à son contrôle : elle détient le cœur du pouvoir, tandis que le gouvernement n'est plus que de façade.

Le retour forcé par Daech en 2014

Nous l'avons déjà évoqué, la marginalisation des sunnites au sein de la société irakienne a une deuxième conséquence : celle de la montée du djihadisme. Dès 2006, des insurgés irakiens proclament l'État islamique (EI) d'Irak. Face à la montée islamiste, les troupes américaines assassinent les dirigeants sans réellement chercher à comprendre les raisons qui poussent des milliers d'Irakiens dans les bras de l'organisation. On n'assiste pas à la recherche de solutions pérennes, comme par exemple une meilleure intégration des sunnites. En conséquence, à partir de 2010, on assiste à une « islamisation » et une « irakisation » de la mouvance. Les groupes terroristes recrutent désormais principalement des Irakiens, et les chiïtes deviennent les principales cibles de leurs attaques. Mais c'est surtout le retrait américain qui s'achève en 2011 qui va ouvrir une brèche sécuritaire permettant aux organisations de pleinement se développer. En avril 2013, Abou Bakr Al-Baghdadi proclame l'État islamique en Irak et au Levant. Un aspect central de cette annonce est la négation des frontières contemporaines du Moyen-Orient, issues du démembrement de l'Empire ottoman. Ils rejettent catégoriquement les États nés de façon arbitraire des accords de Sykes-Picot de 1916 entre Français et Britanniques.

L'organisation multiplie les prises rapides à cheval sur l'Irak et la Syrie. En Irak, ses conquêtes commencent par les provinces sunnites : les villes de Ramada et de Falloujah en janvier 2014, et surtout Mossoul, deuxième ville du pays, en juin 2014. Cette ascension fulgurante, entreprise par seulement quelques centaines d'insurgés, s'explique d'abord par

²⁸² Bakawan, Adel. « L'emprise croissante des milices en Irak », *Le Monde diplomatique*. 1^{er} octobre 2023. En ligne : <https://www.monde-diplomatique.fr/2023/10/BAKAWAN/66186> [consulté le 7 mai 2024].

le consentement tacite de la population, du fait du ressentiment anti-chiïte qui y règne²⁸³. On peut donc l'analyser comme une conséquence directe de l'occupation étrangère. Abou Bakr Al-Baghdadi s'autoproclame alors calife d'un véritable État dans l'État, dont l'emprise s'étend progressivement sur les provinces de Ninive, Kirkouk et Salahaddin. A son apogée, l'EI forme un territoire d'environ 100 000km², sur lequel habite une dizaine de millions de personnes²⁸⁴. Il dispose d'une structure gouvernementale réelle, rassemblant 14 ministères. Mais très vite, on assiste à un désastre humanitaire : les djihadistes entretiennent un climat de terreur, avec le massacre des minorités ethniques et confessionnelles, en particulier les minorités chrétiennes, Yézidis, Turkmènes et Chabaks. Les exactions et châtements extrêmes sur les populations locales se multiplient, tout comme la mise en esclavage des femmes.

Le 7 août 2014, les combattants de Daech sont aux portes d'Erbil, et descendent sur Bagdad. Les forces irakiennes semblent incapables de reprendre le dessus. Elles n'ont pas la volonté d'aller libérer des citoyens sunnites, alors que l'essentiel des effectifs est chiïte ; en effet, les rivalités confessionnelles sont toujours bien présentes. Alors que la menace d'un effondrement total de l'Irak se fait plus pressante, le président américain Obama autorise pour la première fois des frappes aériennes. Une coalition internationale contre Daech se forme pour remettre sur pied un État irakien. Sous l'égide du Conseil de Sécurité de l'ONU et conduite par Washington, elle regroupe une soixantaine de pays, dont la France et le Royaume-Uni.

Une nouvelle intervention est redoutée par les Américains, qui craignent à nouveau un embourbement. Avec l'opération *Inherent Resolve*, ils tentent d'apprendre des erreurs de l'opération *Iraqi Freedom* de 2003 en menant une stratégie globale, c'est-à-dire à la fois militaire et politique. Ils cherchent à minimiser leur empreinte en se refusant à envoyer des troupes au sol, et mettent l'accent sur le parachutage de produits de première nécessité. Il faut attendre l'été 2005 pour qu'ils envoient un contingent de 3500 conseillers pour former l'armée irakienne. Ils conditionnent aussi leur aide au retour d'un gouvernement plus inclusif. Face à ces demandes, al-Maliki cède sa place au profit de Haider al-Abadi. Enfin,

²⁸³ Benraad, Myriam. « Chapitre 6. De l'Irak à la Syrie : l'État islamique, symptôme et fruit de la remise en question de l'ordre postcolonial » *Les conflits dans le monde*. Paris : Armand Colin. 2016, p. 95-105. (Collection U). En ligne : <https://www.cairn.info/les-conflits-dans-le-monde--9782200611613-p-95.htm> [consulté le 22 novembre 2023].

²⁸⁴ Hecker, Marc et Élie Tenenbaum. « Chapitre 12 Daech à son apogée » *La guerre de vingt ans. Djihadisme et contre-terrorisme au XXI^e siècle*. Paris : Robert Laffont. 2021, p. 245-301.

ils dissimulent leur leadership par la mise en avant de relais locaux, notamment les forces Kurdes syriennes (YPG).

La coalition enregistre d'importants succès en 2016, et le 9 juillet 2017, le Premier ministre proclame officiellement la libération totale de la ville de Mossoul et la victoire sur Daech. Bien que cette date ne représente pas la fin totale de la présence de Daesh en Irak, ni la fin des opérations militaires, elle reste hautement symbolique. La lutte continue puisqu'en 2019, Abou Bakr Al Baghdadi est assassiné sous les ordres de l'administration Trump.

Conclusion

Au cours de la période étudiée, l'Irak a été deux fois le théâtre d'intervention de puissances occidentales. En 1917, pour faire suite au démembrement de l'Empire ottoman et investie d'un mandat de la SDN, la Grande-Bretagne s'y implante une première fois. À partir de 2003, elle y opère à nouveau, cette fois dans le cadre de la coalition menée par les États-Unis visant au renversement du régime de Saddam Hussein. Ces deux campagnes s'inscrivent dans des contextes sociopolitiques très différents. Pourtant, au cours de notre développement, de nombreuses similitudes ont été observées. De cette comparaison il ressort que :

- Les dirigeants des deux puissances ont instauré des projets politiques à l'image de ceux qui étaient en place dans leur propre pays. Ces projets étaient avant tout tournés vers la construction d'un État-nation en Irak. Ils ont néanmoins péché par manque de prise en compte des spécificités du contexte socio-spatial de l'Irak.
- Les deux opérations relevaient de la démocratisation de l'État irakien et de ses institutions ; les puissances ont abondamment communiqué sur cette dimension de leurs actions. Pourtant, elles ont fait usage de moyens non démocratiques, voire franchement autoritaires pour parvenir à leurs fins.
- En dépit de leur rhétorique émancipatrice, il est couramment admis qu'en décidant d'intervenir, les puissances faisaient jouer leurs propres intérêts, qui étaient de nature multiple, dans la région. Aujourd'hui encore, il est impossible de déterminer avec exactitude quelle place a joué chaque élément au moment de la prise de décision.
- Les deux puissances se sont placées dans une stratégie de rupture avec l'ordre préexistant en Irak. Pour ce faire, elles ont mis l'accent sur la dimension militaire de l'intervention, au détriment de la reconstruction politique. Peu anticipée, cette phase s'est heurtée aux résistances des populations locales, poussant de fait les stratèges à revoir leur mode d'administration de l'Irak. Les deux opérations avaient été imaginées dans la perspective d'imposer un modèle pensé en Occident. Ceux qui en étaient à l'origine s'inscrivaient dans une posture de sachants tout-puissants. Leur vision de l'Irak et de ses habitants était teintée de mépris. Pourtant, ils ont rapidement compris que seule la cooptation des élites locales et la méthode de l'« *Indirect rule* » leur permettraient

d'être suffisamment acceptées par les populations locales pour faire perdurer le projet politique.

- Les administrateurs ont accordé une place prépondérante aux groupes ethniques et religieux présents en Irak. Plus particulièrement, elles ont sélectionné des groupes pour les transformer en relais de leur autorité. Dans un premier temps, l'élite sunnite a été favorisée, puis le revirement de 2003 a permis à la majorité composée de chiites et de Kurdes d'accéder au pouvoir, en excluant les sunnites. En retour, les différentes communautés ont perçu les changements impulsés à l'aune de ce qu'elles rapportaient ou coûtaient à leurs membres, exacerbant de fait les tensions identitaires.
- Ces deux interventions ont été menées malgré l'absence de consensus au sein de la communauté internationale et malgré l'absence d'approbation des organisations internationales. La supervision de la SDN puis de l'ONU avait le mérite d'exister, mais il convient de reconnaître son caractère imparfait. Les deux organisations ont cependant validé leurs actions a posteriori et sont venues apporter leur soutien dans la phase de reconstruction.

Ces nombreuses similitudes ont d'une part résulté d'une volonté consciente de la part de la coalition menée par les États-Unis de reprendre ce qui avait été entrepris par les Britanniques, de s'inscrire dans leur continuité. Cela a notamment transparu à travers l'apparition d'un groupe de décision au modèle très centralisé et hiérarchique, ou encore l'utilisation des médias et des événements culturels pour tisser des liens avec les élites locales. Cependant, on ne peut négliger les quelques tentatives américaines de se distancier des erreurs des interventions passées en Irak, comme par le choix d'un État fédéral pour l'Irak.

D'autre part, ces similarités peuvent être attribuées au fait qu'il s'agissait de deux puissances occidentales au projet impérial et s'inscrivant dans un même schéma de pensée moderniste. La façon d'exporter un modèle à vocation universelle, de manière décontextualisée, ainsi que le manque de qualification et d'anticipation des administrateurs, causé par la confiance absolue en le succès de leur opération, en sont des exemples frappants.

Ces méthodes ont facilité l'émergence d'un État patrimonial et clientéliste, comme on en observe beaucoup dans les pays anciennement colonisés. Dans son ouvrage, Bertrand Badie affirmait : « le quart de siècle qui s'est écoulé [...] semble démontrer que l'importation

fut bel et bien un écueil, que les États issus de la décolonisation n'ont pas échappé, pour la plupart, à toutes sortes de pathologies prévisibles : effondrement, montée des autoritarismes et des patrimonialismes, mutation en sociétés guerrières, clientélisations de tout acabit. Dans tous les cas de figure, les défauts de légitimité et d'institutionnalisation semblent se combiner pour expliquer tous les maux »²⁸⁵. Parce que nombre des maux qu'il développait au sujet des pays anciennement colonisés ont également été observées en Irak, il semblerait que sa conclusion soit également valable pour le cas irakien.

²⁸⁵ « Préface de la nouvelle édition » *L'Etat importé : essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*. Paris : CNRS éditions. 2017, p. XIV.

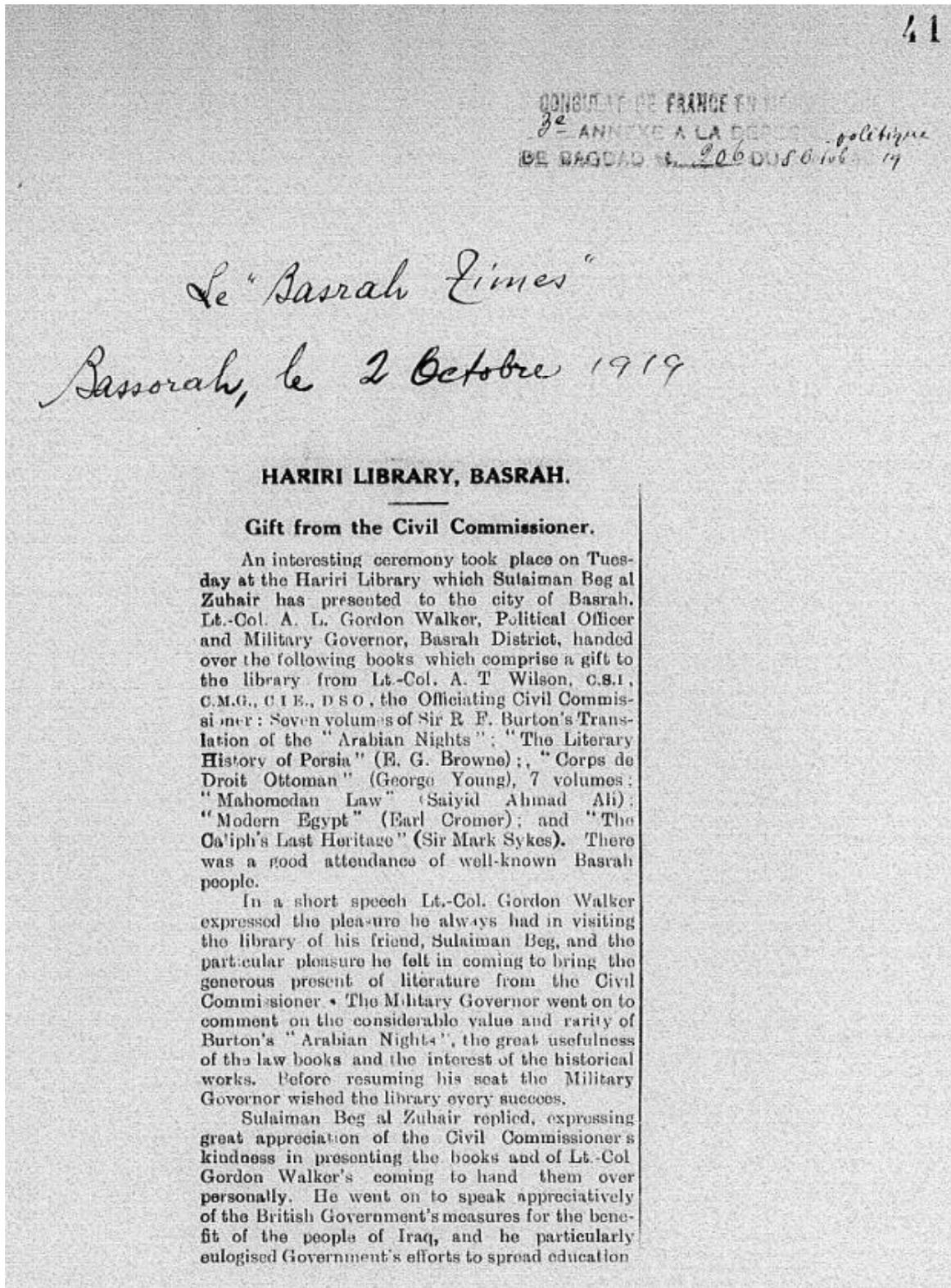
Annexes

Annexe 1 : État kurde prévu par le traité de Sèvres, par rapport aux frontières modernes du Moyen-Orient et à l'étendue des zones peuplées par les Kurdes.



The Economist

Source : The Economist, 2021.



Source : AMAE, Armée, 1918-1929, Série E Levant -Irak, 10, 41.

Annexe 3 : Traité d'Alliance entre le Royaume-Uni et l'Irak, 30 juin 1930.



TREATY OF ALLIANCE

BETWEEN THE

UNITED KINGDOM AND 'IRAQ

Signed at Baghdad, 30th June, 1930

TOGETHER WITH

NOTES EXCHANGED

(The Treaty has not been ratified by His Majesty.)

Presented by the Secretary of State for the Colonies
to Parliament by Command of His Majesty,
July, 1930.

LONDON:
PRINTED AND PUBLISHED BY HIS MAJESTY'S STATIONERY OFFICE
To be purchased directly from H.M. STATIONERY OFFICE at the following addresses:
Sole Agent, Hotten, Kingsway, London, W.C.2; 120, George Street, Edinburgh;
York Street, Manchester; 1, St. Andrew's Crescent, Cardiff;
15, Donegall Square West, Belfast;
or through any Bookseller.

1930.
Price 2s. net.

Cmd. 3627.

For Great Britain and Northern Ireland:

Lieutenant-Colonel Sir Francis Henry Humphrys,
Knight Grand Cross of the Royal Victorian Order, Knight
Commander of the Most Distinguished Order of Saint
Michael and Saint George, Knight Commander of the Most
Excellent Order of the British Empire, Companion of
the Most Eminent Order of the Indian Empire, High
Commissioner of His Britannic Majesty in Iraq; and
His Majesty the King of Iraq:

General Nuri Pasha al Sa'id, Order of the Nadha,
Second Class, Order of the Istiqlal, Second Class, Com-
panion of the Most Distinguished Order of Saint Michael
and Saint George, Companion of the Distinguished Service
Order, Prime Minister of the Iraq Government and
Minister for Foreign Affairs;

who having communicated their full powers, found in due form,
have agreed as follows:—

Article 1.

There shall be perpetual peace and friendship between His Brit-
annic Majesty and His Majesty the King of Iraq.

There shall be established between the High Contracting Parties
a close alliance in consecration of their friendship, their cordial
understanding and their good relations, and there shall be full and
frank consultation between them in all matters of foreign policy
which may affect their common interests.

Each of the High Contracting Parties undertakes not to adopt
in foreign countries an attitude which is inconsistent with the alli-
ance or might create difficulties for the other party thereto.

Article 2.

Each High Contracting Party will be represented at the Court
of the other High Contracting Party by a diplomatic representative
duly accredited.

Article 3.

Should any dispute between Iraq and a third State produce a
situation which involves the risk of a rupture with that State, the
High Contracting Parties will concert together with a view to the
settlement of the said dispute by peaceful means in accordance with
the provisions of the Covenant of the League of Nations and of
any other international obligations which may be applicable to the
case.

Article 4.

Should, notwithstanding the provisions of Article 3 above, either
of the High Contracting Parties become engaged in war, the

and Arabic languages, of which the former shall be regarded as the authoritative version.

Article 8.

The High Contracting Parties recognise that, upon the entry into force of this Treaty, all responsibilities devolving under the Treaties and Agreements referred to in Article 7 hereof upon His Britannic Majesty in respect of Iraq will, in so far as His Britannic Majesty is concerned, then automatically and completely come to an end, and that such responsibilities, in so far as they continue at all, will devolve upon His Majesty the King of Iraq alone.

It is also recognised that all responsibilities devolving upon His Britannic Majesty in respect of Iraq under any other international instrument, in so far as they continue at all, should similarly devolve upon His Majesty the King of Iraq alone, and the High Contracting Parties shall immediately take such steps as may be necessary to secure the transference to His Majesty the King of Iraq of these responsibilities.

Article 9.

Nothing in the present Treaty is intended to or shall in any way prejudice the rights and obligations which devolve, or may devolve, upon either of the High Contracting Parties under the Covenant of the League of Nations or the Treaty for the Renunciation of War signed at Paris on the twenty-seventh day of August, One thousand nine hundred and twenty-eight.

Article 10.

Should any difference arise relative to the application or the interpretation of this Treaty and should the High Contracting Parties fail to settle such difference by direct negotiation, then it shall be dealt with in accordance with the provisions of the Covenant of the League of Nations.

Article 11.

This Treaty shall be ratified and ratifications shall be exchanged as soon as possible. Thereafter it shall come into force as soon as Iraq has been admitted to membership of the League of Nations.

The present Treaty shall remain in force for a period of twenty-five years from the date of its coming into force. At any time after twenty years from the date of the coming into force of this Treaty, the High Contracting Parties will, at the request of either of them, conclude a new Treaty which shall provide for the continued maintenance and protection in all circumstances of the essential communications of His Britannic Majesty. In case of disagreement

other High Contracting Party will, subject always to the provisions of Article 9 below, immediately come to his aid in the capacity of an ally. In the event of an imminent menace of war the High Contracting Parties will immediately concert together the necessary measures of defence. The aid of His Majesty the King of Iraq in the event of war or the imminent menace of war will consist in furnishing to His Britannic Majesty on Iraq territory all facilities and assistance in his power including the use of railways, rivers, ports, aerodromes and means of communication.

Article 5.

It is understood between the High Contracting Parties that responsibility for the maintenance of internal order in Iraq and subject to the provisions of Article 4 above, for the defence of Iraq from external aggression rests with His Majesty the King of Iraq. Nevertheless His Majesty the King of Iraq recognises that the permanent maintenance and protection in all circumstances of the essential communications of His Britannic Majesty is in the common interest of the High Contracting Parties. For this purpose and in order to facilitate the discharge of the obligations of His Britannic Majesty under Article 4 above His Majesty the King of Iraq undertakes to grant to His Britannic Majesty for the duration of the Alliance sites for air bases to be selected by His Britannic Majesty at or in the vicinity of Basra and for an air base to be selected by His Britannic Majesty to the west of the Euphrates. His Majesty the King of Iraq further authorises His Britannic Majesty to maintain forces upon Iraq territory at the above localities in accordance with the provisions of the Annexure of this Treaty on the understanding that the presence of those forces shall not constitute in any manner an occupation and will in no way prejudice the sovereign rights of Iraq.

Article 6.

The Annexure hereto shall be regarded as an integral part of the present Treaty.

Article 7.

This Treaty shall replace the Treaties of Alliance signed at Baghdad on the tenth day of October, One thousand nine hundred and twenty-two of the Christian Era, corresponding to the nineteenth day of Safar, One thousand three hundred and forty-one Hijrah, and on the thirteenth day of January, One thousand nine hundred and twenty-six, of the Christian Era, corresponding to the twenty-eighth day of Jumadil-Ukhra, One thousand three hundred and forty-four Hijrah, and the subsidiary agreements thereto which shall cease to have effect upon the entry into force of this Treaty. It shall be executed in duplicate, in the English

Government will take the necessary steps to ensure that the altered conditions will not render the position of the British forces as regards immunities and privileges in any way less favourable than that enjoyed by them at the date of the entry into force of this Treaty.

3.

His Majesty the King of Iraq agrees to provide all possible facilities for the movement, training and maintenance of the forces referred to in Clause 1 above and to accord to those forces the same facilities for the use of wireless telegraphy as those enjoyed by them at the date of the entry into force of the present Treaty.

4.

His Majesty the King of Iraq undertakes to provide at the request and at the expense of His Britannic Majesty and upon such conditions as may be agreed between the High Contracting Parties special guards from his own forces for the protection of such air bases as may, in accordance with the provisions of this Treaty, be occupied by the forces of His Britannic Majesty, and to secure the enactment of such legislation as may be necessary for the fulfilment of the conditions referred to above.

5.

His Britannic Majesty undertakes to grant whenever they may be required by His Majesty the King of Iraq all possible facilities in the following matters, the cost of which will be met by His Majesty the King of Iraq.

1. Naval, military and aeronautical instruction of Iraqi officers in the United Kingdom.

2. The provision of arms, ammunition, equipment, ships and aeroplanes of the latest available pattern for the forces of His Majesty the King of Iraq.

3. The provision of British naval, military and air force officers to serve in an advisory capacity with the forces of His Majesty the King of Iraq.

6.

In view of the desirability of identity in training and methods between the Iraq and British armies, His Majesty the King of Iraq undertakes that, should he deem it necessary to have recourse to foreign military instructors, these shall be chosen from amongst British subjects.

He further undertakes that any personnel of his forces that may be sent abroad for military training will be sent to military schools, colleges and training centres in the territories of His Britannic

in this matter the difference will be submitted to the Council of the League of Nations.

In faith whereof the respective Plenipotentiaries have signed the present Treaty and have affixed thereto their seals

Done at Baghdad in duplicate this thirtieth day of June, One thousand nine hundred and thirty, of the Christian Era, corresponding to the fourth day of Safir, One thousand three hundred and forty-nine, Hijrah.

F. H. HUMPHREYS.

NOURY SAID.

(L.S.)

(L.S.)

ANNEXURE TO TREATY OF ALLIANCE.

1.

The strength of the forces maintained in Iraq by His Britannic Majesty in accordance with the terms of Article 5 of this Treaty shall be determined by His Britannic Majesty from time to time after consultation with His Majesty the King of Iraq.

His Britannic Majesty shall maintain forces at Hinaidi for a period of five years after the entry into force of this Treaty in order to enable His Majesty the King of Iraq to organise the necessary forces to replace them. By the expiration of that period the said forces of His Britannic Majesty shall have been withdrawn from Hinaidi. It shall be also open to His Britannic Majesty to maintain forces at Mosul for a maximum period of five years from the entry into force of this Treaty. Thereafter it shall be open to His Britannic Majesty to station his forces in the localities mentioned in Article 5 of this Treaty, and His Majesty the King of Iraq will grant to His Britannic Majesty for the duration of the Alliance leases of the necessary sites for the accommodation of the forces of His Britannic Majesty in those localities.

2.

Subject to any modifications which the two High Contracting Parties may agree to introduce in the future, the immunities and privileges in jurisdictional and fiscal matters, including freedom from taxation, enjoyed by the British forces in Iraq will continue to extend to the forces referred to in Clause 1 above and to such of His Britannic Majesty's forces of all arms as may be in Iraq in pursuance of the present Treaty and its annexure or otherwise by agreement between the High Contracting Parties, and the existing provisions of any local legislation affecting the armed forces of His Britannic Majesty in Iraq shall also continue. The Iraq

Majesty, provided that this shall not prevent him from sending to any other country such personnel as cannot be received in the said institutions and training centres.

He further undertakes that the armament and essential equipment of his forces shall not differ in type from those of the forces of His Britannic Majesty.

7.

His Majesty the King of 'Iraq agrees to afford, when requested to do so by His Britannic Majesty, all possible facilities for the movement of the forces of His Britannic Majesty of all arms in transit across 'Iraq and for the transport and storage of all supplies and equipment that may be required by these forces during their passage across 'Iraq. These facilities shall cover the use of the roads, railways, waterways, ports and aerodromes of 'Iraq, and His Britannic Majesty's ships shall have general permission to visit the Shatt-al-Arab on the understanding that His Majesty the King of 'Iraq is given prior notification of visits to 'Iraq ports.

(Initialled) F. H. H.
N. S.

Source

Politique intérieure, 1931-1933, Série E Levant – Irak, 57, 69-72.

: AMAE,

Bibliographie

Sources Primaires

Archives du ministère des Affaires étrangères

Dossier 10 Armée

Lettre du chargé du consulat de France en Mésopotamie au ministre des Affaires étrangères, 12 décembre 1918. AMAE, Armée, 1918-1929, série E Levant – Irak, 10, 1.

Lettre du chargé du Consulat de France en Mésopotamie au ministre des Affaires étrangères, 3 juillet 1919, Archives du ministère des Affaires étrangères (AMAE), Armée, 1918-1929, série E Levant – Irak, 10, 24

Lettre du chargé du Consulat de France en Mésopotamie au ministre des Affaires Etrangères français, 16 octobre 1919. AMAE, Armée, 1918-1929, Série E Levant – Irak, 10, 33.

Lettre du chargé du consulat de France en Mésopotamie au ministère des Affaires étrangères, 8 octobre 1919. AMAE, Armée, 1918-1929, Série E Levant - Irak, 10, 38.

Extrait du Basrah Times, 2 octobre 1919. AMAE, Armée, 1918-1929, Série E Levant - Irak, 10, 41.

Lettre du chargé du Consulat de France en Mésopotamie au ministre des Affaires Etrangères, 11 octobre 1919. AMAE, Armée, 1918-1929, Série E Irak – Levant, 10, 42-43.

« Arab Races at Basrah - An improved Program », *Basrah Times*. 3 octobre 1919, dans lettre du chargé du consulat de France en Mésopotamie au ministre des Affaires étrangères français, 11 octobre 1919. AMAE, Armée, 1918-1929, Série E Levant – Irak, 10, 42.

Lettre du chargé du Consulat de France en Mésopotamie au ministre des Affaires Etrangères, 16/10/1919. AMAE, Armée, 1918-1929, Série E Irak – Levant, 10, 50-52.

Dossier 11 Dossier général politique

Lettre d'Antoine Poidebard à un Commandant à propos de la mentalité anglaise en Mésopotamie. 15 mai 1918. AMAE, Dossier général politique, 1918, série E Levant – Irak, 11.

Télégramme du Gérant du Consulat de France en Mésopotamie au ministre des Affaires Etrangères français, 15 avril 1918. AMAE, Dossier général et politique, 1918-1919, série E Levant – Irak, 11, 8-12.

Lettre du chargé du Consulat de France en Mésopotamie au ministre des Affaires Étrangères français, 17 août 1918. AMAE, Dossier général politique, 1918, série E Levant – Irak, 11, 53.

Dossier 19 Politique générale

Lettre du gérant du Consulat de France à Bagdad et Bassora au Président du Conseil français, 1^{er} juillet 1921. AMAE, Politique Générale, 1921-1922, Série E Levant – Irak, 19, 1.

Basrah Times, 26 juin 1921. AMAE, Politique Générale, 1921-1922, Série E Levant – Irak, 19, 3.

Lettre du gérant du consulat de France à Bagdad et Bassora au Président du Conseil français, 9 juillet 1921. AMAE, Politique générale 1921-1922, série E Levant – Irak, 19, 11-13.

Lettre du gérant du consulat de France à Bagdad et Bassora au Président du Conseil français, 17 juillet 1921, AMAE, Politique générale, 1921-1922, série E Levant – Irak, 19, 20.

Lettre du gérant du consulat de France à Bagdad et Bassora au Président du Conseil français, 3 juillet 1919, AMAE, Armée, 1918-1929, série E Levant – Irak, 19, 23-27.

Dossier 57 Politique intérieure

Traité d'Alliance entre le Royaume-Uni et l'Irak, 30 juin 1930. AMAE, Politique intérieure, 1931-1933, Série E Levant – Irak, 57, 69-72.

Dossier 58 Politique intérieure

Lettre du Consul de France à Mossoul au ministre des Affaires Etrangères, 28 janvier 1935, AMAE, Politique intérieure, 1934-1935, série E Levant – Irak, 58, 32.

Lagarde. Télégramme de Bagdad n°23-24, 15 janvier 1935. AMAE, Politique intérieure, 1934-1936, série E Levant – Irak, 58, 34.

Télégramme de Bagdad n°30, 25 mars 1935. AMAE, Politique intérieure, 1934-1936, série E Levant – Irak, 58, 50.

Compte-rendu de renseignements sur la situation à Bagdad, Rapport 2-B, 1935. AMAE, Politique intérieure, 1934-1936, série E Levant – Irak, 58, 57.

Dépêche Bagdad n°192, 25 juin 1935. AMAE, Politique intérieure, 1934-1936, série E Levant – Irak, 58, 86-89

Compte rendu de renseignements n°1 Irak, 1^{er} juin 1935. AMAE, Politique intérieure, 1934-1936, série E Levant – Irak, 58, 92-96.

Répercussion des événements de Rumaitha à la Chambre anglaise des Communes, extrait d'*El-Bilad*, traduit de l'arabe, 03 juin 1936. AMAE, Politique intérieure, 1934-1936, série E Levant – Irak, 58, 229.

La situation en Irak est évoquée à la Chambre des Communes, 28 juillet 1936. AMAE, Politique intérieure, 1934-1936, série E Levant – Irak, 58, 247.

Conclusions d'un compte rendu de renseignements. 1936. AMAE, Politique intérieure, 1934-1936, série E Levant – Irak, 58, 341-344.

Archives de la Société des Nations

Protocole final, Commission de délimitation de la frontière turco-irakienne, 1927. Archives numérisées de l'ONUG, Secrétariat de la Société des Nations, Mandates Section, British Mandate over Irak – Supply of official publications by the Mandatory Power, 1928-1932, Registre n° 655, pochette 1

League of Nations, Draft mandates for Mesopotamia and Palestine, 6 décembre 1920. Archives numérisées de l'ONUG, Secrétariat de la Société des Nations, Mandates Section,

Mandate for Mesopotamia, Mr Balfour - Communicates the text of the British Mandate for Mesopotamia, 1920-1921, register n° 9316, p. 46-52.

Constitution de l'Irak en date du 21 mars 1925, 1925. Archives numérisées de l'ONUG, Secrétariat de la Société des Nations, Mandates Section, British Mandate over Irak – Supply of official publications by the Mandatory Power, 1928-1932, Registre n° 655, pochette 1, feuillet 4.

« British Mandate over Irak - Supply of official publications by the Mandatory Power. » Documents issus de la Commission permanente des mandats de la SDN. Consulté le 24/01/2024.

Sources institutionnelles

« Iraq Liberation Act of 1998 », *Congress.gov*, 1998. En ligne : <https://www.congress.gov/105/plaws/publ338/PLAW-105publ338.htm> [consulté le 11 avril 2024].

« Freedom of the Press 2015 – Iraq ». *UNHRC*. En ligne : <https://www.refworld.org/reference/annualreport/freehou/2015/en/106854> [consulté le 7 mai 2024].

« Minorities and Indigenous Peoples – Iraq ». *UNHRC*. Mai 2018. En ligne : <https://webarchive.archive.unhcr.org/20230518080830/https://www.refworld.org/docid/4954ce672.html> [consulté le 17 avril 2024].

« Résolutions », *Conseil de sécurité des Nations Unies*. En ligne : <https://www.un.org/securitycouncil/fr/content/resolutions> [consulté le 12 avril 2024].

Sources Journalistiques

Al-Mawlawi, Ali. « Is Iraq's sectarian quota system holding the country back », *Al-Jazeera*, 21 mars 2003. En ligne : <https://www.aljazeera.com/news/2023/3/21/is-iraqs-sectarian-quota-system-holding-the-country-back> [consulté le 27 avril 2024].

Bakawan, Adel. « L'emprise croissante des milices en Irak », *Le Monde diplomatique*. 1^{er} octobre 2023. En ligne : <https://www.monde-diplomatique.fr/2023/10/BAKAWAN/66186> [consulté le 7 mai 2024].

Blitzer, Wolf. « From 'de-Baathification' to 're-Baathification' », *CNN.com*. 22 avril 2004. En ligne : <https://edition.cnn.com/2004/US/04/22/Iraq.rebaathification/index.html?ref=allsearch> [consulté le 30 avril 2024].

Filkins, Dexter. « What We Left Behind », *The New Yorker*. 21 avril 2014. En ligne : <https://www.newyorker.com/magazine/2014/04/28/what-we-left-behind> [consulté le 7 mai 2024].

Graff, Garrett M. « Orders of Disorder », *Foreign Affairs*. 5 mai 2023. En ligne : https://www.foreignaffairs.com/middle-east/iraq-united-states-orders-disorder?check_logged_in=1&utm_medium=promo_email&utm_source=lo_flows&utm_campaign=registered_user_welcome&utm_term=email_1&utm_content=20240430 [consulté le 30 avril 2024].

Jamail, Dahr. « No free press in Iraq », *Al Jazeera.com*. En ligne : <https://www.aljazeera.com/features/2012/1/10/no-free-press-in-iraq> [consulté le 7 mai 2024].

Lemann, Nicholas. « How It Came to War », *The New Yorker*. 23 mars 2003. En ligne : <https://www.newyorker.com/magazine/2003/03/31/how-it-came-to-war> [consulté le 1 novembre 2023].

« Britain 'tried to keep Iraq army' », *BBC News*, 9 décembre 2006. En ligne : http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/6165223.stm [consulté le 30 avril 2024].

« Qu'est-ce que l'Armée du Mahdi ? », *France 24*. 7 avril 2008. En ligne : <https://www.france24.com/fr/20080407-quest-%E2%80%99armee-mahdi-irak> [consulté le 7 mai 2024].

« Irak : Nouri al-Maliki, fin de règne d'un Premier ministre autoritaire ». *Francetvinfo.fr*. 12 août 2014. En ligne : https://www.francetvinfo.fr/monde/iran/irak-nouri-al-maliki-fin-de-regne-d-un-premier-ministre-autoritaire_3068199.html [consulté le 6 mai 2024].

Buitekant, Esther. « Qui était l'agent secret britannique Lawrence d'Arabie ? », *Geo.fr*. 31 août 2021. En ligne : <https://www.geo.fr/histoire/qui-etait-lawrence-darabie-205595> [consulté le 1 mai 2024].

« Des centaines de milliers de chiites commémorent Achoura », *L'Orient-le jour*, 9 août 2022. En ligne : <https://www.lorientlejour.com/article/1308090/des-centaines-de-milliers-de-chiites-commemorent-achoura.html> [consulté le 26 avril 2024].

« À Bagdad, un festival du film pour exorciser les démons de la guerre », *Le Devoir.com*. 27 décembre 2007. En ligne : <https://www.ledevoir.com/culture/cinema/170016/a-bagdad-un-festival-du-film-pour-exorciser-les-demons-de-la-guerre> [consulté le 24 avril 2024].

« La nouvelle alliance anglo-irakienne », *Le Monde.fr*. 17 janvier 1948. En ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/1948/01/17/la-nouvelle-alliance-anglo-irakienne_1911983_1819218.html [consulté le 3 mai 2024].

« Iyad Allaoui, le protégé de la CIA », *Le Monde.fr*. 28 juin 2004. En ligne : https://www.lemonde.fr/archives/article/2004/06/28/iyad-allaoui-le-protege-de-la-cia_370726_1819218.html [consulté le 13 mai 2024].

« Un film français couronné au Festival international de Bagdad », *Le Monde.fr*. 31 décembre 2007. En ligne : https://www.lemonde.fr/culture/article/2007/12/31/un-film-francais-couronne-au-festival-international-de-bagdad_994754_3246.html [consulté le 24 avril 2024].

« Deux films marocains en lice au Festival International du Film de Bagdad », *Lesinfos.ma*. 6 février 2024. En ligne : <https://www.lesinfos.ma/article/1496076-Deux-films-marocains-en-lice-au-Festival-International-du-Film-de-Bagdad.html> [consulté le 24 avril 2024].

« Text of U.S. Security Adviser's Iraq Memo », *The New York Times*. 29 novembre 2006. En ligne : <https://www.nytimes.com/2006/11/29/world/middleeast/29mtext.html?pagewanted=all> [consulté le 6 mai 2024].

Documents audios et vidéos

« 3 questions à Myriam Yakoubi : les Britanniques et la création de l'État irakien » [interview avec Myriam Yakoubi], Centre français de recherche sur l'Irak, 26/09/2021. En

ligne : <https://cfri-irak.com/video/3-questions-a-myriam-yakoubi-les-britanniques-et-la-creation-de-lEtat-irakien-2022-03-02> [consulté le 9 novembre 2023].

Goodman, Amy, « Juan Cole's 10-Point Plan for U.S. Troop Withdrawal from Iraq » [interview avec Juan Cole], *Democracy Now!* 25/08/2005. En ligne : https://www.democracynow.org/2005/8/23/juan_coles_10_point_plan_for [consulté le 30 avril 2024]

« Comparing De-Nazification and De-Baathification » [interview avec Timothy Naftali], *Morning Edition*. National Public Radio. 25/06/2004, 4 min. 31. En ligne : <https://www.npr.org/2004/06/25/1977435/comparing-de-nazification-and-de-baathification> [consulté le 2 mai 2024].

« De-Baathification and the Rebuilding of Iraq » [interview avec Rend al-Rahim Francke], *Morning Edition*. National Public Radio. 21/04/2005, 4 min. En ligne : <https://www.npr.org/2005/04/21/4609486/de-baathification-and-the-rebuilding-of-iraq> [consulté le 30 avril 2024].

« L'Irak sous mandat britannique, de la conquête à l'indépendance », [podcast], *L'Irak avant l'Irak, une histoire*, épisode 4. France culture, 25/04/2023, 59 min 38. En ligne : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-cours-de-l-histoire/l-irak-sous-mandat-britannique-de-la-conquete-a-l-independance-2877380> [consulté le 9 novembre 2023].

« Irak : le festival du film de Bagdad dénonce le manque de moyens » [Vidéo Dailymotion], Agence France-Presse. 2012, 0 min 46. En ligne : <https://www.dailymotion.com/video/xu6km3> [consulté le 24 avril 2024].

Sources secondaires

Dictionnaires et encyclopédies en ligne

« Nation : Définition de Nation », *Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales*, 2012. En ligne : <https://www.cnrtl.fr/definition/nation> [consulté le 20 mars 2024].

« Ouléma : Définition de Ouléma », *Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales*, 2012. En ligne : <https://cnrtl.fr/definition/academie9/oul%C3%A9ma> [consulté le 24 avril 2024].

« Ethnocentrisme - Définitions, synonymes, prononciation, exemples », *Dico en ligne Le Robert*. En ligne : <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/ethnocentrisme> [consulté le 1 mai 2024].

« Impérialisme - Définitions, synonymes, prononciation, exemples », *Dico en ligne Le Robert*. En ligne : <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/imperialisme> [consulté le 23 avril 2024].

« Média - Définitions, synonymes, prononciation, exemples », *Dico en ligne Le Robert*. En ligne : <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/media> [consulté le 22 avril 2024].

Britannica, The Editors of Encyclopaedia. « *L. Paul Bremer III* » *Encyclopedia Britannica*. 29 avril 2024. En ligne : <https://www.britannica.com/biography/L-Paul-Bremer-III> [consulté le 30 avril 2024].

Britannica, The Editors of Encyclopaedia. « Sir Percy Cox », *Encyclopedia Britannica*. 23 février 2024. En ligne : <https://www.britannica.com/biography/Percy-Cox> [consulté le 6 avril 2024].

Munro, André. « Nation building », *Encyclopedia Britannica*. 2 octobre 2023. En ligne : <https://www.britannica.com/topic/nation-building> [consulté le 20 mars 2024].

Bois, Thomas et Hamit Bozarslan, Christiane More, Éric Rouleau, « Kurdes » *Encyclopædia Universalis*. En ligne : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/kurdes/> [consulté le 7 avril 2024].

Buirette, Patricia, « Territoire sous mandat », *Encyclopædia Universalis*. En ligne : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/territoire-sous-mandat/> [consulté le 18 décembre 2023].

Friboulet, Jean-Jacques. « Développement économique et social – histoire » *Encyclopædia Universalis*. En ligne : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/developpement-economique-et-social-histoire/> [consulté le 16 mai 2024].

Larousse, Éditions. « Autocratie », *Dictionnaire de français Larousse*. En ligne : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/autocratie/6647> [consulté le 11 mai 2024].

Larousse, Éditions. « Fatwa », *Dictionnaire de français Larousse*. En ligne : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/fatwa/32988> [consulté le 28 avril 2024].

Larousse, Éditions. « Kurdes », *Larousse*. En ligne : <https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Kurdes/128180> [consulté le 7 avril 2024].

Larousse, Éditions. « Nuri al- Maliki », *Larousse*. En ligne : https://www.larousse.fr/encyclopedie/personnage/Nuri_al-Maliki/185110 [consulté le 31 mars 2024].

Larousse, Éditions. « Thomas Edward Lawrence », *Larousse*. En ligne : https://www.larousse.fr/encyclopedie/personnage/Thomas_Edward_Lawrence/129110 [consulté le 1 mai 2024].

« Definition of Mutasarrif », *merriam-webster.com* En ligne : <https://www.merriam-webster.com/dictionary/mutasarrif> [consulté le 21 avril 2024].

« Sectarianism », *Oxford Reference*. En ligne : <https://www.oxfordreference.com/display/10.1093/oi/authority.20110803100451527> [consulté le 28 avril 2024].

« Shock and awe », *Oxford Reference*. En ligne : <https://www.oxfordreference.com/display/10.1093/oi/authority.20110803100502693> [consulté le 2 mai 2024].

Articles académiques

Al-Rawi, Ahmed. « The US Role in Shaping Iraq's Post-2003 Media », *The international Communication Gazette*. 1 janvier 2012. p. 38-61.

Bédar, Saïda. « La stratégie des États-Unis en Irak et dans la région du Golfe », *NAQD*. 2014, vol.31 n° 1. p. 95-111.

Benraad, Myriam. « Fin de l'occupation et crise en Irak : la clé de voûte sunnite », *Politique étrangère*. 2012, Printemps n° 1. p. 161-172.

- Benraad, Myriam. « Les affres du nouvel Irak fédéral », *Les Cahiers de l'Orient*. 2013, vol.110 n° 2. p. 103-115.
- Boyer, Yves. « Une intervention militaire à l'issue incertaine », *Questions internationales*. Décembre 2005 n° 16. p. 6-18.
- Caplan, Richard et Béatrice Pouligny. « Histoire et contradictions du state building », *Critique internationale*. 2005, vol.28 n° 3. p. 123-138.
- Cohen, Stuart. « Mesopotamia in British Strategy, 1903-1914 », *International Journal of Middle East Studies*. 1978, vol.9 n° 2. p. 171
- David, Charles-Philippe. « L'invasion de l'Irak : les dessous de la prise de décision de la présidence Bush », *Revue internationale et stratégique*. 2005, vol.57 n° 1. p. 9-20.
- Dawod, Hosham. « Irak : usages politiques des cartes ethniques "minoritaires" », *Confluences Méditerranée*. 2010, vol.73 n° 2. p. 129-138.
- De Hoop Scheffer, Alexandra. « L'Irak : une Amérique en quête de sens », *Politique américaine*. 2008, vol.10 n° 1. p. 13-34.
- De Hoop Scheffer, Alexandra. « L'Iraq et la communauté internationale face au défi de construire l'État », *Revue internationale et stratégique*. 2006, vol.64 n° 4. p. 7-20.
- Galtung, Johan. « A Structural Theory of Imperialism », *Journal of Peace Research*. 1971, vol.8 n° 2. p. 81-117.
- Howorth, Jolyon. « L'Irak a-t-il jamais pu exister ? », *Politique étrangère*. 2017, Hiver n° 4. p. 15-27.
- Israël, Nicolas. « Le Human Terrain System », *L'Homme. Revue française d'anthropologie*. 1 juin 2017 n° 222. p. 119-130.
- Kienle, Eberhard. « Entre dangers et promesses : la reconstruction politique de l'Irak », *Les Champs de Mars*. 2005, vol.17 n° 1. p. 37-52.
- La Balme, Natalie. « Opinion publique transatlantique et politique étrangère : le cas de l'intervention en Irak », *Raisons politiques*. 2005, vol.19 n° 3. p. 81-97.
- Laurens, Henry. « Helmut Mejcher, Imperial Quest for Oil: Iraq 1910-1928. Londres, St Antony's Middle East Monographs n° 6, Ithaca Press, 1976 », *Bulletin critique des Annales islamologiques*. 1984, vol.1 n° 1. p. 398-400.
- Luizard, Pierre-Jean. « Irak : du premier au second mandat. L'effondrement d'un système postcolonial », *Le Débat*. 2003, vol.126 n° 4. p. 62-75.
- Mccombs, Maxwell et Donald Shaw. « The agenda-setting function of mass media », *Public Opinion Quarterly*. 1972, vol.36. p. 176-187.
- Melandri, Pierre. « Impératif stratégique ou guerre politique ? Le débat intérieur américain », *Questions internationales*. Décembre 2005 n° 16. p. 19-29.
- Redonnet, Jean-Claude. « Irak, une chronologie britannique », *Outre-Terre*. 2006, vol.14 n° 1. p. 133-138.
- Sluglett, Peter. « Imperial Myopia: Some Lessons from Two Invasions of Iraq », *Middle East Journal*. 2008, vol.62 n° 4. p. 593-609.
- Vagnoux, Isabelle. « Washington et les régimes militaires sud-américains (1964-1989). Des alliances encombrantes », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*. 2010, vol.105 n° 1. p. 17-32.

Werner, Michael et Bénédicte Zimmermann. « Penser l'histoire croisée : entre empire et réflexivité », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*. 2003, 58e année n° 1. p. 7-36.

Yacoub, Joseph. « La Question Assyro-Chaldéenne, Les Puissances Européennes Et La Société Des Nations », *Guerres mondiales et conflits contemporains*. 1988 n° 151. p. 103-120.

Zahar, Marie-Joëlle. « Les risques du nation building “sous influence” : les cas de l'Irak et du Liban », *Critique internationale*. 2005, vol.28 n° 3. p. 153-168.

Zubaida Sami, « The Fragments Imagine the Nation: The Case of Iraq », *International Journal of Middle East Studies*, vol. 34, n° 2, 2002, p. 205-206.

« Le Traite Anglo-Irakien », *Chronique de politique étrangère*. 1948, vol.1 n° 2. p. 87-90.

Chapitres d'ouvrages

Al-Rawi, Ahmed. « The Iraqi Media after the US-Led Invasion », *Media Practice in Iraq*. 2012, p. 62-108.

Benraad, Myriam. « Chapitre 6. De l'Irak à la Syrie : l'État islamique, symptôme et fruit de la remise en question de l'ordre postcolonial » *Les conflits dans le monde*. Paris : Armand Colin. 2016, p. 95-105. (Collection U). En ligne : <https://www.cairn.info/les-conflits-dans-le-monde--9782200611613-p-95.htm> [consulté le 22 novembre 2023].

Bensahel, Nora, Olga Olikier, Keith Crane, et al. « The Office of Reconstruction and Humanitarian Assistance » *After Saddam*. 1^{re} éd. RAND Corporation. 2008, p. 53-72. (Prewar Planning and the Occupation of Iraq). En ligne : <https://www.jstor.org/stable/10.7249/mg642a.13> [consulté le 2 mai 2024].

Bensimon, Fabrice. « L'Empire d'une guerre À l'autre (1914-1945) ». Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France. 2013, p. 97-107. (Que sais-je ?). En ligne : <https://www.cairn.info/l-empire-britannique--9782130594918-p-97.htm> [consulté le 18 décembre 2023].

Dormagen, Jean-Yves et Daniel Mouchard. « Chapitre 5 : Les régimes autoritaires » *Introduction à la sociologie politique*. 5e édition. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur. (Ouvertures Politiques). p. 75-90.

Droz-Vincent, Philippe. « 5. La reconstruction de l'Irak ou le “nation-building” américain » *Vertiges de la puissance*. Paris : La Découverte. 2007, p. 183-230. (TAP / Relations internationales). En ligne : <https://www.cairn.info/vertiges-de-la-puissance--9782707152978-p-183.htm> [consulté le 20 octobre 2023].

Hecker, Marc et Élie Tenenbaum. « Chapitre 12 Daech à son apogée » *La guerre de vingt ans. Djihadisme et contre-terrorisme au XXIe siècle*. Paris : Robert Laffont. 2021, p. 245-301.

Jeangène Vilmer, Jean-Baptiste. « Chapitre II. La conception (2001-2005) ». Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France. 2015, p. 31-40. (Que sais-je ?). En ligne : <https://www.cairn.info/la-responsabilite-de-protéger--9782130632108-p-31.htm> [consulté le 20 octobre 2023].

Kalisman, Hilary Falb. « Local and Colonial Educators in the Mandates for Iraq and Palestine: Contested Expertise within National and International Frameworks » in Philippe Bourmaud, Norig Neveu et Chantal Verdeil (eds.). *Experts et expertise dans les mandats de*

la société des nations : figures, champs, outils. Paris : Presses de l'Inalco. 2020, p. 313-330. (TransAireS). En ligne : <https://books.openedition.org/pressesinalco/38748> [consulté le 20 avril 2024].

Luizard, Pierre-Jean. « 21 : Le mandat britannique et la nouvelle citoyenneté irakienne dans les années 1920 » *Le choc colonial et l'islam*. Paris : La Découverte. 2006, p. 401-407. (TAP / HIST Contemporaine). En ligne : <https://www.cairn.info/le-choc-colonial-et-l-islam--9782707146960-p-401.htm> [consulté le 27 avril 2024].

Majid, Majid A. « Chapitre I. La montée des courants nationalistes hostiles à la politique de la Grande-Bretagne » *L'émergence d'un État à l'ombre d'un empire : Irak-Grande-Bretagne*. Paris : Éditions de la Sorbonne. 1997, p. 145-179. (Internationale). En ligne : <https://books.openedition.org/psorbonne/48323> [consulté le 4 mai 2024].

Nay, Olivier. « Chapitre 5 : La Révolution française et ses prolongements : du peuple souverain au gouvernement représentatif » *Histoire des idées politiques. La pensée politique occidentale de l'Antiquité à nos jours*. Armand Colin. 2016, p. 350-352.

Rauch, André. « Histoire : l'hypothèse du masculin » *Dix ans d'histoire culturelle*. Presses de l'enssib. 2011. (Papiers). En ligne : <https://books.openedition.org/pressesenssib/1015?lang=fr> [consulté le 9 mai 2024].

Sluglett, Peter. « La Royal Air Force en Irak », *Britain in Iraq : 1914-1932*. London : Ithaca Press, 1976. En ligne : <https://archive.globalpolicy.org/component/content/article/169-history/36384-the-royal-air-force-in-iraq.html> [consulté le 4 mai 2024].

Zubaida, Sami. « Violence ethnique en Irak. L'affaire des Assyriens de 1933 » in Baudouin Dupret (ed.). *Le phénomène de la violence politique : perspectives comparatistes et paradigme égyptien*. Le Caire : CEDEJ - Égypte/Soudan. 1994, p. 121-136. (Dossiers du Cedej). En ligne : <https://books.openedition.org/cedej/448> [consulté le 5 mai 2024].

« The View from Basra: Southern Iraq's Reaction to War and Occupation, 1915-1925. » *The Creation of Iraq, 1914-1921*. Columbia University Press. 2004, p.21

Ouvrages

Badie, Bertrand. *L'État importé : essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*. Paris : CNRS éditions. 2017. 334 p. (Biblis).

Badie, Bertrand et Pierre Birnbaum. *Sociologie de l'État*. Paris : Pluriel. 2018, p. 115.

Bakawan, Adel. *L'Irak, un siècle de faillite*. Paris : Tallandier. 2021. 288 p.

Bashkin, Orit. *The Other Iraq: Pluralism, Intellectuals and Culture in Hashemite Iraq (1921-1958)*. Stanford UP. 2009.

Blanc, Pierre et Jean-Paul Chagnollaud. *L'invention tragique du Moyen-Orient*. Paris : Autrement. 2017. 154 p. (Angles et reliefs).

Bozarslan, Hamit. *Conflit kurde : le brasier oublié du Moyen-Orient*. Autrement. 2009

Elias, Norbert. *La dynamique de l'Occident*. 1975. 336 p.

Gottfried Herder, Johann. *Ideen zur Philosophie der Geschichte der Menschheit [Idées pour une philosophie de l'histoire de l'humanité]*. 1827

Gottlieb Fichte, Johann. *Reden an die deutsche Nation [Adresses à la nation allemande]*. 1806.

- Lijphart, Arend, *Democracy in Plural Societies : A Comparative Exploration*. 1968
- Luizard, Pierre-Jean. *La Formation de l'Irak contemporain : le rôle politique des ulémas chiïtes à la fin de la domination ottomane et au moment de la construction de l'État irakien*, Paris. Paris : CNRS Editions. 1991. 557 p.
- Méouchy, Nadine et Peter Sluglett. *Les mandats français et anglais dans une perspective comparative*. Brill. 2004. vol.93. 743 p. (Études sociales, économiques et politiques du Moyen Orient).
- Mommsen, Theodor. *Römische Geschichte [Histoire Romaine]*. 1854.
- Renan, Ernest. *Qu'est-ce qu'une nation ?* 1882
- Rousseau, Jean-Jacques, *Du contrat social*. Amsterdam: Marc-Michel Rey. 1762.
- Saïd, Edward. *Orientalism*. Vintage Books. 1978.
- Schayegh, Cyrus et Andrew Arsan. *The Routledge Handbook of the History of the Middle East Mandates*. Première édition. Londres : Routledge. 2015. 462 p.
- Smith, Adam, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*. 1776
- Stievenard, Justine. *L'implication de l'armée dans la politique irakienne de 1933 à 1936, une étude de cas à travers le personnage de Bakr Sidqi*. Mémoire de recherche. Paris : Université Paris 1, 2017-2028. En ligne : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02155577v1/file/2018%20STIEVENARD%20Imp.pdf>
- Sur, Serge. *Relations internationales*. Paris : Montchrestien. 1995. 543 p.
- Yakoubi, Myriam. *La relation Anglo-hachémite (1914-1958) : une romance anglo-arabe*, Thèse de doctorat. Paris 8. 2016. En ligne : <https://theses.fr/2016PA080117>
- Weber, Max. *Le Savant et le Politique*. 1919.

Littérature grise

- Al-Qarawee, Harith Hasan. *Iraq's Sectarian Crisis: A Legacy of Exclusion*. Carnegie Endowment for International Peace. 2014. En ligne : <https://www.jstor.org/stable/resrep12876> [consulté le 21 novembre 2023].
- Analyse de la situation de l'éducation en Irak, 2003*. Paris : UNESCO, Avril 2003. En ligne https://unesdoc.unesco.org/in/documentViewer.xhtml?v=2.1.196&id=p::usmarcdef_0000130838_fre&file=/in/rest/annotationSVC/DownloadWatermarkedAttachment/attach_import_ecf02350-a5b6-42d1-9d28-a18c2572f984%3F_%3D130838fre.pdf&locale=fr&multi=true&ark=/ark:/48223/pf0000130838_fre/PDF/130838fre.pdf#%5B%7B%22num%22%3A204%2C%22gen%22%3A0%7D%2C%7B%22name%22%3A%22XYZ%22%7D%2C20%2C816%2C0%5D [consulté le 20 avril 2024].
- Baghdad: A Race Against the Clock*. International Crisis Group. 11 juin 2003. En ligne : <https://web.archive.org/web/20101221183433/http://www.crisisgroup.org/en/regions/middle-east-north-africa/iraq-syria-lebanon/iraq/B006-baghdad-a-race-against-the-clock.aspx> [consulté le 30 avril 2024].
- Matsunaga, Hideki, *The Reconstruction of Iraq after 2003: Learning from Its Successes and Failures*, MENA Development Report. 2019. En ligne : <http://hdl.handle.net/10986/31709> [consulté le 20 avril 2024].

Quesnay, Arthur. *Communautarisation de la société irakienne après 2003 : quels impacts sur le système politique et institutionnel ?* Institut de recherche et débat sur la gouvernance. 2014. En ligne : http://www2.institut-gouvernance.org/docs/irg - gic - communautarisation_en_irak_impacts_sur_le_systeme_politique_et_institutionnel.pdf [consulté le 27 avril 2024].

Wicken, Stephen. *Iraq's Sunnis in Crisis*. Institute for the Study of War. 2013. En ligne: <https://www.jstor.org/stable/resrep07902> [consulté le 21 novembre 2023].

Sitographie

« Archives de la Société des Nations », *Archives des Nations Unies à Genève*. En ligne : https://archives.ungeneva.org/lontad?sf_culture=fr

« Autoritarisme », *Le Monde Diplomatique*. En ligne : <https://www.monde-diplomatique.fr/index/sujet/autoritarisme> [consulté le 5 mai 2024].

« Civilian deaths in Iraq war 2003-2024 ». *Statista*. En ligne : <https://www.statista.com/statistics/269729/documented-civilian-deaths-in-iraq-war-since-2003/> [consulté le 28 avril 2024].

CPA official documents. University of North Texas: <https://govinfo.library.unt.edu/cpa-iraq/regulations/> [consulté le 11 mai 2024].

« Infographie : Où en est l'alphabétisation dans le monde ? », *Statista*, 2023. En ligne : <https://fr.statista.com/infographie/22876/evolution-du-taux-alphabetisation-dans-le-monde> [consulté le 24 avril 2024].

« Top down et bottom up », *Géoconfluences, École normale supérieure de Lyon*. 2023. En ligne : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/top-down-et-bottom-up> [consulté le 6 avril 2024].

« Trade Bank of Iraq », *IBBC*. En ligne : <https://iraqbritainbusiness.org/member/trade-bank-of-iraq> [consulté le 11 mai 2024].

Maury, Jean-Pierre. *Digithèque de matériaux juridiques et politiques*. En ligne : <https://mjp.univ-perp.fr/>

Inflation Calculator. 2024. En ligne : <https://www.usinflationcalculator.com/> [consulté le 24 avril 2024].